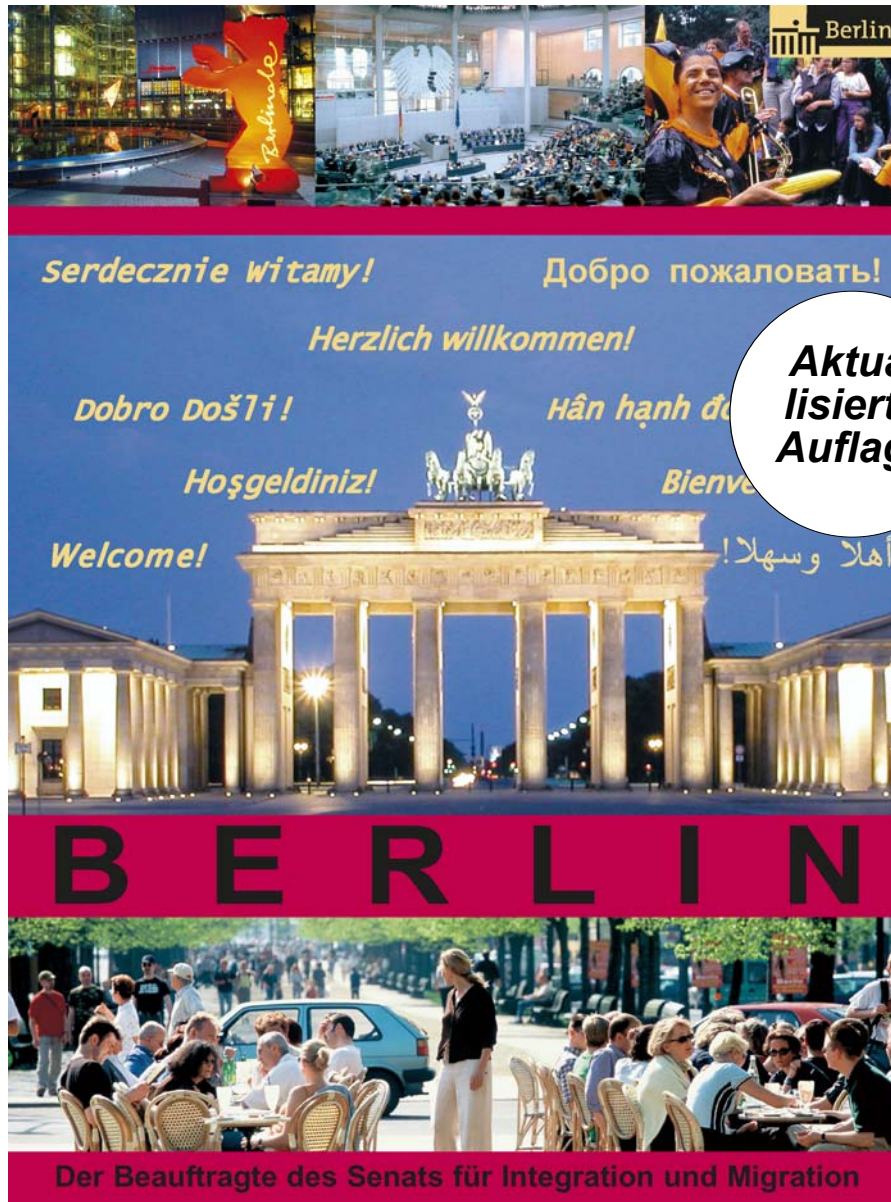


# Bienvenue à Berlin



Französische Fassung des Informationspakets für Zuwanderer „Willkommen in Berlin“

Die Übersetzung ins Französische erfolgte durch:

ABC-Global GmbH  
Dolmetscher- und Übersetzerbüro Berlin  
Übersetzerin: Frau Masha Watchitta

## **Impressum**

### **Herausgeber:**

Der Beauftragte des Berliner Senats für Integration und Migration  
Potsdamer Straße 65  
10785 Berlin - Mitte  
Telefon: (030) 9017-2351  
Telefax: (030) 9017-2320  
E-Mail: [Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de](mailto:Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de)  
Internet: [www.integrationsbeauftragter-berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter-berlin.de)

### **Konzeption und Text:**

Martina Gembus

### **Übersetzung ins Französische**

ABC-Global GmbH  
Dolmetscher- und Übersetzerbüro Berlin  
Übersetzerin: Masha Watchitta

### **Druck:**

MercedesDruck Berlin

Berlin, Februar 2008

Copyright © 2008 Der Beauftragte des Senats von Berlin für Integration und Migration

**ISBN: 978-3-938352-31-1**

## **Index**

### **I Bienvenue à Berlin**

- 1. Discours de bienvenue : Maire de Berlin, Madame le Sénateur pour l'intégration, le travail et les affaires sociales, et le Délégué à l'intégration**
- 2. Le Land Berlin et ses quartiers (l'organisation administrative)**
- 3. Nouveau à Berlin**
  - 3.1 Premiers pas
  - 3.2 Première service de consultation pour immigré
  - 3.3 Les cours d'intégration
- 4. Le délégué à l'intégration**
  - 4.1 Les délégués communaux à l'intégration
- 5 L'office des étrangers**

### **II Vivre à Berlin : habiter, travailler, éducation et offres de formation à Berlin**

- 6. Vivre à Berlin**
  - 6.1 Recherche d'appartement
  - 6.2 Calcul du montant du loyer  
Charges locatives : épargne d'économie
  - 6.3 Organisations des locataires
  - 6.4 Déclaration domiciliaire obligatoire
- 7. Travailler à Berlin**
  - 7.1 Bureau de placement : Agences de travail, Centres pour l'emploi
  - 7.2 Permis de travail
  - 7.3 Assurances sociales et contributions
  - 7.4 Les représentants du personnel dans les entreprises
  - 7.5 Les travailleurs indépendants
- 8. Antidiscrimination et égalité en droits**
  - 8.1 L'égalité des hommes et des femmes
  - 8.2 Bureau fédéral pour l'égalité en droits – contre la discrimination (bureau anti-discrimination)
- 9. Renseignements et aides aux familles**
  - 9.1 Conseils à l'éducation et aux familles
  - 9.2 Allocation familiale
  - 9.3 Passeport familial Berlin
  - 9.4 Publications
- 10. Établissements pour enfants et adolescents, écoles, formation et études**
  - 10.1 Jardins d'enfants
  - 10.2 École : de la préparatoire (Vorklasse) au lycée
  - 10.3 Offres pour les adolescents à Berlin
  - 10.4 Formation professionnelle
  - 10.5 Étudier à Berlin
  - 10.6 Reconnaissance des diplômes et certificats scolaires
- 11. Formation complémentaire à Berlin**
  - 11.1 Publications
  - 11.2 Académie populaire
  - 11.3 Centrale régionale de formation politique

- 12. Santé**
  - Assistance médicale à Berlin**
- 13. Personnes handicapées**
  - 13.1 Soutien pour les personnes handicapées
  - 13.2 Travail et handicap
  - 13.3 Le délégué du Land Berlin au service des handicapés
- 14. Divers**
  - 14.1 Protection des consommateurs
  - 14.2 Entraide : Engagement civique
  - 14.3 Consultation pour les personnes endettées (Schuldnerberatungsstellen)

### **III Transports, culture, religions et offres de loisirs offerts à Berlin**

- 15. En route à Berlin**
  - 15.1 Transports publics (BVG et VBB) régionaux
  - 15.2 Vélo, voiture, taxi,
- 16. Religions à Berlin**
  - 16.1 Communautés chrétiennes
  - 16.2 Communautés juives
  - 16.3 L'islam
  - 16.4 Communautés bouddhistes
  - 16.5 Communautés hindous
  - 16.6 La religion Sikh
  - 16.7 Institutions d'idéologies indépendantes
- 17. Medias**
- 18. Culture et loisirs**
  - 18.1 La gastronomie
  - 18.2 Le Shopping
  - 18.3 Les manifestations culturelles : musées, théâtres,  
Berlin : une ville du cinéma
  - 18.4 Le sport
  - 18.5 Lieux de détente aux alentours
  - 18.6 Jardins animaliers, Zoo, Aquarium

### **IV. Intégration à long terme**

- 19. Informations juridiques pour un séjour prolongé à Berlin**
  - 19.1 Droit de séjour
  - 19.2 Naturalisation

### **V. Aide en cas d'urgence**

- 20. Service d'intervention**
  - 20.1 Violence au foyer familial
  - 20.2 Maisons d'accueil pour les femmes et aménagements semblables
  - 20.3 Service d'intervention pour les enfants et les adolescents
  - 20.4 Numéros de téléphone d'urgence et services d'intervention

# I Bienvenue à Berlin



Klaus Wowereit  
Maire  
de Berlin

## 1. Discours de bienvenue : Maire de Berlin

Chères nouvelles citoyennes,  
Chers nouveaux citoyens,

Berlin vous souhaite cordialement la bienvenue!

Je vous félicite : vous êtes venus vous installer dans une ville passionnante.

La capitale allemande a beaucoup à offrir d'un point de vue culturel : Des musées et des galeries, des théâtres et des opéras, des cinémas et des concerts, des clubs et des bistros. Celui qui arrive à Berlin est enthousiasmé par l'ouverture vers le monde et l'internationalité de cette ville dans laquelle vivent des personnes venant de plus de 180 pays. Beaucoup de nouveaux citoyens sont fascinés par les traces d'une histoire mouvementée et émouvante qui se reflète à chaque pas dans la ville. Une urbanité dense cohabite étroitement à Berlin avec des loisirs de haute valeur.

Etre nouveau- venu dans une ville comme Berlin est à vrai dire toujours une aventure, et il se peut vite que, dans les turbulences d'une telle métropole, on se sente également dépassé.

C'est justement ce sentiment que nous voulons prévenir. Ce dossier devrait pouvoir vous orienter dans vos premiers pas à travers Berlin. Beaucoup de Berlinoises et de Berlinois sont prêts à vous soutenir en vous donnant des conseils et en vous aidant. Avec ce dossier d'informations nous voulons vous aider à trouver les endroits les plus adéquats, où l'on pourra vous aider afin que vous vous y retrouviez. Nous voulons que vous vous impliquiez, que vous ayez prenez part à la vie de la ville.

La ville de Berlin a derrière elle une longue tradition d'immigration. Par le passé, des immigrés venant d'autres régions d'Allemagne à Berlin, des pays voisins européens ou d'autres parties du monde plus éloignées ont sans cesse enrichi Berlin.

Nous sommes fiers du fait que vivre ensemble en paix et en égalité soit chose quotidienne à Berlin. Et nous voulons aussi qu'à l'avenir toutes les Berlinoises et tous les Berlinois se rencontrent avec respect et tolérance : Femmes et hommes, enfants et personnes âgées, personnes d'origines et de confessions différentes. Telle est la base d'une démocratie vécue et cela vaut pour les anciens berlinoises et berlinois ainsi que pour les nouveaux venus.

C'est dans cet esprit que je souhaite que vous vous acclimatiez bien à Berlin, que vous découvriez vite les avantages de la ville et surtout que vous vous enracinez, que vous vous fassiez des amis et que vous preniez plaisir à participer à la vie sociale de notre ville.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Klaus Wowereit'. The signature is fluid and cursive.

Klaus Wowereit  
Maire de Berlin





Dr. Heidi Knake-Werner  
Sénateur à l'intégration, au  
travail et aux affaires sociales

### **Discours de bienvenue de Madame le Sénateur**

Je salue tous les nouveaux immigrants et leur souhaite cordialement la bienvenue à Berlin!

La capitale allemande est une « ville de la diversité ». Une grande partie de la population berlinoise est en effet originaire d'autres pays, Berlin entretient donc des liens indissociables avec les cultures diverses et variées qui y sont représentées. Je suis heureuse que vous ayez choisi de vivre dans cette ville.

Nous avons mis au point ce dossier de bienvenue afin de pouvoir vous guider dans vos premiers pas dans la capitale. J'espère qu'il vous aidera à vous retrouver rapidement dans cet environnement au premier abord inhabituel, à vous intégrer et à vous sentir le plus vite possible comme chez vous à Berlin.

L'ouverture sur le monde et la tolérance qui règnent à Berlin permettent à toutes les citoyennes et tous les citoyens de participer à la vie sociale, et cela indépendamment de leur origine, de leur statut ou de leur âge. Je serais heureuse que vous y adhérez activement. La politique d'intégration du Sénat de Berlin vous appuie ; sous la devise « encourager la diversité et renforcer la solidarité », elle a créé les conditions nécessaires à faciliter l'intégration de tous les immigrants. Profitez de ces offres ! Vous trouverez des informations détaillées dans le dossier de bienvenue.

Berlin veut façonner l'avenir de la ville avec l'aide des personnes venues d'autres horizons qui ont choisi de vivre ici. Vous êtes cordialement invités à vous joindre à ce processus.

Je vous souhaite beaucoup de succès pour votre intégration dans notre ville.

Dr. Heidi Knake-Werner  
Sénateur à l'intégration, au travail et aux affaires sociales





Günter Piening  
Délégué à l'intégration  
et à l'immigration

## **Discours de bienvenue : Délégué à l'intégration et à l'immigration**

Chères nouvelles Berlinoises,  
Chers nouveaux Berlinois,

Bienvenu à la Spree et à la Havel! Berlin – la plus grande ville de l'Allemagne compte sur vous, sur les idées, les initiatives et les expériences que vous apportez et dont vous allez, je l'espère, faire profiter la ville.

Les nouveaux citoyens sont pour cela cordialement les bienvenus!

J'espère que vous allez participer à la diversité de notre ville comme ville ouverte au monde et métropole tolérante, dans laquelle les citoyennes et les citoyens aiment bien vivre quelque soit le modèle de vie qu'ils poursuivent, leur origine ou leur religion, si jamais ils étaient religieusement liés, et quelque soit la perception du monde à laquelle ils adhèrent.

La démocratie et l'égalité des droits pour tous sont la base de notre cohabitation ; ces valeurs fondamentales sont : le respect mutuel ainsi que la protection de la liberté personnelle. C'est ce qui fait l'attractivité de notre métropole d'une envergure internationale. La majeure partie des Berlinoises et Berlinois n'est pas née ici ; beaucoup s'y sont installés plus tard, parce qu'ils y cherchaient du travail, la promotion sociale et le succès, leur bonheur personnel ou encore refuge pour échapper à la persécution, la guerre et la misère économique.

Pour beaucoup d'entre eux, Berlin est devenu une patrie, et cela surtout parce que la ville offre une liberté d'action à la créativité et au développement individuel. Il n'est pas surprenant que les nouveaux immigrés aient donné une nouvelle orientation dans toute la ville.

Je souhaite que vous appréciiez également la vie de cette société ouverte et que vous contribuerez à mener une vie détendue dans le respect réciproque.

Il est tout naturel que vous ayez besoin de conseils et de soutien en tant que nouvelle Berlinoise ou nouveau Berlinois. Le Sénat de Berlin voudrait vous soutenir dans cette démarche. Les informations contenues dans cette brochure contribueront à vous orienter ; elles vous faciliteront les premiers pas dans votre nouvelle patrie.

Je serais heureux si ce fascicule vous donne le moyen de vous retrouver dans la multitude d'offres souvent impénétrables que Berlin propose, afin que vous ne vous sentiez plus étranger.

Günter Piening  
Le délégué du Sénat à l'intégration et à l'immigration



## 2. Le Land Berlin et ses quartiers (Organisation administrative)

Berlin est la capitale et, avec ses 3,4 millions d'habitants, la plus grande ville d'Allemagne. En même temps, Berlin est à elle seule un des 16 Land Fédéral (Bundesländer) de la République Fédérale d'Allemagne.

Le Land Berlin est gouverné par le Sénat – avec un Maire Gouverneur et au maximum 8 Sénateurs. Le Sénat est élu par la chambre des députés berlinoise, le Parlement du Land. La chambre des députés compte au moins 130 membres appartenant à différents partis. Les Berlinoises et Berlinois élisent les membres de la chambre des députés pour une période législative de cinq ans.

De 1948 à 1990, Berlin était divisé entre Berlin (Ouest), 488 km<sup>2</sup>, et Berlin (Est), 403 km<sup>2</sup>.

Berlin est divisée en douze quartiers (ou circonscriptions). Chaque quartier a une mairie – avec une ou un maire de quartier, et pour chaque conseil municipal un conseiller/conseillère de ville responsable. Les mairies sont elles aussi légitimées démocratiquement. Vous avez le droit de participer au vote de l'assemblée des délégués communaux (BVV) de votre quartier si vous êtes ressortissant/te d'un pays membre de l'Union Européenne.

Pour la plupart des demandes que vous aurez à traiter avec l'administration, le centre des résidents de votre quartier (Bürgeramt) sera l'adresse la plus importante. Vous y recevrez des informations et renseignements concernant les démarches administratives ainsi que des brochures d'informations. L'attestation de déclaration domiciliaire ou de changement de domicile, les questions concernant les cartes d'identité, les passeports, l'émission ou la correction des cartes de contributions fiscales sont à faire auprès du centre des résidents de votre quartier. Vous pouvez aussi y solliciter une certification officielle de documents, déposer la demande d'une attestation de bonne vie et mœurs ou profiter du service de renseignements particuliers.

Il existe en plus un cabinet plébiscite/ réfère au bureau du Maire Gouverneur. Vous pourrez toutefois régler la plupart des problèmes à la mairie de votre quartier.

Vous voudriez en savoir plus sur Berlin? Consultez donc les pages Berlin sur le site Internet :

Allemand : [www.berlin.de](http://www.berlin.de)

Anglais : [www.berlin.de/english/index.html](http://www.berlin.de/english/index.html) ou

Le Berlin turc – Portail : [berlin-turkish.com.ekcon-it.de/index.php](http://berlin-turkish.com.ekcon-it.de/index.php)

### **Les heures d'ouvertures au public des centres des résidents dans les mairies de quartier sont :**

Lundi	08.00 - 15.00 heures
Mardi	11.00 - 18.00 heures
Mercredi	08.00 - 13.00 heures
Judi	11.00 - 18.00 heures
Vendredi	08.00 - 13.00 heures

et sur rendez-vous

## Liste des mairies des quartiers de Berlin

### Bezirksamt Charlottenburg-Wilmersdorf

Otto-Suhr-Allee 100, 10585 Berlin

Tél 9029-10

Mail : [Buergeramt@Charlottenburg-Wilmersdorf.de](mailto:Buergeramt@Charlottenburg-Wilmersdorf.de)

Internet : [www.charlottenburg-wilmersdorf.de](http://www.charlottenburg-wilmersdorf.de)

### Bezirksamt Friedrichshain-Kreuzberg von Berlin

Frankfurter Allee 35/37, 10247 Berlin

Central téléphonique BA Friedrichshain-Kreuzberg 90298 – 0

Mail : [buergeramt@ba-fk.verwalt-berlin.de](mailto:buergeramt@ba-fk.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.friedrichshain-kreuzberg.de](http://www.friedrichshain-kreuzberg.de)

### Bezirksamt Lichtenberg von Berlin

Möllendorffstraße 6, 10367 Berlin

Tél. 5504 - 0, Fax 55 04 – 3509

Mail : [balibg.Poststelle@ba-libg.verwalt-berlin.de](mailto:balibg.Poststelle@ba-libg.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/ba-lichtenberg](http://www.berlin.de/ba-lichtenberg)

### Bezirksamt Marzahn-Hellersdorf von Berlin

Alice-Salomon-Platz 3, 12627 Berlin

Tél. : (030) 90293-0

Mail : [marzahn-hellersdorf@berlin.de](mailto:marzahn-hellersdorf@berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/marzahn-hellersdorf](http://www.berlin.de/marzahn-hellersdorf)

### Bezirksamt Mitte von Berlin

Karl-Marx-Allee 31, 10178 Berlin

Tél. : 2009 – 3 1111, Fax : 2009 88 3 1111

Mail : [burgeramt.rathaus-tiergarten@ba-mitte.verwalt-berlin.de](mailto:burgeramt.rathaus-tiergarten@ba-mitte.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/mitte](http://www.berlin.de/mitte)

### Bezirksamt Neukölln von Berlin

Karl-Marx-Str. 83, 12040 Berlin, Tél. : 68 09-0

Mail : [bamtrathaus@ba-nkn.verwalt-berlin.de](mailto:bamtrathaus@ba-nkn.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/neukoelln](http://www.berlin.de/neukoelln)

### Bezirksamt Pankow von Berlin

Breite Str. 24A-26, 13187 Berlin

Téléphone : 030 90295-0, Fax : 030 90295-2244

Mail : [poststelle@ba-pankow.verwalt-berlin.de](mailto:poststelle@ba-pankow.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/pankow](http://www.berlin.de/pankow)

### Bezirksamt Reinickendorf von Berlin

Eichborndamm 215 - 239, 13437 Berlin

Tél : 4192-0, Fax : 4192-2215

Mail : [Bezirksbuergemeisterin@reinickendorf](mailto:Bezirksbuergemeisterin@reinickendorf)

Internet : [www.berlin.de/reinickendorf](http://www.berlin.de/reinickendorf)

### Bezirksamt Spandau von Berlin

Carl-Schurz-Str. 2 – 6, 13597 Berlin

Tél. 33 03 - 23 02, Fax : 33 03 - 76 16

Mail : [buergeramt-1@ba-spd.verwalt-berlin.de](mailto:buergeramt-1@ba-spd.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.spandau.org](http://www.spandau.org)

**Bezirksamt Steglitz-Zehlendorf von Berlin**

Schloßstr. 80, 12165 Berlin

Tél. : (030) 6321 – 0

Mail : [buergeramt@stegl-zehl.verwalt-berlin.de](mailto:buergeramt@stegl-zehl.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.steglitz-zehlendorf.de](http://www.steglitz-zehlendorf.de)

**Bezirksamt Tempelhof-Schöneberg von Berlin**

John-F.-Kennedy-Platz 1, 10820 Berlin

Tél : (030) 7560-0

Mail : [haupt@ba-tmp.verwalt-berlin.de](mailto:haupt@ba-tmp.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/tempelhof-schoeneberg](http://www.berlin.de/tempelhof-schoeneberg)

**Bezirksamt Treptow-Köpenick von Berlin**

Alt-Köpenick 21, 12555 Berlin

Tél. : 6172-0, Fax : 6172-4515

Mail : [helmut.stern@ba-tk.verwalt-berlin.de](mailto:helmut.stern@ba-tk.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/bezirksaemter](http://www.berlin.de/bezirksaemter)

**Bürgerreferat beim Regierenden Bürgermeister**

Berliner Rathaus

Rathausstraße 15

10178 Berlin

Adresse postale :

Berliner Rathaus

10871 Berlin

Téléphone : +49 30 9026-2020

Fax : +49 30 9026-2370

### **La chambre des députés berlinoise**

Le siège de la chambre des députés, le Parlement du Land berlinois se trouve depuis 1993 dans le bâtiment de l'ancien Landtag prussien.

Les Allemands ayant le droit de vote et résidant à Berlin élisent les représentants du peuple, la chambre des députés berlinoise. Les partis politiques se présentent aux élections. Ils sont soumis à la « clause- de cinq- pourcent ». Une période législative dure cinq ans, mais elle peut être terminée plus tôt par un vote à la majorité de deux tiers des députés ou par référendum.

La chambre des députés exerce le pouvoir législatif. D'après le principe du partage des pouvoirs, le pouvoir exécutif incombe au gouvernement, au Sénat et aux administrations qui lui sont subordonnées. Le pouvoir juridictionnel (ou judiciaire) est par contre incombe aux tribunaux indépendants.

Conformément à la Constitution, la chambre des députés se compose de 30 membres au minimum, dont 60 % sont élus directement dans les circonscriptions électorales et 40 % indirectement sur des listes communales – et le cas échéant, des listes du Land.

Le Parlement, actuellement dans sa **16ème législature**, compte 149 députés au total : le parti chrétien démocrate (CDU) (37), le parti social-démocrate (SPD) (53), la gauche (23), l'Union 90/ les verts (Bündnis 90/Die Grünen) (23), le parti libéral (FDP) (13). Les députés qui appartiennent à un même parti s'associent en fraction au Parlement.

**Vous pouvez contacter les fractions par e-mail aux adresses suivantes :**

**[spd-fraktion@spd.parlament-berlin.de](mailto:spd-fraktion@spd.parlament-berlin.de)**

**[mail@cdu-fraktion.berlin.de](mailto:mail@cdu-fraktion.berlin.de)**

**[info@linksfraktion-berlin.de](mailto:info@linksfraktion-berlin.de)**

**[fdp-fraktion@parlament-berlin.de](mailto:fdp-fraktion@parlament-berlin.de)**

**[gruene@gruene-fraktion-berlin.de](mailto:gruene@gruene-fraktion-berlin.de)**

La chambre des députés élit le maire (c'est ainsi que s'appelle le chef du gouvernement du Land Berlin – voici l'adresse Internet du sénat : [www.berlin.de](http://www.berlin.de)). A par l'exercice du pouvoir législatif, il incombe au Parlement de contrôler le gouvernement du Land ainsi que ses administrations subordonnées. Une de ses fonctions des plus importantes est celle d'adopter et de contrôler le budget de l'Etat.

L'assemblée du parlement berlinois se réunit traditionnellement les jeudis. Cette tradition date déjà de 1809 et vient de l'ancienne réunion du conseil municipal. Depuis cette époque, le plénum, c'est-à-dire l'assemblée générale de tous les parlementaires, a lieu chaque deuxième jeudi du mois, sauf pendant les vacances plénières. Ces séances sont publiques.

Des tickets d'entrée peuvent être commandés auprès du service des visiteurs.

Le Parlement berlinois a installé une « Boîte à chagrin » pour les citoyens berlinois. Chacun peut - quelque soit sa nationalité – s'adresser par écrit à la représentation du peuple s'il veut se plaindre d'une mesure prise par le Land Berlin ou s'il croit être restreint dans ses droits par l'administration.

La pétition (requête, sollicitation) doit cependant porter le nom du dépositaire. **Le Comité de pétition** composé des membres de la chambre des députés, se prononce sur les pétitions. Les affaires traitées devant le Comité sont soumises au secret professionnel.

Le Parlement berlinois se trouve tout près de la Potsdamer Platz.

Les documents d'informations gratuits sont à votre disposition dans le hall d'entrée de la chambre des députés. Vous y obtiendrez aussi un livre de poche avec les biographies des députés.

**La chambre des députés de Berlin**

**Niederkirchnerstrasse 5, 10111 Berlin, Téléphone : 030/2325-2325 (standard)**

Station du U-Bahn : Potsdamer Platz, Kochstraße,

Station du S-Bahn : Anhalter Bahnhof, Potsdamer Platz

Bus : M 41, M 29, 123, 148, 200

### **3. Nouveau à Berlin**

#### **3.1 Premiers pas**

##### **Déclaration obligatoire de domicile**

À Berlin comme partout ailleurs en Allemagne, déclarer son domicile est obligatoire. Cela veut dire que tous ceux qui s'installent à Berlin doivent se présenter au bureau de recensement. Selon § 11 du régime juridique des déclarations domiciliaires (régime juridique des déclarations domiciliaires), la déclaration de domicile doit être dans un délai d'une semaine après votre arrivée. Elle aura lieu au bureau de recensement du quartier (Adresses des mairies voir point I.3. le Land Berlin et ses quartiers).

##### **Scolarisation obligatoire**

Une scolarisation générale de dix ans est obligatoire en Allemagne. Il est également obligatoire de fréquenter un centre de formation professionnelle pendant la durée légale de la période de formation. Tous les enfants âgés de 6 ans le 1<sup>er</sup> août à la rentrée scolaire ou qui vont l'avoir le 31 décembre prochain sont soumis à la scolarisation obligatoire. Les enfants qui auront 6 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de l'année prochaine seront uniquement scolarisés sur demande de la personne à laquelle l'éducation de l'enfant a été confiée. La scolarisation obligatoire commence avec l'admission à l'école.

##### **Renseignements**

Le bureau du délégué à l'intégration et à l'immigration est aussi un lieu d'accueil directe pour ceux qui cherchent des informations sur la politique d'intégration et en matière des étrangers ainsi que sur les questions sociales et juridiques. Le service de consultation aide d'un côté à résoudre immédiatement les cas litigieux et de l'autre à apporter secours en cas de situations problématiques ou critiques.

##### **Le délégué du Sénat à l'ingégration et à l'immigration**

Günter Piening

Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin

Tél. : (0 30) 9017-23 51

Fax : (0 30) 9017-23 20

Mail : [Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de](mailto:Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de)

Internet : [www.integrationsbeauftragter-berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter-berlin.de)

##### **Allocation familiale (Kindergeld)**

Les parents reçoivent une allocation familiale pour leurs enfants, échelonnée d'après le nombre d'enfants. L'allocation familiale est versée même si vous ne travaillez pas. La demande d'allocation familiale doit être déposée à la caisse d'allocation familiale (Familienkasse) de l'agence pour l'emploi ou auprès de votre employeur.

Pour les adresses des agences pour l'emploi veuillez consulter chapitre 7.1.

##### **Transports publics**

Utilisez les transports publics! Ils vous permettront de vous rendre sans problème à la plupart des endroits de la ville.

### 3.2 Première service de consultation pour immigrés

Tous les services de renseignements sont à votre et à la disposition de tout autre citoyen berlinois, comme par exemple les centres des résidents (Bürgerämter) à la mairie de votre quartier. Il existe aussi des services de consultation spéciaux pour les nouveaux immigrés :

- premiers conseils en matière d'immigration pour les adultes et
- service d'immigration pour adolescents ; conseils et informations des jeunes immigrants jusqu'à l'âge de 27 ans.

Les consultations sont menées paritairement par des organisations caritatives et des groupements d'anciens réfugiés.

#### **Première service de consultation pour immigrés (Migrationserstberatung) – MEB**

Pour les nouveaux immigrés adultes âgés de plus de 27 ans avec une perspective de séjour à long terme comme pour les

- les rapatriés tardifs de souche allemande arrivés récemment (Spätaussiedler) et leurs époux et enfants jusqu'à l'âge de 3 ans au maximum à l'arrivée,
- les étrangers qui séjournent déjà 3 ans en permanence sur le territoire fédéral ou qui sont en possession d'un permis de résidence à long terme, ainsi que
- les étrangers et rapatriés vivant depuis déjà longtemps sur le territoire fédéral et qui se trouvent dans une situation d'urgence concrète conformément à la disponibilité du bureau de consultation.

Vous y recevrez des conseils adaptés à vos besoins et du soutien afin de favoriser votre intégration. Un plan d'intégration sera développé avec vous pendant la consultation. Vous y recevrez encore des informations sur les possibilités d'obtenir du soutien d'autres institutions. La MEB vous conseillera et assistera aussi pendant vos cours d'intégration ; elle vous servira de médiateur pour trouver une place dans les garderies d'enfants pendant les cours d'intégration. **Vous pouvez consulter ces services pour toutes les questions et démarches concernant votre intégration.**

#### **Service d'immigration pour adolescents (Jugendmigrationsdienste) – JMD**

Pour

- les nouveaux immigrés adolescents et pour les jeunes adultes n'étant plus en âge de scolarisation obligatoire à plein temps (Obligation de scolarisation voir chapitre 10.2) jusqu'à 27 ans au maximum. Les jeunes et les jeunes adultes qui ont l'intention de rester à long terme en Allemagne peuvent demander une consultation dès leur arrivée. Les enfants, les adolescents, et jeunes adultes de 12 à 27 ans ayant un passé d'immigré, en peuvent également profiter dans la mesure où cela se révèle nécessaire.

Etant nouvel immigré, vous trouverez ici :

- Une consultation individuelle selon vos attentes et une personne qui vous accompagne pendant tous les étapes de votre intégration. Nous élaborons un plan individuel d'intégration avec vous.
- En cas de besoin, mise en relation avec autres institutions et associations, comme par exemple les associations et centres d'aide aux enfants et aux adolescents ainsi que les centres de promotion pour la formation professionnelle des jeunes, les centres de prévention contre la toxicomanie, les centres de consultation en cas de grossesse et les services de la santé.
- Des offres adaptées à votre processus individuel d'intégration, par exemple des cours de langues, cours de préparation au métier, formation, mesures de prévention, stages etc., conseil et soutien pendant les cours de langues.
  - Offres en groupe ainsi que des renseignements pour vous orienter dans le système d'éducation et de formation, pour planifier votre carrière professionnelle, pour vous initier aux nouvelles technologies, mais aussi des offres de loisirs pédagogiques.
  - Aide en situation de crise particulière

**Profitez de ces possibilités et participez activement au processus de votre intégration!**

Vous trouverez une vue d'ensemble des centres d'information pour les nouveaux immigrés (première service de consultation pour immigrés MED, Service d'immigration pour adolescents JMD) dans la brochure des associations de bienfaisance de Berlin que vous pouvez vous procurer auprès du centre d'information et d'assistance de l'office des étrangers.

### **3.3 Le cours d'intégration (Der Integrationskurs)**

Étant nouvel immigré, vous pouvez dans certaines conditions prendre part à un cours d'intégration.

#### **Dans ce cas profitez-en!**

Les cours d'intégration s'adressent aux immigrés qui ne vont plus à l'école. Leur but primordial est l'enseignement de la langue – car une bonne connaissance de l'allemand est un élément clé de l'intégration. Des connaissances de la vie sociale, culturelle, et économique sont également indispensables afin que vous vous intégriez avec succès dans votre nouvel entourage.

C'est pourquoi les cours d'intégration comprennent un cours de langue et un cours d'orientation pour vous familiariser avec la vie en Allemagne et avec les normes et valeurs qui règnent dans notre société.

Le bureau de l'immigration (Die Ausländerbehörde) vous dira si vous avez droit à un cours d'intégration ou si vous êtes obligé d'y participer. Une liste d'enseignants actuelle vous a été remise avec ce dossier de bienvenue. Vous pouvez choisir vous-même un enseignant dans la liste. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la brochure de l'office fédéral à l'immigration et aux réfugiés, qui vous a été remise avec ce dossier de bienvenue.

Vous recevrez des informations complémentaires auprès du

**Bundesamt für Migration und Flüchtlinge** – Regionalstelle Integration Berlin  
Streitstr. 86, 13587 Berlin, Tél : 35582-301 [www.bamf.de](http://www.bamf.de)

#### **Conditions juridiques**

#### **Qui a le droit de prendre part à un cours d'intégration?**

Les groupes de personnes suivantes peuvent avoir droit à la participation unique à un cours d'intégration :

*Les étrangers*, séjournant durablement sur le territoire fédéral et ayant déjà obtenu une fois un permis de séjour :

- pour des objets professionnels,
- pour regroupement familial
- comme demandeur d'asile à long terme (langfristige Asylberechtigter) ou encore ceux ayant obtenu un permis d'établissement (Niederlassungserlaubnis) à cause de quelques intérêts particuliers de la République Fédérale d'Allemagne.

Si un étranger dispose d'un permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis) de plus d'un an, on peut supposer qu'il s'agit d'un permis de séjour à long terme.

N'ont pas droit à un cours d'intégration :

- les enfants, adolescents et jeunes adultes ayant repris une éducation scolaire ou poursuivant leur cursus scolaire commencé en République fédérale,
- ceux pour lesquels la nécessité d'intégration est de moindre importance

Une partie des frais des cours d'intégration peut être remboursée sur demande en fonction des propres capacités financières.

**Les rapatriés (Spätaussiedler)** ainsi que leurs époux ou descendants ont droit à la participation gratuite à un cours d'intégration (§ 9 alinéa 1 de la nouvelle Loi fédérale sur les réfugiés et fugatifs).

Les enfants, les adolescents et jeunes adultes qui commencent une formation scolaire ou poursuivent leur cursus scolaire en République Fédérale d'Allemagne sont exclus. Le cours d'intégration peut, en cas de besoin, être complété d'une assistance pédagogique sociale et une possibilité de garderie d'enfants.

**Les étrangers peuvent être obligés à participer à un cours d'intégration**

- s'ils ont le droit de participer à un cours d'intégration mais ne peuvent pourtant pas bien s'exprimer oralement en allemand ou
- si l'office des étrangers leur indique des places de cours disponibles et accessibles et les invite à y participer et s'ils reçoivent des allocations sociales et que l'institution accordant l'allocation le recommande et
- s'ils ont particulièrement besoin d'intégration.

Les étrangers qui ne soient pas obligés de participer à un cours d'intégration sont ceux :

- qui se trouvent en région fédérale pour une formation professionnelle ou une autre formation,
- qui peuvent prouver qu'ils ont déjà participé à des cours semblables dans la région fédérale,
- dont la participation est intolérable ou définitivement impossible.

**Les étrangers n'ayant pas ou plus le droit de participer à un cours d'intégration** peuvent, sur demande auprès de l'office fédéral pour l'immigration et les réfugiés, être admis aux cours dans la mesure des places disponibles. Il en est de même pour les ressortissants de l'Union et les membres de leurs familles.

## **4. Le délégué à l'intégration**

### **Le délégué du Sénat à l'intégration et à l'immigration**

Le délégué du Sénat à l'intégration et à l'immigration couvre intégralement le ressort de l'intégration des immigrantes et immigrants. A son aménagement en 1981, ce fut le premier service administratif de ce genre dans un Land fédéral. Günter Piening occupe ce poste depuis 2003.

### **Les missions couvertes par le ressort de l'intégration**

Le principal devoir du délégué à l'intégration du sénat de Berlin consiste à donner forme aux questions primordiales de la politique des étrangers et de la politique d'intégration du Sénat de Berlin, ainsi que de coordonner les actions avec les autres administrations du Land Berlin. Un autre devoir important est l'analyse et la conception de mesures aptes à lever les obstacles juridiques, administratifs et sociaux à l'intégration, qui à terme mettent en danger la cohabitation pacifique des gens de différentes origines, nationalités et religions. Les rencontres interculturelles, l'organisation de l'administration et la suppression des discriminations sont donc ses principales missions. Le délégué à l'intégration travaille ici en étroite collaboration avec le bureau fédéral pour l'égalité des droits – contre la discrimination (Bureau anti-discrimination) (consultez 8.2).

Fondé en 2003, le bureau du délégué à l'intégration est le poste administratif du Comité consultatif du land pour les questions d'intégration et d'immigration, où les représentants et représentantes des associations d'immigrés, de l'administration du Sénat, de l'économie ainsi que ceux des institutions d'aide sociale, suivent attentivement la politique « d'immigration » du Sénat. Le Comité attribue le prix annuel de l'intégration.

En plus des devoirs principaux du ressort, le Comité consultatif connaît des rapports élaborés par le délégué à l'intégration et arrêtés par le Sénat, sur la situation des populations ayant un passé d'immigré.

Dans tous ces ressorts le délégué à l'intégration travaille en étroite collaboratin avec les délégués et les représentants communaux des immigrés, ainsi que les associations, organisations, initiatives et les représentations diplomatiques.

### **Infrastructures sociales pour immigrées et immigrés**

Le Sénat de Berlin promeut l'égalité sociale et juridique des groupes d'immigrants par une multitude de mesures spécifiques à l'intégration. Ces mesures sont encouragées et suivies par différentes administrations du Sénat. Le délégué à l'intégration encourage surtout les organisations d'immigrés dont le champ d'action s'étend sur tout Berlin, dans le but de renforcer la participation des immigrées et immigrés. Cela comprend la promotion des associations ou groupes de travail et des associations d'immigrés à travers toute la ville, par le biais de subventions.

### **Consultation**

Le bureau du délégué à l'immigration et à l'intégration est aussi un point de référence directe pour tout requérant cherchant des conseils en matière d'intégration, de politique des étrangers ainsi que sur des questions juridiques et sociales. La consultation permet d'une part la résolution immédiate des cas litigieux et d'autre part l'aide en cas de situation problématique d'urgence.

Les cas particulièrement difficiles peuvent être présentés à la commission berlinoise de régulation des rigueurs auquel le délégué appartient.

### **Rapatriés (tardifs)**

En juillet 2002, la gamme d'activités du poste de service a été élargie et il est devenu autorité compétente pour les questions fondamentales sur l'encadrement et l'intégration sociale des rapatriés (tardifs). Ce groupe d'immigrés a, lui aussi, à affronter aujourd'hui d'énormes problèmes d'intégration.

### **Relations publiques**

Le délégué à l'intégration et à l'immigration promeut l'intégration, l'ouverture et la volonté de compréhension auprès du public. Il fournit aux Berlinoises, Allemands et non-Allemands des informations importantes. Le but des relations publiques est d'expliquer les décisions et les points fondamentaux de la politique d'immigration et de donner des informations juridiques.

Les manifestations et campagnes publiques délivrent le message d'une compréhension « tous ensemble » entre Berlinoises et Berlinoises allemands et non-allemands, et aide à revenir sur des thèmes actuels et des conflits. Il présente en outre un forum de discussion sur le thème de l'intégration, telles que les manifestations « en construction - Berlin ville d'immigration » (« Under construction – Einwanderungsstadt Berlin »). Ces forums traitent des thèmes comme « Islam et école », « construction de nouvelles mosquées dans le quartier » ou « les perspectives des filles immigrées ». Les groupes de visiteurs ont la possibilité de s'informer au poste de service sur les questions actuelles de l'intégration, et la situation des communautés d'immigrés à Berlin.

Une vue d'ensemble actuelle sur les activités est présentée sur la page web du délégué à l'intégration : [www.integrationsbeauftragter-berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter-berlin.de)

Le Newsletter mensuel et gratis « Top – Berlin international » est expédié par e-mail aux intéressés. Inscription sous : [newsletter@intmig.berlin.de](mailto:newsletter@intmig.berlin.de)

### **Der Beauftragte des Senats für Integration und Migration**

Günter Piening

Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin

Tél. : (0 30) 9017-23 51

Fax : (0 30) 9017-23 20

Mail : [Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de](mailto:Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de)

Internet : [www.integrationsbeauftragter-berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter-berlin.de)

### **Consultation :**

Horaires de consultation :

Lundi, mardi, jeudi, 09.00 - 13.00 heures

Jeudi 15.00 - 18.00 heures

Mercredi, vendredi pas de consultation

Tél. consultation : 9017-23 72

### **Relations publiques :**

Tél. : 9017-23 57 ou 9017 2322

Newsletter : Tél : 9017 2374,

mail : [newsletter@intmig.verwalt-berlin.de](mailto:newsletter@intmig.verwalt-berlin.de)

Les collaborateurs et collaboratrices parlent turc, arabe, anglais, français, grec, italien, croate, polonais, roumain, russe, espagnol et vietnamien.

## **Publications du délégué de Berlin à l'intégration et à l'immigration**

Presque tous les ressortissants des 191 pays membres de l'ONU sont représentés à Berlin. Quelques un sont ici pour un bref séjour d'études, d'autres résident depuis longtemps à Berlin. Plusieurs communautés minoritaires y ont déjà une longue histoire.

Le délégué de Berlin à l'intégration et à l'immigration édite une série de publications qui informe sur l'histoire et la situation actuelle des minorités immigrées. Entre autre sont traités dans cette série les thèmes relatifs aux questions migratoires, aux questions de vie interculturelle ou de religion des multiples nationalités vivant ici.

Toutes les minorités d'immigrés n'ont naturellement pas leur propre publication, mais la série est régulièrement complétée. Ces cahiers ont une certaine intention : ils démontrent le profond enracinement dans la ville de personnes de différentes provenances, nationalités ou religions. L'immigration n'est pas vraiment un nouveau thème! Dès sa jeune histoire, Berlin a été empreint, formé, et co-construit par des immigrés. La série essaie de redessiner les traces, souvent ensevelies, de l'histoire de cette ville multiculturelle.

L'histoire de Berlin a des facettes américaines, arabes, bulgares, anglaises, françaises polonaises, russes ou turcs pour ne citer que quelques exemples. Cette série de publications se propose de renforcer la conscience publique sur les faits.

Pour les minorités vivant ici, ces cahiers sont des mémorisent leur propre histoire à Berlin ainsi que leur attachement à cette ville.

Ces cahiers vous offrent entre autre la possibilité de prendre contact avec les communautés d'immigrés vivant ici. Les adresses et établissements compétents sont mentionnés dans ces cahiers. Plus de 40 exemplaires sont tirés de la série. Vous pouvez vous procurer les cahiers au bureau du délégué à l'intégration en payant une contribution modérée. Le site Internet du délégué à l'intégration et à l'immigration vous informe sur les nouvelles publications :

[www.berlin.de/lb/intmig/publikationen/index.html](http://www.berlin.de/lb/intmig/publikationen/index.html)

### **4.1. Délégués communaux à l'intégration**

**Il y a un/e délégué/e communal/e dans chaque quartier de Berlin (BA). Les délégués communaux sont volontiers à votre service pour agir et conseiller.**

BA Friedrichshain-Kreuzberg

Madame Regina Reinke

Frankfurter Allee 35-37

10247 Berlin

Tél. : +49 (030) 902983133

Fax : +49 (030) 902982515

Mail : [Regina.Reinke@ba-fk.verwalt-berlin.de](mailto:Regina.Reinke@ba-fk.verwalt-berlin.de)

BA Lichtenberg-Hohenschönhausen

Madame Heike Marquardt

Möllendorffstraße 6

10360 Berlin

Tél. : +49 (030) 55043907

Fax : +49 (030) 55043309

Mail : [Heike.Marquardt@ba-libg.Verwalt-Berlin.de](mailto:Heike.Marquardt@ba-libg.Verwalt-Berlin.de)

BA Marzahn-Hellersdorf  
Madame Elena Marburg  
Alice-Salomon-Platz 3  
12591 Berlin  
Tél. : +49 (030) 902932060  
Fax : +49 (030) 902932055  
Mail : [Elena.Marburg@ba-mh.verwalt-berlin.de](mailto:Elena.Marburg@ba-mh.verwalt-berlin.de)

BA Mitte  
Monsieur Mustafa Turgut Cakmakoglu  
Mathilde-Jacob-Platz 1  
10551 Berlin  
Tél. : +49 (030) 200932198  
Fax : +49 (030) 200932021  
Mail : [mustafa.cakmakoglu@ba-mitte.verwalt-berlin.de](mailto:mustafa.cakmakoglu@ba-mitte.verwalt-berlin.de)

BA Neukölln  
Madame Karin Korte  
Karl-Marx-Straße 83  
12040 Berlin  
Tél. : +49 (030) 68092951  
Fax : +49 (030) 68093742  
Mail : [Karin.Korte@ba-nkn.verwalt-berlin.de](mailto:Karin.Korte@ba-nkn.verwalt-berlin.de)

BA Pankow  
Madame Karin Wüsten  
Breite Straße 24A-26  
13062 Berlin  
Tél. : +49 (030) 48832524  
Fax : +49 (030) 48832230  
Mail : [karin.wuesten@ba-pankow.verwalt-berlin.de](mailto:karin.wuesten@ba-pankow.verwalt-berlin.de)

BA Reinickendorf  
Madame Regine Bouédibéla-Barro  
Eichborndamm 215-239  
13437 Berlin  
Tél. : +49 (030) 41922024  
Fax : +49 (030) 41922341  
Mail : [Regine.Bouedibela-Barro@ba-rdf.verwalt-berlin.de](mailto:Regine.Bouedibela-Barro@ba-rdf.verwalt-berlin.de)

BA Spandau  
Madame Doris Ducke  
Carl-Schurz-Str.2/6,  
13597 Berlin  
Tél. : +49 (030) 33033940  
Fax : +49 (030) 33032700  
Mail : [doris.ducke@ba-spd.verwalt-berlin.de](mailto:doris.ducke@ba-spd.verwalt-berlin.de)

BA Tempelhof-Schöneberg  
Madame Gün Tank  
John-F.-Kennedy-Platz  
10820 Berlin  
Tél. : +49 (030) 75606263  
Fax : +49 (030) 75606344  
Mail : [Tank@ba-ts.verwalt-berlin.de](mailto:Tank@ba-ts.verwalt-berlin.de)

BA Treptow-Köpenick  
Madame Violetta Tobias  
Alt-Köpenick 21  
12555 Berlin  
Tél. : +49 (030) 61722211  
Fax : +49 (030) 61722040  
Mail : [violetta.tobias@ba-tk.verwalt-berlin.de](mailto:violetta.tobias@ba-tk.verwalt-berlin.de)

BA Charlottenburg-Wilmersdorf  
Madame Azize Tank  
Otto-Suhr-Allee 100  
10585 Berlin  
Tél. : +49 (030) 902913329  
Fax : +49 (030) 902912647  
Mail : [migrantenbeauftragte@charlottenburg-wilmersdorf.de](mailto:migrantenbeauftragte@charlottenburg-wilmersdorf.de)

## **5. L'office des étrangers**

Le département IV – office des étrangers/ service- immigration – du bureau du Land pour les affaires civiques et le service de l'ordre est le bureau responsable pour toutes les questions en matière de droit et de résidence.

Landesamt für Bürger- und Ordnungsangelegenheiten  
Ausländerbehörde - Referat Zuwanderung - (Bureau du Lande pour affaires civiques et service d'ordres - ressort immigration)  
Friedrich- Krause- Ufer 24  
13353 Berlin

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, 07.00 – 14.00 heures  
Jeudi 10.00 – 18.00 heures

Heures de service au téléphone : Mercredi et vendredi de : 09.00- 12.00 heures

Pour éviter les heures d'attentes veuillez prendre rendez-vous pendant les heures de service téléphoniques.

Téléphone de service pour renseignement général : 90269- 4000



## **II Vivre à Berlin : habiter, travailler, éducation, formation, et offres de formation à Berlin**

### **6. Vivre à Berlin**

#### **Appartements en location à Berlin**

À Berlin vous avez une très large offre d'habitations dans tous les quartiers et pour tous les prix. En comparaison avec beaucoup de grandes villes allemandes et surtout avec d'autres métropoles européennes, les loyers sont ici assez bas.

#### **6.1 Recherche d'appartement**

La recherche dans la rubrique « immobilier » des grands quotidiens berlinois est certainement le moyen le plus pratique pour trouver un logement approprié. La plupart des offres sont publiées dans les éditions du week-end. En outre, il y a des publications dédiées exclusivement aux offres et aux demandes immobilières.

Vous pouvez vous faire une idée de la situation au marché immobilier et regarder les offres sur Internet. La plupart des journaux proposent sur leurs pages Internet des possibilités de recherches ou d'offres d'appartements, indépendamment de tout engagement.

Les agents immobiliers proposent aussi des appartements libres. Les agents immobiliers sont des entreprises privées qui procurent des appartements. Vous trouverez les adresses dans l'annuaire téléphonique « Pages jaunes »/ « Gelbe Seiten » (sous le mot clé « Makler » ou « Immobilienmakler »). Ces entreprises exigent souvent une commission pour leur travail.

Pour la recherche d'appartement vous pouvez aussi vous adresser au service municipal des habitations à louer dans les mairies des quartiers (consultez les adresses des mairies de quartier sous I.3.) Vous y trouverez des renseignements sur les sociétés immobilières de la ville. Elles proposent aussi des appartements en location.

#### **6.2 Calcul du montant du loyer**

Le loyer est la somme que vous devez payer chaque mois à votre bailleur en tant que locataire de l'appartement. A cela s'ajoutent des charges locatives (Nebenkosten), par exemple pour la décharge des poubelles, pour le nettoyage du bâtiment et de la rue, pour le chauffage et l'approvisionnement en eau.

Certains frais – p.ex. ceux du chauffage – dépendent de votre consommation personnelle, tandis qu'autres frais sont repartis entre les locataires de l'immeuble en fonction de la taille de leur appartement. L'électricité, le téléphone et le gaz ne sont pas fournis par le propriétaire mais proviennent directement du fournisseur. Vous devez pour cela avoir un contrat avec le fournisseur concerné. Les charges locatives et les frais d'approvisionnement en électricité et en gaz sont ajoutés chaque mois de manière forfaitaire sur le loyer. Une fois par an, vous recevez la calculation exacte de ces frais.

#### **Charges locatives : Epargne d'énergie**

Les charges locatives qui dépendent de votre consommation personnelle – p.ex pour les frais de chauffage, d'électricité et de gaz – se réduisent, si votre consommation est « économique ». Les fournisseurs tels que [Vattenfall \(www.Vattenfall.de\)](http://www.Vattenfall.de) et la [GASAG](#), vous conseilleront sur les possibilités d'une consommation économique d'électricité et de gaz. Vous recevrez des informations neutres et gratuites sur le chauffage, l'eau chaude, l'isolation thermique, la technique solaire et l'économie d'énergie etc. , par des ingénieurs spécialisés de la « [Gesellschaft für Rationelle Energieverwendung e.V.](#) » Pour fixer un rendez-vous de consultation personnelle, appelez le 030 7872-1130.

#### **Indice officiel du prix des loyers berlinois (Berliner Mietspiegel)**

L'office officiel du prix des loyers vous donne une vue d'ensemble sur les montants habituels des loyers pour différents types de logements dans les différents quartiers, des prix du loyer de différents types d'appartements dans des immeubles comparables dont la

dimension, l'équipement et l'état se ressemblent. L'indice officiel du prix des loyers ne vaut que pour les logements dans les immeubles dont le prix n'est pas imposé et habitables au plus tard le 30 septembre 1999.

Le prix du loyer est calculé en €/m<sup>2</sup> par mois sous forme de loyer sans charges net (Netto-Kaltmiete), excluant donc les charges locatives.

- Sans frais de chauffage et approvisionnement en eau chaude
- Sans frais d'exploitation « froide »
- Sans frais d'ameublement et les charges de sous-location
- Sans charges pour l'usage du logement dans une autre intention que d'y habiter

Vous recevrez l'indice officiel du prix des loyers auprès du

**Senatsverwaltung für Stadtentwicklung**

Monsieur Berke

Württembergische Straße 6

10707 Berlin

Tél. : +49 30 9020-5555, Fax : +49 30 9012-3501

Mail : [info-center@senstadt.verwalt-berlin.de](mailto:info-center@senstadt.verwalt-berlin.de), Internet : [www.stadtentwicklung.berlin.de](http://www.stadtentwicklung.berlin.de)

### 6.3 Les organisations des locataires

Les organisations de locataires vous conseillent pour toute question relative à la location.

#### **Berliner MieterGemeinschaft e.V.**

Möckernstraße 92

10963 Berlin

Tél : 030 / 216 80 01

Fax : 030 / 216 85 15

[www.bmgev.de](http://www.bmgev.de)

#### **Berliner Mieterverein e.V.**

Landesverband Berlin im Deutschen Mieterbund e.V.

Hauptgeschäftsstelle : Wilhelmstraße 74

(près de la Porte du Brandebourg)

Entrée Behrenstrasse

10117 Berlin

Tél : 030 / 22 62 6-0

Fax : 030 / 22 62 61 61

[www.berliner-mieterverein.de](http://www.berliner-mieterverein.de)

#### **Mieterschutzbund Berlin e.V.**

**Konstanzer Straße 61**

10707 Berlin

Tél : 030 / 882 30 85

Fax : 030 / 882 77 00

**Filiale Torstraße 25**

10119 Berlin

Tél : 030 / 2 01 15 27

Fax : 030 / 2 01 15 96

**Filiale Sonnenallee 95**

12045 Berlin

Tél : 030 / 6 87 01 21

Fax : 030 / 6 82 11 47

### 6.4 Déclaration domiciliaire obligatoire

À Berlin comme partout en Allemagne la déclaration domiciliaire est obligatoire. Cela veut dire que toute personne s'installant à Berlin a l'obligation de déclarer son domicile auprès des services municipaux compétents. Selon § 11 de la loi de la réglementation relative aux déclarations obligatoires de Berlin (Meldegesetz), la déclaration se fait dans un délai d'une semaine. La déclaration se fait au bureau de recensement des quartiers (veuillez consulter les adresses des mairies de quartier sous I.3.)

## 7. Travailler à Berlin

### 7.1 Agences pour l'emploi (Arbeitsagenturen)

Vous cherchez un travail ou vous avez l'intention de voulez réorienter dans votre vie professionnelle ?

Les agences pour l'emploi vous proposent des emplois et des formations, conseillent les employeurs et les demandeurs d'emplois. Ils vous proposent des aides pour améliorer vos chances d'accès à l'emploi, telle que des cours de perfectionnement et de recyclage professionnels. Les agences pour l'emploi fournissent aussi une formation professionnelle et complémentaire. Les offres et demandes d'emplois sont coordonnées au niveau interrégional. Les demandeurs d'emploi qui sont prêts à déménager pour un poste de travail reçoivent une vue d'ensemble du marché de travail dans toutes la République Fédérale d'Allemagne.

Avez-vous besoin d'aide et de soutien pour choisir un métier adéquat ou la matière de vos études?

Les agences de travail disposent de centres d'information professionnelle pour vous orienter sur le marché du travail et vous conseiller sur les places de formations professionnelles. Chacun peut consulter le service de renseignements pour la formation et pour l'emploi, indépendamment du fait d'avoir ou non déjà versé des cotisations. Les agences peuvent aussi verser une aide financière pour votre formation professionnelle.

Vous trouverez des informations très précises à vos questions dans les agences pour l'emploi.

En outre, les agences pour l'emploi sont compétentes en matière de sécurité sociale. Si vous perdez p. ex. votre travail ou si votre employeur dépose son bilan ou ne peut plus vous employer à plein temps, vous recevez alors de l'agence une allocation chômage (Arbeitslosengeld), un dédommagement pour dépôt de bilan (Insolvenzausfall) ou une allocation de chômage partiel (Kurzarbeitergeld). Des règles spéciales régissent l'industrie du bâtiment (Winterbauförderung).

Les agences pour l'emploi sont aussi responsables de la promotion du travail et de la formation professionnelle des handicapés, de l'octroi de prestations pour maintenir et créer des emplois. Vous pouvez aussi faire une demande d'allocation familiale à la caisse d'allocation familiale de l'agence de travail.

Ci-dessous les adresses et heures d'ouverture des agences régionales pour l'emploi à Berlin :

#### **Agence pour l'emploi Berlin Mitte**

##### Bureau Friedrichshain-Kreuzberg

Charlottenstraße 97 - 90, 10969 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeurs,

Fax : (030) 5555 994 060 : [Berlin-Mitte@arbeitsagentur.de](mailto:Berlin-Mitte@arbeitsagentur.de)

##### Bureau Müllerstraße

Müllerstraße 16, 13353 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeurs,

Fax : (030) 5555 844040, E- Mail : [Muellerstra%C3%9Fe@arbeitsagentur.de](mailto:Muellerstra%C3%9Fe@arbeitsagentur.de)

##### Bureau Lichtenberg

Gotlindestraße 93, Haus 2, 10365 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeurs

Fax : 030 / 5555 88 4999, Mail : [Lichtenberg@arbeitsagentur.de](mailto:Lichtenberg@arbeitsagentur.de)

##### Bureau Marzahn-Hellersdorf

Janusz-Korcak-Straße 32, 12627 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeurs

Fax : 030 / 5555 89 1599, Mail : [Marzahn-Hellersdorf@arbeitsagentur.de](mailto:Marzahn-Hellersdorf@arbeitsagentur.de)

Heures d'ouverture :

Lun, Mar, 08.00 - 16.00 heures  
Jeu 08.00 - 18.00 heures  
Mer, Ven 08.00 - 12.00 heures

Heures de consultation supplémentaire pour les personnes en recherche d'emploi dans le délai de préavis :

Lun et Mar 12.00 - 16.00 heures ou sur rendez-vous

### **Agence pour l'emploi Berlin Nord**

#### Bureau Charlottenburg – Wilmersdorf

Königin-Elisabeth-Str. 49, 14059 Berlin,

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 704 444, Mail : [Berlin-Nord@arbeitsagentur.de](mailto:Berlin-Nord@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Pankow

Storkower Str. 118/120, 10407 Berlin,

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 851 596, Mail : [Pankow@arbeitsagentur.de](mailto:Pankow@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Reinickendorf

An der Mühle 5 - 9; 13507 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 86399, Mail : [Reinickendorf@arbeitsagentur.de](mailto:Reinickendorf@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Spandau

Brunsbütteler Damm 75-77, 13581 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 712 444, Mail : [Spandau@arbeitsagentur.de](mailto:Spandau@arbeitsagentur.de)

Heures d'ouverture :

Lundi-Mardi, 08.00 - 16.00 heures

Mercredi 08.00 - 12.00 heures

Jeudi 08.00 - 18.00 heures

Vendredi 08.00 - 12.00 heures

### **Agence pour l'emploi Berlin Süd**

#### Bureau Neukölln

Sonnenallee 282, 12057 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 774 444, Mail : [berlin-sued@arbeitsagentur.de](mailto:berlin-sued@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Treptow-Köpenick

Hans-Schmidt-Straße 12, 12489 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 781 505, Mail : [Treptow-Koepenick@arbeitsagentur.de](mailto:Treptow-Koepenick@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Tempelhof-Schöneberg

Gottlieb-Dunkel-Straße 43-44, 12099 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 833 333, Mail : [Tempelhof-Schoeneberg@arbeitsagentur.de](mailto:Tempelhof-Schoeneberg@arbeitsagentur.de)

#### Bureau Steglitz-Zehlendorf

Händelplatz 1, 12203 Berlin

Tél. : 01801 / 555111 Demandeurs d'emploi, 01801 / 664466 Employeur

Fax : (030) 5555 814 999, Mail : [Steglitz-Zehlendorf@arbeitsagentur.de](mailto:Steglitz-Zehlendorf@arbeitsagentur.de)

Heures d'ouverture :

Lundi 08:00 - 16:00 heures

Mardi 08:00 - 16:00 heures,

Mercredi 08:00 - 12:00 heures

Jeudi 08:00 - 18:00 heures

Vendredi 08:00 - 12:00 heures

### **Centres pour l'emploi**

Les centres pour l'emploi sont des groupes de travail des bureaux de districts de Berlin et de l'agence pour l'emploi.

Les prestations sont fournies en collaboration d'après le Code de la Sécurité Sociale (Sozialgesetzbuch (SGB II))

#### **Centre pour l'emploi Charlottenburg-Wilmersdorf**

Bundesallee 206, 10717 Berlin

Tél. : 0180/100309302601\*, Fax : 030/5555326993

#### **Centre pour l'emploi Friedrichshain-Kreuzberg**

Kochstraße 30-31, 10969 Berlin

Tél. : 0180/100259203807\*

#### **Centre pour l'emploi Lichtenberg**

Gotlindestraße 93, 10365 Berlin

Tél. : 0180/100260116001\*, Fax : 030/5555883999

#### **Centre pour l'emploi Marzahn-Hellersdorf**

Allee der Kosmonauten 29, 12681 Berlin

Tél. : 0180/100259916001\*, Fax : 030/5555486666

#### **Centre pour l'emploi Berlin Mitte**

Sickingenstraße 70, 10553 Berlin

Tél. : 0180/100259303807\*, Fax : 030/5555456602

#### **Centre pour l'emploi Neukölln**

Lahnstraße 56, 12055 Berlin

Tél. : 01801/002511406666\*, Fax : 030/5555747777

#### **Centre pour l'emploi Pankow**

Storkower Straße 133, 10407 Berlin

Tél. : 0180/100309506666\*, Fax : 01801/00309506899\*

#### **Centre pour l'emploi Reinickendorf**

Mirastraße 54, 13509 Berlin

Tél. : 0180/100309401000\*, Fax : 01801/00309406978\*

#### **Centre pour l'emploi Spandau**

Brunsbütteler Damm 75-77, 13581 Berlin

Tél. : 0180/100251302513\*

#### **Centre pour l'emploi Steglitz-Zehlendorf**

Birkbuschstraße 10, 12167 Berlin

Tél. : 0180/100258206666\*, Fax : 01801/00258207777\*

#### **Centre pour l'emploi Tempelhof-Schöneberg**

Wolframstraße 89-92, 12105 Berlin

Tél. : 0180/100258306666\*, 01801/00258307777

#### **Centre pour l'emploi Treptow-Köpenick**

Groß-Berliner-Damm 73a-e, 12487 Berlin

Tél. : 0180/100251506666\*, Fax : 01801/00251506669\*

\* Veuillez tenir compte des tarifs de votre opérateur téléphonique

## **7.2 Permis de travail**

Les immigrés non ressortissants de l'UE ont besoin d'un permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis) ou d'un permis d'établissement (Niederlassungserlaubnis) les autorisant à travailler. Un permis de séjour ne vous autorise qu'à travailler (emploi salarié ou indépendant) si cela est explicitement mentionné. Le processus est le suivant : la police des étrangers demandera à l'agence fédérale pour l'emploi son accord pour la prise de travail. L'exercice d'une activité professionnelle est, dès l'octroi du permis de séjour, autorisé pour de nombreux immigrés en raison des prescriptions juridiques de la loi relative au droit de séjour des étrangers sans intervention des agences pour l'emploi ; le permis de séjour est toutefois délivré à certains immigrés après examen des conditions générales en matière de droit des étrangers sans autorisation immédiate à l'exercice d'un emploi. Dans ce cas l'autorisation n'est donnée que si l'emploi ne peut pas être occupé par un Allemand, un ressortissant de l'UE ou par un employé d'un autre pays privilégié (les employés des pays tiers) vivant depuis longtemps déjà en Allemagne.

Les citoyens de l'UE à la recherche d'un emploi peuvent entrer en Allemagne. Ils reçoivent, ainsi que les membres de leurs familles, étant ressortissants de l'Union européenne de droit, une attestation de leur droit de séjour. Les citoyens de l'Union ont le droit de travailler. Ils n'ont pas besoin d'une autorisation particulière de l'agence fédérale de travail. Les citoyens des pays de l'Europe centrale et de l'Est qui ont plus récemment intégré l'Union sont soumis à un règlement spécial (voir sous IV. 19.1).

### **7.3 Assurance sociale et contributions**

Chaque employé a besoin d'une carte fiscale (Steuerkarte) et une carte d'assuré sociale (Sozialversicherungsausweis). Une fiche fiscale vous est remise à l'office de la mairie de quartier où vous avez déclaré votre domicile principal. Vous recevrez votre carte d'assuré sociale à l'office des responsables des caisses des pensions. L'employeur déclare normalement l'employé dès son premier jour de travail, et celui-ci reçoit un numéro de sécurité sociale et une carte d'assuré sociale.

Dans le contrat de travail, votre revenu est normalement fixé brut. Il faut donc soustraire du revenu brut les cotisations sociales. L'employeur les verse directement. Ainsi votre salaire sera payé net. Les revenus bruts et nets sont mentionnés sur votre bulletin de salaire.

Le droit à une assurance maladie, accident, chômage, vieillesse, nécessité de soins ou invalidité résulte de votre assurance sociale, c'est à dire des cotisations versées par l'employé et l'employeur à l'assurance.

Les cotisations pour l'assurance maladie, allocation chômage, assurance pension et assurance nécessité de soin doivent être payées mensuellement et s'appellent « cotisations sociales ». Le montant des cotisations sociales dépend de votre revenu. Une moitié est payée par l'employeur et l'autre moitié par l'employé. La part de l'employé est automatiquement déduite de son salaire. C'est à l'employeur de verser les cotisations aux assurances.

Les impôts sont payés en fonction du revenu brut. Le montant de l'impôt dépend du montant du revenu. Un classement dans une échelle de six catégories de taxations (I -VI) en fonction de l'état civil est prévu. La catégorie de taxation dépend aussi du fait si vous êtes célibataire ou marié, si vous avez des enfants, ou encore si votre ménage dispose d'un «double salaire». Il existe des modèles intéressants pour combiner les catégories de taxation quand, dans un ménage, chacun a un revenu soumis à l'imposition. La catégorie de taxation et le nombre d'enfants sont inscrits sur votre fiche fiscale individuelle (Lohnsteuer) que vous recevrez à l'office de service de la mairie de quartier.

La fiche fiscale individuelle doit être remise à l'employeur. Celui-ci y inscrira le montant de votre salaire et autres mentions. Les contributions fiscales sont automatiquement déduites de votre salaire brut mensuel.

Une demande de restitution fiscale peut être faite ultérieurement. Vous devrez vous renseigner là-dessus auprès d'une organisation de contribuables, auprès d'un conseiller fiscal, ou de l'office des finances qui doit vous informer. Vous recevrez des informations plus précises à l'office des finances sur place, chez un conseiller fiscal ou sur Internet à l'adresse [www.finanzamt.de/](http://www.finanzamt.de/). Le ministère fédéral des finances a mis la brochure « Impôts de A à Z » à disposition sous [www.bundesfinanzministerium.de/](http://www.bundesfinanzministerium.de/).

#### **7.4 Les représentants du personnel dans les entreprises**

Dans toutes les sociétés de droit privé (par exemple société à responsabilité limitée/ S.A.R.L ou société anonyme/ S. A.) qui comptent au moins cinq salariés, un conseil d'entreprise (**Betriebsrat**) peut être élu selon les dispositions du règlement intérieur de l'entreprise. Le conseil d'entreprise défend les intérêts des salariés envers l'employeur. Le conseil d'entreprise travaille habituellement en collaboration avec l'employeur et les délégués syndicaux et patronaux de l'entreprise.

Le conseil d'entreprise est élu par tous les travailleurs d'une entreprise, sans tenir compte de leur nationalité. Le conseil d'entreprise veille à ce que les lois en vigueur au profit des travailleurs, par exemple les mesures de prévention contre les accidents, les conventions de travail ainsi que les accords d'entreprise soient respectés. Il veille au respect de la non-discrimination des personnes pour des raisons de provenance, de religion, de nationalité, de race, de politique ou liées à leur activité syndicale ou encore en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle.

Un autre devoir légal important du conseil d'entreprise est de promouvoir l'intégration des travailleurs étrangers et la cohésion avec leurs collègues allemands. Le conseil d'entreprise peut aussi initier des mesures contre le racisme et la xénophobie dans l'entreprise. Il a aussi le droit d'exiger le licenciement d'un employé qui se livre à des actes racistes ou xénophobes dans l'entreprise, ainsi que de refuser, pour les mêmes raisons, l'embauche d'un travailleur.

Le conseil d'entreprise se prononce sur les questions sociales, économiques ou relatives au personnel. Il peut par exemple décider de l'augmentation ou de la réduction des heures de travail. Il doit aussi être consulté si des licenciements ou des nouvelles embauches sont prévus, si un plan social doit être dressé, et dans les cas où l'entreprise compte fermer ou introduire des changements. Dans plusieurs entreprises les employeurs et le conseil d'entreprise ont signé des contrats pour promouvoir le traitement égal et la protection contre la discrimination.

## 7.5 Les travailleurs indépendants

Les immigrants ayant un permis de séjour peuvent exercer une activité indépendante si le permis de séjour contient expressément la clause annexe « Activité professionnelle autorisée » ou l'autorisation à exercer une activité professionnelle indépendante déterminée. Il est possible, sur demande, de faire modifier ou supprimer par l'office des étrangers une clause annexe n'autorisant pas l'exercice d'une activité indépendante.

Un permis de séjour pour l'exercice d'une activité indépendante peut être octroyé, si cette activité a un effet positif sur l'économie allemande. Ces conditions sont régulièrement accomplies par un investissement d'au moins cinq cent mille euros avec la création de cinq emplois. Au cas où la somme à investir serait moindre ou que moins d'emplois seraient créés, les conditions seront revues d'après les données de base sur lesquelles l'idée de l'entreprise est fondée, du montant de l'investissement, de l'expérience de l'étranger et des renseignements des autorités commerciales ainsi que de la chambre des professions. Les étrangers âgés de plus de 45 ans n'ont droit à un permis de séjour que s'ils sont en possession de moyens suffisants pour assurer leur retraite.

### Centre d'information pour investisseurs de l'étranger

Wirtschaftsförderung Berlin International GmbH  
Fasanenstr. 85, 10623 Berlin,  
Tél : +49 30 39980218

Zentrale Anlauf- und Koordinationsstelle für Unternehmen (ZAK)  
Martin-Luther-Str. 105, 10825 Berlin,  
Tél : +49 30 9013 - 7601

### Centre d'information des chambres :

Industrie- und Handelskammer (IHK)  
Fasanenstraße 85, 10623 Berlin  
Tél. : +49 30 315 10-0, Fax : +49 30 315 10-278

Handwerkskammer zu Berlin (HWK)  
Blücherstraße 68, 10961 Berlin  
Tél. : +49 30 259 03-01, Fax : +49 30 259 03-235

### Divers :

Beratungs- und Ausbildungszentrum für  
zugewanderte Gewerbetreibende  
Schliemannstraße 23, 10437 Berlin,  
Tél. : +49 30 44 65 10 65 Fax : +49 30 444 10 85  
[www.emz-berlin.de](http://www.emz-berlin.de) Mail : [info@emz-berlin.de](mailto:info@emz-berlin.de)

Agence fédérale pour fondatrices - entrepreneuses

**La Hot-Line** centrale **0180 - 5 22 90 22** (du lundi au jeudi de 9.00 à 18 heures et vendredi de 9.00 à 16 heures) vous offre en tant que centre de service, les premières informations et renseignements sur les offres régionales de consultations par les experts compétents

Pour plus d'information : **Mail : [bga@gruenderinnenagentur.de](mailto:bga@gruenderinnenagentur.de)**

et

Innovation und Bildung Hohenheim GmbH (IBH)  
Direction du projet : Ingrid Katz. M.A.  
Wollgrasweg 49, 70599 Stuttgart  
Tél : 0711/451017-206 / Fax : 0711/123-2556



## 8. Antidiscrimination et égalité en droits

### 8.1 L'égalité des hommes et des femmes

En République Fédérale d'Allemagne, l'égalité des hommes et des femmes est garantie par l'article. 3 de la Constitution : « Les hommes et les femmes sont égaux en droits. Personne ne peut être désavantagé ni avantagé à cause de son sexe (...) » L'égalité est réalisée par la loi sur la parité, entrée en vigueur le 1er juillet 1958. Beaucoup de détails de cette loi fondamentale ont pourtant été élaborés plus tard : par exemple la loi sur la parité de 1957 (mariage-, biens- et le droit de garde des enfants), la loi de 1980 sur l'égalité de traitement au travail, la loi de 1994 sur la protection des employés et la promotion des femmes.

Malgré toutes ces mesures, les femmes ne reçoivent toujours pas le même salaire que les hommes pour un travail ou un poste similaire. Elles reçoivent en moyenne 25 pour cent de moins. De plus elles doivent supporter généralement seules les tâches familiales (mère célibataire). Les appels à des lois « anti- discriminations » et à des « quotas régulateurs », notamment un « quota de femmes » pour l'emploi, montrent que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les structures traditionnelles n'évoluent que très lentement dans la vie quotidienne.

Entre temps un changement a eu lieu. Toujours plus de femmes ont du succès dans leur métier et les postes honorables. Il existe beaucoup d'initiatives qui soutiennent les femmes dans leurs projets pour faire avancer ce processus. Le ministère fédéral de la famille, des femmes, des retraités et de la jeunesse offre sur sa page Internet ([www.bmfsfj.de](http://www.bmfsfj.de)) une vue d'ensemble des séries d'initiatives et de projets pour la promotion des femmes.

Le gouvernement fédéral a donc installé une agence interrégionale pour les entrepreneuses, signe du développement quant à l'indépendance professionnelle des femmes. Ce projet commun du ministère fédéral de la famille, des femmes, des retraités et de la jeunesse (BMFSFJ), pour l'éducation et la recherche (BMBF) ainsi que de l'économie et du travail (BMWA) devrait aider à élever le taux de création d'entreprises par des femmes, et améliorer en général le climat de création d'entreprises pour les entrepreneuses (voir 7.5).

Le projet « Femmes en tête » à pour but d'augmenter le taux de femmes dans les hautes fonctions des associations sportives et les unions sportives régionales, en profitant des compétences et expériences des femmes. Vous trouverez des informations complémentaires sur ce projet sur Internet [www.femtotop.de](http://www.femtotop.de)

Le site Internet [www.frauenmachenkarriere.de](http://www.frauenmachenkarriere.de) qui existe depuis mars 2005 vous offre un accès simple et rapide à des informations complètes au sujet des femmes dans la vie professionnelle. Le site offre des services et informations thématiques : accès à l'emploi, carrière, fondation d'existence et reprise de travail. Les informations actuelles sur les branches sont proposées au niveau fédéral et régional.

Le Land de Berlin considère aussi les hommes et les femmes comme partenaires égaux ; il soutient les femmes à vivre une vie autonome et à prendre une part égale aux possibilités de formation et à la réussite professionnelle. La promotion des femmes est importante à Berlin ; elle est accompagnée d'une multitude d'offres de renseignements, formations et conseils en cas de crise.

Le bureau du délégué pour les femmes à la mairie du quartier vous fournira des informations et renseignements des services actuels au sujet de la promotion des femmes à Berlin. Vous trouverez les adresses sur les pages suivantes.

**Délégué pour les femmes et la parité des quartiers  
(Frauen- und Gleichstellungsbeauftragte der Bezirke)**

**Bezirksamt Charlottenburg- Wilmersdorf**

Bureau pour les femmes  
Otto-Suhr-Allee 100, 10585 Berlin, salle 241 d  
[frauenbeauftragte@ba-cw.verwaltberlin.de](mailto:frauenbeauftragte@ba-cw.verwaltberlin.de), Tél. 9029-12690, Fax 9029-12055/12055  
Connaissance de la langue anglaise

**Bezirksamt Friedrichshain- Kreuzberg**

Déléguée pour la parité  
Frankfurter Allee 35 -37, 10216 Berlin, salle 2915/16  
[Koch-Knoebel@ba-frh.verwalt-berlin.de](mailto:Koch-Knoebel@ba-frh.verwalt-berlin.de), Tél. 2324 -4109/11, Fax 2324 - 4177  
Connaissance de la langue anglaise

**Bezirksamt Lichtenberg**

Déléguée pour la parité  
Möllendorffstr. 6, 10360 Berlin  
10360 Berlin (adresse postale), salle10/11  
Tél. 5504-3320/3321, Fax 5504-3309

**Bezirksamt Marzahn- Hellersdorf**

Déléguée pour la parité  
Alice-Salomon-Platz 3, 12527 Berlin, salle 452  
[Liane.Behrendt@ba-mh.verwalt-berlin.de](mailto:Liane.Behrendt@ba-mh.verwalt-berlin.de), Tél. 90293-2050/1, Fax 90293-2055

**Bezirksamt Mitte**

Bureau de la parité, déléguée pour les femmes  
Mathilde-Jacob-Platz 1, 10551 Berlin, salle 212  
[kerstin.drobick@ba-mitte.verwaltberlin.de](mailto:kerstin.drobick@ba-mitte.verwaltberlin.de), Tél. 2009-32048/32168, Fax 2009-32101  
Salle 126  
Connaissances de la langue anglaise

**Bezirksamt Neukölln**

Déléguée pour les femmes  
Karl-Marx-Str. 83-85 12043 Berlin, salle KU 62  
[Renate.Bremmert@BA-NKN.verwalt-berlin.de](mailto:Renate.Bremmert@BA-NKN.verwalt-berlin.de), Tél. 6809-3555/3554, Fax 6809-2445  
[Members.AOL.COM/Frauenamt](http://Members.AOL.COM/Frauenamt)

**Bezirksamt Pankow**

Déléguée pour la parité  
Breite Str. 24 A - 26, 13187 Berlin, salle 137  
[gleichb@ba-pkow.verwalt-berlin.de](mailto:gleichb@ba-pkow.verwalt-berlin.de), Tél. 4883-2305, Fax 4883-2318  
Salle 106  
Connaissances des langues russes et anglaises

**Bezirksamt Reinickendorf**

Déléguée pour les femmes  
Eichborndamm 215-239, 13437 Berlin, salle 124  
Tél. 4192-2309/2011, Fax 4192-2215

**Bezirksamt Spandau**

Déléguée pour les femmes  
Carl-Schurz-Str. 2-6, 13597 Berlin, salle 1201 a-c  
Tél. 3303-3501/3602, Fax 3303-7614  
Connaissances de la langue anglaise

**Bezirksamt Steglitz- Zehlendorf**

Déléguée pour les femmes  
Schloßstr. 80 (Kreisel), 12165 Berlin, salle 301  
Tél. 6321-3206/3354, Fax 6321-2670  
Connaissance de la langue anglaise

**Bezirksamt Tempelhof- Schöneberg**

Déléguée pour les femmes  
Rathaus Schöneberg, John-F.-Kennedy-Platz, 10820 Berlin, salles 147 - 149  
[birkelbach@ba-temp.verwaltberlin.de](mailto:birkelbach@ba-temp.verwaltberlin.de), [hasecke@ba-temp.verwalt-berlin.de](mailto:hasecke@ba-temp.verwalt-berlin.de)  
Tél. 7560-6031/3642/8941, Fax 7560-2391 (bureau de la déléguée pour les femmes)  
Connaissances des langues : après accord individuel

**Bezirksamt Treptow-Köpenick**

Déléguée pour la parité  
Rathaus Köpenick  
Alt Köpenick 21, 12555 Berlin  
[Christiane.Hartmann-Kraatz@batk.verwalt-berlin.de](mailto:Christiane.Hartmann-Kraatz@batk.verwalt-berlin.de)  
Tél. 6172-2309, Fax 6172-2040  
Connaissance de la langue anglaise

## **8.2 Bureau fédéral pour l'égalité en droits – contre la discrimination (bureau antidiscrimination)**

Pour la diversité contre la discrimination

Berlin est une ville qui se distingue par la diversité de ses cultures et modes de vie. Préserver cette diversité et garantir une vie en commun portée par la tolérance et le respect mutuels est la base de la politique du sénat. Il s'agit ici d'œuvrer activement et avec cohérence contre les discriminations. C'est pourquoi un service central contre la discrimination a récemment été mis en place qui se base sur la loi générale sur l'égalité en droits (Allgemeinen Gleichbehandlungsgesetzes AGG).

L'un des devoirs prioritaires de ce nouveau Bureau fédéral est d'informer encore mieux le public sur ses droits en cas de discrimination et d'encourager les individus à se défendre contre la discrimination. Il s'agit également de :

Sensibiliser la société, l'économie, l'administration et la politique au droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination.

Mener des campagnes de sensibilisation concernant l'AGG

Initier et promouvoir des mesures préventives (par ex. formations continues, matériel d'information)

Développer et diriger une infrastructure d'entraide et de consultation orientée sur le réseau et les besoins.

Soutenir chaque administration dans la mise en place de l'AGG

Suppression des discriminations structurelles via concours aux projets de loi

Amélioration des données sur les cas de discriminations dans le Land Berlin

Promotion d'une culture du respect de la diversité

### **Administration du sénat pour l'intégration, le travail et les affaires sociales (Senatsverwaltung für Integration, Arbeit und Soziales)**

Bureau antidiscrimination (Antidiskriminierungsstelle)

Oranienstr. 106

10969 Berlin

Téléphone (030) 9028-2708, 9028-1767, 9028-2726, 9028-1876, 9028-1791, 9028-2745

Mail : [antidiskriminierungsstelle@senias.berlin.de](mailto:antidiskriminierungsstelle@senias.berlin.de)

Internet : [www.berlin.de/lb/ads/](http://www.berlin.de/lb/ads/)

La loi générale pour l'égalité de traitement:

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/lb\\_ads/gleichstellungsstelleflyer\\_frz\\_280107.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/lb_ads/gleichstellungsstelleflyer_frz_280107.pdf)

## **9. Conseils et aide aux familles**

### **9.1 Centre de consultation pour l'éducation et la famille**

- Si vous avez des questions sur l'éducation ou votre relation
- Si vous avez des conflits dans la famille
- Si vous ou votre partenaire voulez divorcer
- Si vous vous faites du souci pour vous ou vos enfants
- Si vos enfants ont des problèmes à l'école

Vous trouverez de l'aide et des renseignements au centre d'aide pour l'éducation et la famille.

Les centres de consultation pour l'éducation et la famille vous offrent de l'aide psychologique, pédagogique ainsi que thérapeutique. Les offres vont de la consultation d'information à la consultation intensive en passant par le dépistage diagnostique et psychothérapeutique, selon vos questions ou la gravité de la situation.

À Berlin, les centres de consultation pour l'éducation et la famille vous viennent en aide sans démarche administrative et sont gratuits. Ils sont soumis au secret professionnel, et si vous le souhaitez, la consultation sera anonyme.

Votre consultation aura lieu quelle que soient votre nationalité et votre orientation religieuse. Vous trouverez des renseignements et les possibilités de prendre contact avec le centre de consultation pour l'éducation et la famille sur le site Internet :

[www.efb-berlin.de](http://www.efb-berlin.de)

L'office de la mairie de quartier vous fournira des informations précises et les adresses des centres de consultation.

Pour les adresses des mairies de quartier voir I.3.

### **9.2 Allocation familiale (Kindergeld)**

Les parents en possession de certains titres de séjour reçoivent une allocation familiale pour leurs enfants, échelonnée d'après le nombre d'enfants. Même si vous ne travaillez pas, vous recevez une allocation familiale. La demande de l'allocation familiale se fait à la caisse d'allocation familiale de l'agence de travail ou auprès de votre employeur.

Pour les adresses des agences de travail, voir 7.1

### **9.3 Le Passeport Familial Berlin (Berliner FamilienPass)**

Le Passeport Famille Berlin permet aux familles de bénéficier, pendant toute une année, d'intéressantes réductions dans les piscines, les patinoires, les théâtres, sur les tours en bateau, les concerts, dans les musées ainsi que dans quantité d'autres installations à Berlin et dans ses environs. Le Service Culture Jeunesse (JugendKulturService) délivre le passeport familial avec le soutien financier de l'administration du sénat pour la formation, la science et la recherche. Pour plus d'informations, consultez l'adresse [www.berlin.de/sen/bwf/Familien/Politik](http://www.berlin.de/sen/bwf/Familien/Politik) ou [www.jugendkulturservice.de](http://www.jugendkulturservice.de)

### **9.4 Publications :**

#### **Avis pour les familles à Berlin**

La brochure spécialisée pour les familles à Berlin, publiée par le ministère de la ville-État de Berlin pour l'éducation, la science et la recherche est un guide important pour toutes les familles qui cherchent du soutien. Elle donne des renseignements sur les prestations financières pour les familles, les possibilités d'exonération fiscale, les offres pour prendre en charge ses enfants et les offres de consultation et de loisirs dans la ville.

Le guide est en cours d'actualisation. Il sera ensuite disponible et téléchargeable à l'adresse internet suivante [www.berlin.de/sen/familie/familienpolitik/index.html](http://www.berlin.de/sen/familie/familienpolitik/index.html)

Vous trouverez bien d'autres informations diverses pour la famille à cette adresse.

## 10. Etablissements pour enfants et adolescents, écoles, formation et études

### 10.1 Jardins d'enfants (KITAS)

Les parents trouveront à Berlin une multitude d'offertes de garderies – jardin d'enfants.

Le devoir des jardins d'enfants est de promouvoir au mieux le développement de votre enfant et de vous faciliter, parents, l'accord entre vie familiale et professionnelle.

Les jardins d'enfants promeuvent et s'occupent des enfants du premier âge jusqu'à l'âge de la scolarisation.

Les enfants ayant jusqu'à présent vécu dans d'autres pays et qui vont grandir et aller à l'école en Allemagne devraient fréquenter une KITA le plus tôt possible. Ils y ont en effet la possibilité d'apprendre la langue allemande, de recevoir des stimulations, de jouer avec d'autres enfants et de se faire de nouveaux amis. L'acquisition de la langue allemande est une importante condition préalable pour réussir à l'école.

#### Qui y a-t-il comme genre de garderie – jardin d'enfants?

Beaucoup d'institutions – surtout les confédérations libres d'assistance publique et les établissements autonomes communaux – vous offrent des places aux jardins d'enfants. Les jardins d'enfants travaillent selon les conceptions de travail différentes. Il y en a qui s'appuient particulièrement sur l'éducation physique ou musicale. Plusieurs KITA utilisent des concepts bilingues. Les enfants y sont élevés aussi bien en allemand que dans leur langue maternelle.

Le ministère de la ville-État de Berlin pour l'éducation, la science et la recherche entretient une banque de données de toutes les garderies – KITA berlinoises. Vous pouvez consulter les offres sur les pages Internet du SenBWF ([www.berlin.de/sen/bwf](http://www.berlin.de/sen/bwf))

La garderie dispose également de places pour les enfants de moins de 3 ans.

Un enfant ou un nombre réduit d'enfants sont pris en charge par la famille d'une nourrice. Les heures de garde y sont flexibles. Vous pouvez ainsi par exemple y laisser votre enfant en fin de semaine.

#### Quel enfant a droit à une place dans un jardin d'enfants – KITA – ou chez une nourrice ?

Chaque enfant berlinois doit être pris en charge et promu en âge préscolaire en fonction de sa situation personnelle. La garde et la promotion de l'enfant doivent combler le temps que ces parents nécessitent pour travailler, suivre une formation ou chercher un travail.

A partir de **son troisième anniversaire**, chaque enfant a droit à une place pendant la moitié de la journée dans un jardin d'enfant, peu importe si ses parents puissent le prendre en charge à la maison ou non. Lorsque les parents, ont besoin de faire garder leur enfant plus longtemps – par exemple en raison de leur activité professionnelle, formation ou recherche d'emploi –, la place dans le jardin d'enfant devrait le rendre possible.

**Les enfants de moins de trois ans** ont également droit à une place pour que ses parents aient le temps nécessaire pour exercer une activité professionnelle ou chercher un emploi. Les enfants de moins de trois ans obtiennent également une place, s'ils en ont besoin pour des raisons pédagogiques, sociales ou familiales. Le service d'assistance aux jeunes compétent vérifie ses besoins particuliers.

Pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas l'allemande (ou pour les enfants d'immigrées et d'immigrés) les réglemens suivants sont valables :

- le besoin est fondé (c'est-à-dire qu'ils ont droit à une place dans un jardin d'enfant ou une garderie) pour les enfants dont les parents, conformément à la loi de l'immigration, prennent part à un cours d'intégration ou un cours de langue ; les enfants en ont déjà uniquement besoin et cela au moins pour la durée de la participation au cours, et
- les enfants de deux ans qui ne parlent pas allemand dans leur famille (« **enfant dont la langue maternelle n'est pas l'allemand** ») ont, uniquement à ce titre, droit à une place sans qu'il y ait besoin d'autres raisons, comme par ex. l'activité professionnelle des parents. Ces enfants doivent avoir rapidement la possibilité d'apprendre la langue allemande même si les parents n'exercent pas d'activité professionnelle et peuvent garder leur enfant à la maison.

Les enfants âgés de trois ans ont le droit à une place pendant la moitié de la journée ; en cas de nécessité due à la participation à un cours d'allemand, cette durée peut être prolongée.

Tous les enfants et parents qui participent aux cours d'allemand pour l'intégration linguistique ont ainsi la garantie d'avoir une place dans une garderie ou dans un jardin d'enfants pendant la journée, si les parents le souhaitent ou le demandent.

### **Pendant combien de temps pouvez-vous faire garder votre enfant à la KITA ?**

Les KITA berlinoises sont en principe ouvertes de 6:00 et 19:30 heures.

Chaque établissements a toutefois des heures d'ouvertures différentes. Les heures de garderies d'enfants se font en fonction de heures de travail ou de formation des parents. Les places de KITA ont proposées comme place pendant la moitié de la journée (4-5 heures), place à temps-partielle (7-9 heures) ou place de jour entier (7-9 heures et au-delà jusqu'à 12 heures).

### **Comment obtenir une place de garderie pour votre enfant ?**

Pour obtenir une place dans une garderie ou une KITA consultez le service d'aide social à l'enfance de la commune où vous habitez et êtes déclaré résidant. Veuillez consulter la brochure d'informations pour parents « Bildung, Erziehung und Betreuung in Kindertagesstätten Berlins » (« Formation, Education et Garde des enfants dans les jardins d'enfants de Berlin ») pour les adresses des services d'assistances aux jeunes dans votre quartier. Vous trouverez les brochures dans l'internet sous SenBWF à l'adresse

[www.berlin.de/sen/familie/kindertagesbetreuung/index.html](http://www.berlin.de/sen/familie/kindertagesbetreuung/index.html). Vous y pouvez demander une place dans une KITA pour votre enfant.

Le service d'assistance aux jeunes examine le besoin de garder votre enfant et vous remet un bon d'inscription-KITA. Ce bon d'inscription vous permet de chercher une place dans une KITA de votre choix. Vous n'êtes pas obligé de choisir une place dans votre quartier de domicile. Le bon d'inscription-KITA est valable pour toutes les KITA berlinoises. Si vous le souhaitez, le service d'assistance aux jeunes vous indiquera une place.

### **Combien coûte une place ?**

La participation aux frais est standardisée pour toutes les garderies et KITA berlinoises. Les frais sont composés de frais pour la garde et de frais pour les repas. Les frais de déjeuner sont de 23 € par mois. La participation aux frais de garderie dépend de votre salaire, de la durée pendant laquelle vous voulez faire garder votre enfant et d'autres réductions déterminées par la loi. Par exemple en fonction du nombre d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans votre famille.

(Exemple : pour un salaire jusqu'à 2.195 Euro et avec trois enfants de moins de 18 ans qui vivent dans la famille le montant pour une place pour la moitié de la journée avec déjeuner augmente à : 32 Euro.)

Important : il n'y pas de participation aux frais pour la dernière année dans la KITA avant l'entrée régulière à l'école; seul un forfait de 23 euros par mois est perçu pour la nourriture.

(Pour plus d'informations consultez « Kitakostenbeteiligung » [www.berlin.de/sen/familie/kindertagesbetreuung/index.html](http://www.berlin.de/sen/familie/kindertagesbetreuung/index.html)).

## Services d'assistance aux jeunes dans votre quartier – Prise de contact pour garder vos enfants

Quartier	Garderie de jour
Mitte	Karl-Marx-Allee 31, 10178 Berlin Salle : 601 / 606 Tél : 2009 2 2233 Fax : 2009 2 3113
Friedrichshain - Kreuzberg	Rathaus, Frankfurter Allee 35/37, 10247 Berlin Salle : 3713 Tél : 90298 - 4382 , Fax : 90298 - 4227
Pankow	Fröbelstr. 17 (bon-Kita bâtiment 5), 10405 Berlin Tél : 90295-5697, -5457, -5461, -6806, -5352, -5460, -5689, -5859, -5463, -5628, -5459, -5462, -5589, -5458 Fax : 90295 - 5841
Charlottenburg - Wilmersdorf	Rathaus Wilmersdorf, Fehrbelliner Platz 4, 10707 Berlin Salle : 2146 a - 2149 Tél : 9029-15234, -15238, -15248, -15249, -15241, -15224, -15223, -15245, -15244, -14638, -14627 Fax : 9029 - 15205
Spandau	Klosterstr. 36, 13581 Berlin Salle : 811 Tél : 3303-3994: A, L, P, V; -3798: B, J, T; -2795: M, S, St, -3778: D, E, F; -Grutze: G, N, R, Sch, Y; -3990: C, H, R, Q, X; -3833: I, K, O; -6505: U, W, Z Kita-Hotline : - 2337 : questions générales, etc.
Steglitz - Zehlendorf	Schloßstr. 80, 12154 Berlin Salle : 1613 Tél : 90299 -1642/ -4582/ -1550 Fax : 90299 -4549
Tempelhof - Schöneberg	Strelitzstr. 15, 12105 Berlin Salle : 1 - 19 Tél : 7560 -3493/ -2813 Fax : 7560 -2863
Neukölln	Rathaus Neukölln, Karl-Marx-Str. 83, 12040 Berlin Salle : A 250 - A 260 (voir panneau d'affichage) Tél. : 6809 -3436/ -4187, Fax : 6809 -3041
Treptow - Köpenick	Bâtiment de service : Zum großen Windkanal 4, Haus 9, 12489 Berlin-Adlershof Salle : 07 Adresse : Boite postale 910240, 12414 Berlin Tél : 6172 -5329/ -5332 Fax : 6172 -5229
Marzahn - Hellerdorf	Riesaer Str. 94 , 12627 Berlin Salle : A214 / A217 Tél : 90293 -4552/ -4536 Fax : 90293 - 4587
Lichtenberg	Große-Leege-Str. 103, 13055 Berlin Salle : 200 à 211 Tél : 90296 - 5065/ 6029/ 6033/ 6078/ 6719/ 6720 Fax : 90296 - 6009
Reinickendorf	Nimrodstraße 4 - 14, 13469 Berlin, Salle : 233 Escalier A, deuxième étage, Bureau Tél : 90294 - 6676 Fax : 90294 - 6726

## **10.2 École : De la préparatoire (Vorklasse) jusqu'au lycée Scolarisation obligatoire**

Une scolarisation générale de dix ans ou la fréquentation d'une école pour apprentis pendant la durée de l'apprentissage est obligatoire en Allemagne. Tous les enfants âgés de 6 ans le 1<sup>er</sup> août à la rentrée scolaire ou qui vont l'avoir le 31 décembre prochain sont soumis à la scolarisation obligatoire. Les enfants qui auront 6 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de l'année prochaine seront uniquement scolarisés sur demande de la personne à laquelle l'éducation de l'enfant a été confiée. La scolarisation obligatoire commence avec l'admission à l'école

La qualité du système éducatif allemand – de l'école primaire jusqu'à ce que les écoliers ont le choix d'entamer une formation professionnelle dans les entreprises et les centres de formation professionnelle (voir formation professionnelle) – a suscité un grand intérêt auprès des études internationales. Le système scolaire emprunt de nouvelles voies. Diversité, libéralité et multiculturalisme se reflètent dans les offres des institutions et écoles.

De bonnes connaissances en allemand, langue véhiculaire, sont décisives pour le succès scolaire. Lors de l'enregistrement à l'école primaire, les enfants doivent passer un test pour contrôler leurs connaissances de la langue allemande. Si vos enfants ont besoin d'un soutien particulier, ils doivent participer à un cours d'approfondissement de la langue avant la rentrée scolaire qui, à partir d'août 2008, durera un an. L'école veut donc donner à tous les enfants la possibilité de réussir leur carrière scolaire. Grâce à un plan-cadre particulier et pourvu d'environ 700 enseignants supplémentaires, les écoles primaires et les collèges d'enseignements secondaires et les lycées s'attachent particulièrement à améliorer le niveau de langue chez les élèves des familles immigrées.

Le système scolaire berlinois vous offre un enseignement de base solide et dispose de plusieurs possibilités transitoires et de formation continue. Il y a des possibilités de soutenir très tôt les élèves – soit en langues, en sciences ou en musique – dans leur développement en fonction de leurs talents.

À Berlin, il y a environ 850 écoles privées et publiques avec une variété de systèmes pédagogiques. Il y a p. ex. des offres spéciales : les écoles publiques européennes avec leur enseignement bilingue et les écoles primaires où l'alphabétisation se fait en allemand et en turc jouissent d'une bonne réputation.

Le système scolaire se compose de différents niveaux d'éducation. Les élèves berlinois vont d'abord à l'école primaire, ensuite au collège d'éducation générale.

Les brochures suivantes vous donnent des informations supplémentaires :

- que faire après l'école primaire – un guide pour l'enseignement secondaire
- langues étrangères dans les écoles de Berlin
- formation professionnelle à Berlin

Toutes les brochures sont disponibles au service d'information pour les offres scolaires.

### **Écoles primaires (Grundschulen)**

Les écoles primaires comprennent généralement les années scolaires de la 1<sup>ière</sup> à la 6<sup>ième</sup> classe. Toutes les écoles primaires, à part les écoles facultatives où les cours ont lieu toute la journée, garantissent des heures d'ouvertures fixes de 7.30 – 13.30 heures. En tant qu'école facultative où les cours ont lieu toute la journée, toutes les écoles primaires prennent en charge les enfants le matin, l'après-midi, le soir et pendant les vacances, s'il est avéré qu'ils en ont besoin. Soixante-quatre écoles primaires (y compris les 18 écoles publiques européennes) sont des écoles primaires où les cours ont lieu toute la journée qui, à part les heures de cours obligatoires de 8 à 16 h, prennent les enfants en charge avant et après les cours, ainsi que pendant les vacances s'il est avéré qu'ils en ont besoin. Dans beaucoup d'écoles primaires il y a des classes d'intégration pour les enfants handicapés et non handicapés. Beaucoup d'écoles ont des profils particuliers comme par exemple le sport, la musique, le théâtre, les arts, Montessori, les langues étrangères ou les nouveaux média.

### **Les établissements d'enseignement secondaire (Weiterführende Schulen)**

Tandis que tous les élèves suivent les mêmes cours à l'école primaire, les parents ont le choix – lors du passage à un établissement d'enseignement secondaire – entre un établissement intégré (Gesamtschule) où les élèves suivent toujours un enseignement commun, sans égard pour leurs connaissances, ou un collège d'enseignement secondaire (Realschule ou Hauptschule) ou encore un lycée allemand (Gymnasium).

### **L'école secondaire élémentaire (Hauptschulen)**

L'école secondaire – de la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> – donne aux élèves une instruction générale de base et leur permet d'obtenir tous les diplômes de la Secondaire I en fonction de leur niveau. L'orientation professionnelle et la pratique sont au centre des préoccupations ; l'école se propose de leur donner les compétences nécessaires pour entamer une formation professionnelle.

### **Le collège (Realschulen)**

Le collège va de la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année scolaire. Il se propose de fournir une base pour pouvoir entamer une formation professionnelle un peu plus exigeante. Les élèves peuvent choisir une matière principale parmi les cours obligatoires. Le cursus de formation de quatre ans au collège se termine par un diplôme de fin scolaire secondaire. Celui-ci peut être acquis lors d'une procédure d'examen centrale. Le diplôme de fin scolaire secondaire ainsi que l'accomplissement de certaines conditions (déterminées dans § 7 de VOGO – Verordnung für die gymnasiale Oberstufe) permettent, le cas échéant, l'accès au lycée.

### **Combinaison de l'école secondaire et le collège (verbundene Haupt- und Realschule)**

Ce type d'école combine, au niveau pédagogique et organisationnel, les cursus de formation de l'école secondaire et du collège. En règle générale, l'enseignement y a lieu séparément, en fonction des cursus de formation.

### **Les collèges (Gymnasien)**

Les collèges commencent en général à partir de la 7<sup>ème</sup> année scolaire ; quelques lycées aux profils particuliers commencent pourtant déjà à partir de la 5<sup>ème</sup>. Jusqu'à la 11<sup>ème</sup> année scolaire, l'enseignement a lieu en classe. À la fin de la 10<sup>ème</sup> année scolaire, les élèves passent le diplôme de fin de scolarité ; après avoir été reçu à l'examen et s'il ont acquis un niveau adéquat, ils passeront au lycée. Ils y peuvent choisir des cours (options de base et options renforcés) parmi plusieurs cours fixés d'avance. Après la 13<sup>ème</sup> année scolaire, les élèves terminent leur formation scolaire avec le baccalauréat, c'est-à-dire qu'ils passent trois épreuves écrites et au moins une épreuve orale ; ils doivent encore présenter un projet spécifique ou faire preuve de connaissances spécifiques approfondies. Le baccalauréat est un diplôme d'aptitude générale aux études secondaires.

La 11<sup>ème</sup> année scolaire (phase E) sera supprimée à partir de 2011, de sorte que le baccalauréat pourra être passé après la 12<sup>ème</sup> année scolaire. Certains cursus de formation conservent la phase d'initiation.

### **Les écoles secondaires polyvalentes (Gesamtschulen),**

#### **Les établissements intégrés combinés avec un lycée (Gesamtschulen mit gymnasialer Oberstufe)**

L'établissement intégré va, en règle générale, de la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année scolaire.

L'établissement intégré intègre les cursus de formation de l'école secondaire, du collège et du lycée. En fonction du niveau des élèves, elle donne une formation élémentaire, profonde ou approfondie et les qualifie, une fois reçus aux examens, pour poursuivre leur études dans des institutions de formation professionnelle ou aux écoles supérieures.

L'enseignement commun de tous les élèves, sans égard aux différences de leur niveau, la prise en charge et le soutien individuel par des mesures bien ciblées est l'objectif des établissements intégrés. Une partie de l'enseignement a lieu en classe ; quelques unes des matières – dont l'élève a le choix entre options obligatoires et facultatives – sont cependant enseignées en groupes en fonction du niveau des élèves. À la fin de la 10<sup>ème</sup> année scolaire,

Les élèves peuvent faire, en fonction de leur niveau scolaire, le diplôme de fin de scolarité de l'école secondaire élémentaire (Hauptschulabschluss), le diplôme supérieur de fin de scolarité (Erweiterter Hauptschulabschluss), le diplôme de fin de scolarité secondaire (Mittlerer Schulabschluss) ou un diplôme qui leur permet d'accéder à passer au lycée. La plupart des écoles secondaires intégrées sont combinées avec un collège du second cycle, quelques unes aussi avec un collège du premier cycle. Toutes les écoles intégrées ont le statut obligatoire – c'est-à-dire que la présence des élèves est obligatoire pendant toute la journée – ; en plus, elles offrent des cours extrascolaires et surveillent les devoirs des élèves.

Les écoles intégrées conservent l'idée d' »une école pour tous «.

### **Soutien pédagogique spécifique**

L'école berlinoise est chargée de la formation et de l'éducation des élèves ; c'est aussi valable pour les élèves ayant besoin d'un soutien pédagogique spécifique. Après qu'on a constaté – sur demande de la personne chargée de l'éducation ou d'un pédagogue convoqué par l'école – que votre enfant ait besoin d'un soutien pédagogique spécifique, vous avez le choix entre une scolarisation et éducation dans un établissement d'enseignement générale ou dans un établissement scolaire d'un profil pédagogique spécifique. Les écoles berlinoises ont depuis longtemps beaucoup d'expérience dans le domaine de l'enseignement intégré et occupent une des premières places en République Fédérale d'Allemagne.

Les écoles spécialisées (pour enfants déficients ou inadaptés)/ centres de soutien d'un profil pédagogique spécifique sont à votre disposition à Berlin pour le soutien pédagogique de vos enfants :

- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « la vue »
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « l'ouïe »
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « Développement et coordination physique »
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « langue »
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « instruction »
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « développement intellectuel » et
- des écoles d'un profil pédagogique spécifié « handicapé autistique »

Les élèves ayant besoin d'un soutien pédagogique spécifique au niveau de « la vue », de « l'ouïe », de « la langue », du « développement corporel et moteur », du « développement émotionnel et social » et, le cas échéant, « l'autisme » seront enseignés en fonction de leur niveau sur la base des programmes scolaires cadres en vigueur pour les écoles à Berlin ; ils ont donc la possibilité d'acquérir tous les diplômes scolaires.

### **Centres d'information pour les offres scolaires**

Les citoyens et citoyennes intéressés trouveront aux centres d'information toutes les brochures et publications de l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche. Vous pouvez vous renseigner sur place, par e-mail ou par téléphone pour avoir des informations sur les ressorts de l'administration du Sénat. Vous serez au besoin vite orienté vers l'un des compétents collaborateurs et collaboratrices de l'office.

La mairie de votre quartier ou les filiales d'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche vous fournira des informations sur les écoles dans votre quartier.

### **Infopunkt der Senatsverwaltung für Bildung, Wissenschaft und Forschung**

Beuthstraße 6 - 8

(Entrée Beuthstraße 8, à droite de l'entrée principale)

D-10117 Berlin

Tél. : +49 30 9026-6143 / 5668 / 5000

Fax : +49 30 9026-5530

Mail : [infopunkt@senbjs.verwalt-berlin.de](mailto:infopunkt@senbjs.verwalt-berlin.de)

#### **Interlocuteur :**

Barbara Bühring

Mail : [barbara.buehring@senbjs.verwalt-berlin.de](mailto:barbara.buehring@senbjs.verwalt-berlin.de)

Sonja Roth

Mail : [sonja.roth@senbwf.verwalt-berlin.de](mailto:sonja.roth@senbwf.verwalt-berlin.de)

#### **Heures d'ouvertures**

Lundi : 9:00 - 12:00 heures et 13:00 - 16:30 heures

Mardi : 9:00 - 12:00 heures et 13:00 - 16:30 heures

Jeudi : 10:30 - 12:00 heures et 13:00 - 18:00 heures

Vendredi : 9:00 - 12:00 heures

### **10.3 Offres pour les adolescents à Berlin**

Les intéressés trouveront sur le site Internet de l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche une initiation aux offres de la ville de Berlin : par exemple les dresses et programmes des centres de loisirs pour adolescents et foyers pour adolescents.

#### **La brochure : « Wo ist was los? » (« Où vous amuser à Berlin? »)**

Berlin offre aux enfants et adolescents une volumineuse liste des loisirs. La brochure «Wo ist was los? » (« Où vous amuser à Berlin? ») est publiée par l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche. 700 projets et leur programme y sont présentés. C'est un guide pratique où parents, instituteurs, grands-parents, moniteurs et tous ceux qui s'occupent des enfants puissent trouver une liste des loisirs pour les différents quartiers de Berlin dont ils puissent profiter pendant leurs loisirs. L'administration du Sénat vous fournira des informations sur les centres de loisirs pour enfants et adolescents, sur les écoles de musique, les écoles des arts pour les jeunes, les centres d'éducation pour les jeunes, les associations de jeunes, les centres de conseils pour les jeunes.

Contact :

Landesjugendring Berlin e.V.

Gottschedtstr. 4, 13357 Berlin, Téléphone 030 - 211 82 64, Fax 030 - 211 66 87, Mail [info@ljrberlin.de](mailto:info@ljrberlin.de), [www.ljrberlin.de](http://www.ljrberlin.de)

#### **Brochure : « Applaus, Applaus » (« Bravo, bravo »)**

Il s'agit d'un guide avec plus de 500 offres aux parents, aux professeurs, aux enfants et aux adolescents dans les domaines de la danse, du théâtre, du jeu et du cirque à faire soi-même. L'association du Land pour la formation culturelle de la jeunesse a édité cette brochure en collaboration avec l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche. Vous pouvez la demander à l'adresse [www.lkj-berlin.de](http://www.lkj-berlin.de).

#### **Concerts en 2007 pour les jeunes et les familles**

Avec le support de l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche et d'autres organisations, le service de culture pour les jeunes publie depuis des années ce « fil rouge » à travers les offres culturelles de Berlin, pour que les enfants et les jeunes puissent profiter largement de la variété des concerts, des orchestres berlinois et des chorales : tout ceci à des prix abordables et, le plus souvent, pour les bonnes places.

#### **Le Passeport Super Vacances (Super-Ferien-Pass)**

Le Passeport Super Vacances (Super-Ferien-Pass) propose, pendant les vacances scolaires, aux élèves et étudiants un grand nombre d'offres gratuites ou de bon marché dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Il est édité par le Service Culture Jeunesse (JugendKulturService) avec le soutien financier de l'administration du Sénat de l'éducation, la science et la recherche.

Le Service Culture Jeunesse (JugendKulturService) propose en plus aux enfants, aux adolescents et aux familles une vaste offre de services dans les domaines de la culture, du sport et d'autres domaines de palpitante vie berlinoise.

Contacts :

[JugendKulturService](#)

[eine gemeinnützige Gesellschaft des Berliner Jugendclub e. V.](#)

[Obentrautstraße 55, 10963 Berlin-Kreuzberg](#)

[Téléphone pour les informations: 030-23 55 62 0, Fax : 030-23 55 62 20, Mail : \[info@jugendkulturservice.de\]\(mailto:info@jugendkulturservice.de\)](#)

[Internet : \[www.jugendkulturservice.de\]\(http://www.jugendkulturservice.de\)](#)

Transport publics : U 1/15 et U 7 (Möckernbrücke), U 6 et U 7 (Mehringdamm)

Heures d'ouvertures : lundi, mardi, mercredi de 9 à 16 heures, jeudi de 9 à 18 heures, vendredi de 9 à 14 heures

### **Aide aux jeunes délinquants.**

#### **Brochure : « Erwischt - was nun? » ( « Pris en flagrant délit - que faire? »)**

Si jamais vos enfants ou d'autres adolescents dans votre entourage entraînent en conflit avec la loi, l'aide judiciaire aux délinquants vous propose des consultations. Dans la plupart des cas, la consultation aide les adolescents concernés à surmonter ces stades de développement difficiles ; ils ne redeviennent plus délinquants.

Cette brochure répond à un certain nombre de questions que beaucoup de jeunes se posent avant une audience. L'aide judiciaire aux délinquants se sert de cette brochure pour offrir aux jeunes délinquants et à leurs parents un guide qui leur permettrait de se réorienter au fur et à mesure.

#### **Qu'y a-t-il encore d'important?**

Les services de soutien des jeunes des mairies de Berlin, les associations pour jeunes et l'aide judiciaire aux délinquants vous fournissent encore des informations sur des voyages et les possibilités de repos dans les environs de la ville.

Veillez consulter les adresses suivantes pour les informations sur **le travail avec les enfants et les jeunes sur Internet** :

**Jugendserver Jugendnetz** : [www.jugendnetz-berlin.de](http://www.jugendnetz-berlin.de)

**Jugendserver Spinnenwerk** : [www.spinnenwerk.de](http://www.spinnenwerk.de)

**Senatsverwaltung für Bildung, Wissenschaft und Forschung** : [www.senbjs.berlin.de](http://www.senbjs.berlin.de)

**Virtueller Kinderstadtplan** : [www.kinderstadtplan.de](http://www.kinderstadtplan.de)

**Infefon** : [www.infonetkalender.de](http://www.infonetkalender.de)

**Chaque quartier dispose d'une bibliothèque pour les jeunes.** Pour les adresses et heures d'ouvertures précises renseignez-vous à la bibliothèque Amerika-Gedenkbibliothek, Blücherplatz 1, 10961 Berlin, téléphone (0 30) 90 22 60,

Les brochures citées peuvent être acquises au centre d'information de l'aide judiciaire aux délinquants (pour l'adresses voir 9.3) ainsi qu'aux services d'assistance aux jeunes (pour les adresses voir 10.1)

## **10.4 Formation professionnelle**

### **Consultation pour le choix du métier et des études**

Cherchez-vous de l'aide et du soutien pour le choix d'un métier ou de la branche d'étude qui vous convient? Les agences pour l'emploi berlinoises proposent un certain nombre d'informations en réponse à beaucoup de vos questions. Les agences pour l'emploi ont installé des centres d'information sur les métiers où l'on pourra vous aider à trouver la meilleure voie de formation. Ils procurent de plus aussi des places de formation. Les adresses des agences pour l'emploi se trouvent au point 7.1

Vous trouverez en outre des renseignements sur les offres de formation et d'instruction scolaires auprès de l'administration du sénat pour la formation, la science et la recherche, Beuthstr. 6-8, 10117 Berlin.

### **Formation professionnelle en entreprise et écoles professionnelles**

Il s'agit d'un système d'apprentissage par alternance, dans lequel les apprentis reçoivent leur formation pratique dans une entreprise dans laquelle ils travaillent déjà. Un ou deux jours par semaine ils vont à l'école professionnelle dans laquelle ils reçoivent un enseignement théorique et travaillent leur apprentissage. Les écoles professionnelles sont la plupart du temps spécialisées, ce qui veut dire qu'elles forment les apprentis à des professions déterminées comme les professions commerciales, les métiers de la métallurgie, les professions de l'industrie électrique, de la construction, de l'agriculture. Les écoles professionnelles proposent, dans le cadre de la formation professionnelle, également la possibilité, sous certaines conditions, de rattraper/repasser les diplômes scolaires qui n'ont pas pu être acquis, par exemple les diplômes du collège et le certificat d'étude de l'enseignement général.

### **Préparation et formation professionnelles dans les écoles professionnelles spécialisées (Berufsfachschulen)**

Les adolescents désirant suivre une formation professionnelle mais n'ayant pas trouvé de place de formation en entreprise peuvent suivre une formation dans des écoles professionnelles spécialisées. Les écoles professionnelles spécialisées sont des écoles à plein temps qui prennent en charge tant la préparation professionnelle que la formation professionnelle. Elles transmettent des connaissances pratiques et théoriques dans de nombreux domaines. Elles servent en même temps à élargir la culture générale des étudiants. Les conditions d'admission dépendent du cursus de formation choisi.

Les écoles professionnelles spécialisées **en trois ans** sont sanctionnées par un diplôme professionnel (examen organisé par une chambre de commerce) dans un métier de formation reconnu.

Les écoles professionnelles spécialisées **en deux ans** se préparent avec une activité professionnelle dans un métier d'assistant (par exemple correspondante langue étrangère diplômée d'Etat)

Les écoles professionnelles spécialisées **en un an** préparent à une formation professionnelle. **Les diplômes scolaires peuvent être rattrapés également dans les écoles professionnelles spécialisées, par exemple le certificat d'étude de l'enseignement général.**

### **Reconnaissance des études dans les écoles techniques secondaires et les écoles professionnelles secondaires**

Les personnes ayant déjà fini une formation professionnelle et/ou qui disposent d'une expérience professionnelle adéquate peuvent, dans les écoles techniques secondaires, acquérir le droit de faire des études dans des hautes écoles spécialisées (aptitude aux études en hautes écoles spécialisées). Si l'étudiant est déjà titulaire d'un certificat de l'enseignement générale, il peut (s'il y est apte) acquérir, dans les écoles techniques secondaires, le droit de poursuivre ses études à l'université (aptitude aux études supérieures).

### **Reconnaissance des études dans les collèges professionnels**

Les étudiantes et étudiants qui ont obtenu le certificat de l'enseignement général et peuvent, en fonction de leur aptitude et leur performance, suivre un cursus éducatif donnant lieu à une reconnaissance des études peuvent être admis dans un collège professionnel. Cette forme d'enseignement combine formation professionnelle et générale. Lors de la phase d'introduction en un an les matières professionnelles tiennent une grande place dans l'emploi du temps. Lors de la phase de cours suivante et qui dure deux ans, l'une des deux disciplines est la matière liée au domaine professionnel. Le collège professionnel est sanctionné par un diplôme d'aptitude générale aux études secondaires (baccalauréat). La fréquentation d'un collège professionnel AM OSZ est la condition à la décision de l'un des domaines professionnels suivants :

- Économie et administration
- Electrotechnique
- Industrie du bois
- Chimie, Physique et Biologie
- Santé, Nutrition et Ménage
- pédagogie sociale/Système social
- Métallurgie
- Construction
- Textiles et Habits
- Imprimerie
- Économie agricole

### **Formation continue dans les écoles professionnelles**

Les personnes ayant déjà eu une expérience professionnelle peuvent fréquenter des filières d'enseignement de formation continue dans les écoles professionnelles. Ces filières durent normalement deux ans et se terminent par un examen. Cet examen doit qualifier pour la prise de fonctions d'exécution et la capacité à de l'autonomie professionnelle. Il est également possible d'acquérir d'autres certifications scolaires en même temps que l'examen d'école professionnelle, par exemple l'aptitude aux études en hautes écoles spécialisées. Parmi les écoles professionnelles célèbres de Berlin on compte par exemple la Technikerschule (école technique), la Hotelfachschule (école hôtelière) Europäische Wirtschaftsfachschule (école professionnelle économique européenne) et l'école publique Fachschule für Sozialpädagogik (école professionnelle de pédagogie sociale)

### **Centres de niveau supérieur (Oberstufenzentren – OSZ) – Centres de compétence pour la formation, la formation continue et la reconnaissance des études (Kompetenzzentren für Ausbildung, Weiterbildung und Studienqualifizierung)**

Les OSZ publics rassemblent les écoles de formation professionnelle décrites dans ce chapitre (école professionnelle, école technique professionnelle, école technique secondaire, lycée professionnel, collège professionnel, école spécialisée) organisées selon les professions. Vous pouvez vous informer, dans les OSZ, sur les questions de préparation à la formation, la formation professionnelle, la reconnaissance des études et la formation continue et vous pouvez accomplir les cursus éducatifs professionnels décrits ci-dessus. Vous trouverez les adresses des OSZ et des autres écoles de formation professionnelle sur internet, à la page d'accueil de l'administration du sénat pour la formation, la science et la recherche (par ex. [www.berlin.de/sen/bwf/bildung/schulverzeichnis](http://www.berlin.de/sen/bwf/bildung/schulverzeichnis))

## **10.5 Étudier à Berlin**

Aucune autre région d'Europe n'a une telle concentration d'instituts scientifiques et de recherches que Berlin. Berlin investit chaque année environ 1,8 milliards dans la science et la recherche. Plus de 50.000 employés enseignent, recherchent et travaillent dans les trois universités, l'Université des Arts et les trois autres académies des beaux-arts, les sept écoles supérieures spécialisées, les 10 écoles supérieures privées reconnues par l'Etat et plus de 70 instituts de recherche -non-universitaire- financés par des fonds publics. La clinique « Charité – médecine universitaire Berlin » financée par l'université libre de Berlin et la Humboldt-université est la plus grande faculté de médecine en Europe. Dans les deux parcs technologiques à Adlershof et Berlin-Buch, la recherche et l'économie coopèrent étroitement. Les organisations nationales de recherche sont chacune représentées à Berlin par plusieurs instituts, en plus de huit instituts de recherche de différents ministères fédéraux.

### **Les universités**

Berlin est une des villes universitaires la plus attractive d'Allemagne. 133.000 étudiants sont immatriculés aux écoles supérieures dont 14 % viennent de l'étranger. Les universités de Berlin arrivent en troisième position pour l'obtention de fonds de tiers.

### **Les académies des beaux-arts**

Une jeune génération artistique hautement qualifiée est également formée par l'Université des Arts et les trois académies des beaux-arts : Académie de musique « Hanns Eisler », Académie des beaux-arts Weißensee et l'Académie des arts dramatiques « Ernst Busch ». Ils offrent à leurs 1.500 étudiants presque toutes les possibilités d'études artistiques.

### **Les écoles supérieures spécialisées**

L'offre des sept écoles supérieures spécialisées de Berlin embrasse les domaines de la technique, l'économie et l'administration jusqu'aux sciences littéraires et sciences sociales. Elles renforcent la recherche pratique par un savoir et un transfert de technologies. Les problèmes actuels de pratique, venant surtout des petites et moyennes entreprises, sont au centre de leurs recherches et développements. Cette combinaison sert de modèle dans beaucoup de pays d'Europe. De nombreux travailleurs étrangers et nationaux profitent de l'abondance des formations complémentaires offertes par les écoles supérieures spécialisées. À peu près 29.000 étudiants sont immatriculés dans les écoles supérieures spécialisées de Berlin. Informations précises à l'adresse [www.fachhochschulen-in-berlin.de](http://www.fachhochschulen-in-berlin.de)

## 10.6 La reconnaissance des diplômes et certificats scolaires

Vous avez déjà un certificat scolaire de formation générale ou avez déjà achevé une formation professionnelle (purement) scolaire et voulez faire reconnaître vos certificats en dans le Land de Berlin?

Veuillez alors vous adresser à l'office pour la reconnaissance des certificats à l'administration du Sénat à l'éducation, la science et la recherche.

### Les missions de l'office pour la reconnaissance des certificats

- Evaluation des attestations de formation nationales ou étrangères pour équivalence avec les diplômes accordés dans le Land de Berlin dans le premier cycle du second degré (« Hauptschulabschluss » certificat de fin d'études de l'enseignement général, « Erweiterter Hauptschulabschluss » qualification de fin d'études générales, « Mittlerer Schulabschluss »certificat d'étude de l'enseignement général ),
- Evaluation des autorisations à poursuivre des études en vue de la possibilité d'accéder aux universités et écoles supérieures spécialisées du Land de Berlin.
- (L'évaluation des autorisations à poursuivre des études nationaux et étrangers en vue de la possibilité d'accéder aux universités et aux écoles supérieures peut de plus également être directement exécuté par les universités et les écoles supérieures du Land de Berlin ainsi que par uni-assist e. V., Helmholtzstr. 2 – 9, 10587 Berlin. Si vous désirez étudier une matière soumise au numerus clausus à l'échelle fédérale, veuillez vous adresser au ZVS de Dortmund.)
- L'évaluation des diplomes professionnels (purement) scolaires nationaux et étrangers en vue de leur équivalence avec les diplomes accordés dans le Land de Berlin dans les écoles professionnelles et écoles d'enseignement techniques

Adresse :

[Zeugnisankennungsstelle der Senatsverwaltung für Bildung, Wissenschaft und Forschung](#)

[Beuthstraße 6 - 8](#)

[D-10117 Berlin-Mitte](#)

[Salle d'attente 1042, 1.Etage](#)

[Tél. : 9026-5231 /-5232 /-5220 /-5691](#)

[Fax : 9026-5001](#)

[Mail : zastbe@senbjs.verwalt-berlin.de](mailto:zastbe@senbjs.verwalt-berlin.de)

[Internet : www.senbjs.berlin.de](http://www.senbjs.berlin.de)

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : 9.00 à 12.00 heures

Jeudi : 16.00 à 18.00 heures



## **11. Formation complémentaire à Berlin**

### **Pourquoi une formation complémentaire?**

Aujourd'hui on a besoin dans tous les métiers d'une formation complémentaire et qualifiante. Les changements de plus en plus rapides dans tous les domaines de qualifications l'exigent; et l'expression « apprentissage continu » y fait allusion. Mais le marché du travail a également changé. De moins en moins d'employés restent toute leur vie dans la même entreprise ou la même branche. Ainsi les offres de formations professionnelles complémentaires s'adressent non seulement aux employés et aux entreprises qui veulent former leurs collaborateurs, mais aussi aux chômeurs et ceux qui risquent le chômage.

### **11.1 Publications**

#### **Comment trouver l'offre qui me convient?**

#### **Centres de niveau supérieur (Oberstufenzentren) – Centres de compétence pour la formation, la formation continue et la reconnaissance des études**

Les centres de niveau supérieur ou le cas échéant les écoles supérieures vous informent sur les offres de formation complémentaire professionnelle (voir point 10.4). Vous trouverez les adresses sur internet sur la page d'accueil de l'administration du sénat pour la formation, la science et la recherche (par ex. [www.berlin.de/sen/bwf/bildung/schulverzeichnis](http://www.berlin.de/sen/bwf/bildung/schulverzeichnis))

#### **Banque de données pour la formation continue**

<http://berlin.wdb.de/>

La banque de données berlinoise vous propose une vue d'ensemble complète sur les cours de formation continue proposés. Des informations sur les séminaires et cours prévus sont disponibles.

#### Le Service :

Vous trouverez dans la banque de données environ 10.000 offres de formations professionnelles continues d'à peu près 400 instituts d'enseignement, la plupart à Berlin. Vous pouvez effectuer votre recherche sous « offres de formation ». Dans la rubrique « texte complet », vous écrivez le contenu de l'enseignement souhaité, et recevrez la liste des cours sur ce thème. Les cours sont actualisés on-line par les chargés de formation. Les collaborateurs de wdb-berlin contrôlent régulièrement les données.

La banque de données est gérée par l'agence de publicité EUROPUBLIC S.A.R.L depuis 1997 sur ordre de l'administration du Sénat du commerce, technologie et femmes. Recherche et inscription sont gratuites.

#### **Fascicule sur la formation continue**

Le fascicule de l'administration du Sénat à l'éducation, la science et la recherche vous informe sur l'éducation générale complémentaire, l'éducation civique et les cours de spécialisation de formation professionnelle. Vous y trouvez aussi des informations sur des thèmes comme « congés de formation », « préparation et présentation de diplômes scolaires ».

Le fascicule est disponible au point info de l'administration du Sénat à l'éducation, la science et la recherche (pour l'adresse voir sous 9.3)

Vous trouverez plus d'informations sur Internet :

[http://www.senwf.berlin.de/weiterbildung/ueberblick\\_weiterbildung.asp](http://www.senwf.berlin.de/weiterbildung/ueberblick_weiterbildung.asp)

#### **Seminus**

Seminus est un forum de formation complémentaire qui existe depuis 1995 sur Internet et dont le contenu est actualisé par les entreprises, les formateurs et instituts de formation professionnelle. En plus des dates des séminaires, seminus publie aussi quotidiennement les nouvelles actuelles. Seminus a pour but de rassembler les chercheurs de séminaires, les offreurs de séminaires et formateurs. Avec plus de 12.000 jours de séminaire proposés et presque 4.000 offreurs, seminus représente un portail central de la formation professionnelle continue dans plusieurs branches. Structuré, agréable et commode pour les usagers, seminus offre une recherche par texte complet ainsi qu'une recherche affinée par catégorie, région et durée de la formation. [www.seminus.de](http://www.seminus.de) .

## **11.2 Académies populaires (Volkshochschulen)**

Il y a des académies populaires dans tous les quartiers, financées par les fonds publics et les cotisations des participants. Les programmes des académies populaires berlinoises et de l'enseignement des adultes offrent à tout intéressé l'accès à la formation et la qualification. Elles proposent des offres variées en matière de formations continues qui s'adaptent à la structure socioculturelle de chaque quartier. Les domaines d'activités sont larges : arts, performance créative, culture, éducation sanitaire mais aussi sport et fitness, jusqu'à des cours spécialisés de formation professionnelle, voir dans le secteur des langues étrangères, sciences économiques et gestion ou analyse électronique de données.

Les académies populaires sont un important recours pour l'intégration des immigrants. Les académies populaires tiennent à disposition une vaste offre pour ce groupe concerné. Le programme d'intégration linguistique propose l'allemand comme deuxième langue – des cours à tout niveau incluant une phase d'alphabétisation précédente.

Toutes les académies populaires sont des institutions d'enseignement de cours de langue reconnues selon la loi sur l'immigration. Les programmes des groupes concernés, appelés « cours-mère » ont une importance particulière, ils permettent aux femmes ayant des enfants scolarisés de participer gratuitement à leur cours de langue et d'intégration.

La proximité par rapport au citoyen est un facteur essentiel de leur attractivité.

Les cours ont lieu en grande partie les soirs ou les week-ends à des heures adaptées pour les travailleurs. Des cours de jour sont proposés aux personnes qui ne travaillent pas.

Les cotisations des participants sont relativement minimes, et certains groupes de personnes bénéficient de réductions.

**Plus d'informations sous [www.vhs.berlin.de](http://www.vhs.berlin.de)**

### **Volkshochschule Mitte**

City VHS, Antonstraße 37, 13347 Berlin

Tél. 200 94 74 74, Fax 200 94 74 88

City VHS, Liniestraße 162, 10115 Berlin

Tél. 200927474, Fax 200947488

### **Volkshochschule Friedrichshain-Kreuzberg**

Frankfurter Allee 37, 10247 Berlin

Tél. 90298-4600/01/02/03, Fax 90298-4176

Wassertorstraße 4, 10969 Berlin

Tél 2219-5516, -5517, Fax 22195522

### **Volkshochschule Pankow**

Schulstraße 29, 13187 Berlin

Tél. 48522820/2823, Fax 48522821

Prenzlauer Allee 227/228, 10405 Berlin

Tél. 42401414, Fax 42401429

Bizetstraße 64, 13088 Berlin

Tél. 9253712, Fax 96209822

### **Volkshochschule City West**

Pestalozzistraße 40/41, 10627 Berlin

Tél. 902928855, Fax 902928831

Trautenaustraße 5, 10717 Berlin

Tél. 90291 9400, Fax 90291 9412

### **Volkshochschule Spandau**

Reformationsplatz 2, 13597 Berlin

Tél. 33035000/5007, Fax 33035001

**Volkshochschule Steglitz-Zehlendorf**

Markgrafenstraße 3, 14163 Berlin

Tél. 63215020 Fax 63216477

Goethestraße 9 - 11, 12207 Berlin

Tél. 63212050, Fax 63212376

**Volkshochschule Tempelhof-Schöneberg**

Barbarossaplatz 5, 10781 Berlin

Tél. 75606299, -6397, Fax 75608944

**Volkshochschule Neukölln**

Boddinstraße 34, 12053 Berlin

Tél. 68092433, Fax 68093298

**Volkshochschule Treptow-Köpenick**

Plönzeile 7, 12459 Berlin

Tél. 6172 5411/5414, Fax 6172 5400

Baumschulenstraße 81, 12437 Berlin

Tél. 53699059, Fax 5328967

**Volkshochschule Marzahn-Hellersdorf**

Tangermünder Straße 30, 12627 Berlin

Tél. 9918116, Fax 9918120

Buckower Ring 54/56, 12683 Berlin,

Tél. 568816-0, Fax 5644013

**Volkshochschule Lichtenberg**

Paul-Junius-Straße 71, 10369 Berlin

Tél. 97981970, Fax 979819730

**Volkshochschule Reinickendorf**

Buddestraße 21, 13507 Berlin

Tél. 41924800, Fax 41924812

Vous obtiendrez les informations générales sur les académies populaires à Berlin auprès de

**Senatsverwaltung für Bildung, Wissenschaft und Forschung**

Referat Weiterbildung - II F –

Beuthstraße 6 - 8, 10117 Berlin

Tél. 90265234, Fax 90265002

Mail : [weiterbildung@senbwf.verwalt-berlin.de](mailto:weiterbildung@senbwf.verwalt-berlin.de)

Internet : [www.senbwf.berlin.de/weiterbildung](http://www.senbwf.berlin.de/weiterbildung)

### **11.3 Centrale régionale de formation politique**

La république fédérale d'Allemagne est une société démocratique. La démocratie n'est pas un état de fait acquis, il s'agit d'une conquête que chaque génération doit reconfirmer et refaçonner. La centrale régionale de formation politique est une institution qui va au-delà des partis, qui promeut l'engagement démocratique, mais politiquement neutre. Elle propose, avec ses publications et ses manifestations sur les thèmes les plus divers, un service s'adressant à de larges cercles de population, adolescents comme adultes. La connaissance de la langue allemande est nécessaire.

#### **Centrale régionale de formation politique (Landeszentrale für politische Bildungsarbeit)**

An der Urania 4-10 (Ecke Kurfürstenstr.) 10787 Berlin

Tél. : (030) 90 16 25 - 51/ -52

Fax : (030) 90 16 25 38

Internet : [www.landeszentrale-berlin.de](http://www.landeszentrale-berlin.de)

## **12. Santé - assistance médicale à Berlin**

Berlin dispose d'une excellente infrastructure établie de longue date, avec un réseau dense d'hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, services d'urgences et toute une série d'instituts spécialisés. Vous trouverez ici un grand spectre d'assistance médicale efficace. Les thérapies les plus modernes, selon les connaissances scientifiques les plus avancées, sauvent ou soulagent chaque jour des vies. En Allemagne, les assurés aux assurances publiques peuvent choisir librement leurs médecins pour leur traitement.

### **Institutions de prise en charge médicale**

Pour rechercher à Berlin un institut médical spécialisé, par exemple un spécialiste précis, consultez l'Internet berlinois – guide de santé – guide de santé du service – d'information – santé S.A.R.L sous [www.gesundheit-berlin.de](http://www.gesundheit-berlin.de); vous y trouverez une collection d'adresses sur le sujet santé :

Pharmacies, médecins, dentistes, hôpitaux et entreprises d'ambulances, institutions sanitaires comme par exemple opticien, acoustique pour appareils auditifs, technique d'orthopédie, cliniques d'accouchement, maisons d'accouchement et sage-femmes.

En outre, des informations pour les soins et services aux handicapés sont mises à disposition. D'après la devise « simplement bien trouver » sur [www.gesundheit-berlin.de](http://www.gesundheit-berlin.de) vous trouverez les adresses des différents secteurs de santé berlinois et leur contenu, des informations, des conseils, et les jours de consultation. Ce service est à disposition permanente et gratuit.

Un coup d'œil dans l'annuaire téléphonique commercial des pages jaunes (« Gelbe Seiten ») peut être également utile. Les pages jaunes sont aussi sur Internet : [www.gelbe-seiten.de](http://www.gelbe-seiten.de).

Les adresses des médecins parlant des langues étrangères vous seront données à la chambre des médecins de Berlin.

Adresse :

Ärztammer Berlin, Friedrichstr. 16, 10969 Berlin, Tél.. 030/40 80 6-0 – Fax. –3499

Heures d'ouverture : Lundi à jeudi de 9.00 à 15.00 heures, vendredi de 9.00 à 14.00 heures

Sur simple appel téléphonique vous pouvez convenir d'un autre horaire de consultation, entre 7 à 20 h.

Sur le site Internet de la chambre des médecins de Berlin vous trouverez aussi des médecins parlant des langues étrangères :

[www.aerztammer-berlin.de](http://www.aerztammer-berlin.de)

### **Hôpitaux et cliniques à Berlin**

La région Berlin-Brandebourg fait partie des centres de techniques médicales d'Allemagne. Le traitement dans les hôpitaux berlinois, dans les cliniques spéciales et universitaires est à la pointe du savoir scientifique.

Dans 69 hôpitaux à Berlin un total de 20.991 lits sont à votre disposition (dates de 2004). L'assistance médicale stationnaire possible pour tout Berlinois à proximité de son domicile.

Vous trouverez les adresses des hôpitaux et cliniques berlinoises dans les pages jaunes et sous [www.gesundheit-berlin.de](http://www.gesundheit-berlin.de).

Votre médecin vous dira par ailleurs quelle est la clinique la plus appropriée à votre domicile.

### **Institutions publiques de la santé publique**

La santé publique et les mesures de prévention appartiennent au ressort des devoirs du ministère fédéral de la santé et l'office du Land pour la santé et les affaires sociales. Ces autorités résidant à Berlin s'entendent comme prestataires de service. Elles donnent des aides d'orientation et vous éclairent sur des problèmes particuliers.

#### **Ministère fédérale de la santé (Bundesministerium für Gesundheit)**

Dienstsitz Berlin  
Mohrenstraße 62  
D - 10117 Berlin  
Tél. : +49 30 20640-0  
Fax : +49 30 20640-4900  
Internet : [www.bmgs.bund.de](http://www.bmgs.bund.de)

#### **Service de la santé et des affaires sociales du Land Landesamt für Gesundheit und Soziales**

Boîte postale 31 09 29  
D - 10639 Berlin  
Tél. : +49 030 9012-0  
Mail : [Poststelle@lageso.verwalt-berlin.de](mailto:Poststelle@lageso.verwalt-berlin.de)  
Internet : [www.berlin.de/sengessozv/lageso/index.html](http://www.berlin.de/sengessozv/lageso/index.html)

#### **Section III – Einrichtungen des Gesundheits- u. Sozialwesens**

Oranienstraße 106  
D - 10969 Berlin (Kreuzberg)  
Direction : Monsieur Kitzerow  
Tél. : +49 30 9028-1710  
Fax : +49 30 9028-2077

#### **Section V - Aufgaben des Gesundheitswesens**

Storkower Straße 97  
D - 10407 Berlin (Prenzlauer Berg)  
Leitung : Herr Lockwood  
Tél. : +49 30 9022-0  
Fax : +49 30 9022-3000

#### **Heure d'ouverture :**

Lundi, mardi, vendredi : 9.00 à 12.00 heures  
Jeudi : 15.00 à 18.00 heures  
sur rendez-vous

#### **Numéros d'urgence**

Voir sous : 20.4 « Pour tous les cas »

## **13. Personnes handicapées**

### **13.1 Soutien pour les personnes handicapées**

Les personnes handicapées reçoivent de l'aide pour pouvoir participer également à la vie quotidienne. Si vous avez un handicap, vous devez faire la demande d'une carte d'invalidité pour avoir droit aux aides appropriées. Adressez-vous pour cela au service public d'aide sociale (Versorgungsamt) auprès du Service de la santé et des affaires sociales du Land, qui vous renseignera et vous aidera dans plusieurs domaines. Service de la santé et des affaires sociales du Land constate la gravité du handicap. Les formulaires de demande sont aussi disponibles au Centre d'Information et au Service de la santé et des affaires sociales du Land Berlin, aux services sociaux dans les hôpitaux, aux centres de consultation pour les handicapés et dans les bureaux municipaux de proximité de la mairie de quartiers.

La carte d'invalidité est valable sur tout le territoire fédéral. Vous trouverez plus d'informations sur Internet sous :

[www.berlin.de/sengessozv/lageso/schw2.html](http://www.berlin.de/sengessozv/lageso/schw2.html) ou au Centre d'Information & Service de l'office chargé de l'assistance de Berlin.

Adresse :

[Landesamt für Gesundheit und Soziales](#)  
[Versorgungsamt, Info & Service Center](#)  
[Albrecht-Achilles-Str. 62-65](#)  
[10709 Berlin](#)  
[Tél. : 9012-0](#)

Communications : Métro U7 Adenauerplatz, Bus : 109, 110, M19, X10 jusqu'à Adenauer Platz, Bus : M 29 à Olivaer Platz, Bus : 104 à Hochmeisterplatz, il y a un ascenseur.

### **Transports spéciaux pour handicapés (Telebus)**

Pour les personnes ayant de graves handicaps et ne pouvant, de ce fait, pas prendre les transports en commun, le système de transport – transports spéciaux pour handicapés – a été installé. Il permet un « trafic de porte à porte ». Ceux qui ont droit aux transports spéciaux pour handicapés ont la possibilité de s'abonner à un système de compte télé-bus, et taxi.

Seule la constatation d'un grave handicap de la catégorie « T » ouvre le droit d'utiliser le télé-bus. Il est donc important de constater préalablement le grade de l'handicap.

### **Les appartements pour les utilisateurs de fauteuils roulants**

Les appartements adaptés aux fauteuils roulants sont spécialement conçus en ce qui concerne l'ameublement des pièces, l'aménagement de la cuisine et des sanitaires ; ils disposent d'un accès aux appartements sans marches. Dans les appartements offerts sont inclus les logements sociaux adaptés à des fauteuils roulants et logements pour handicapés.

Si vous voulez habiter un de ces appartements, adressez-vous au Service de la santé et des affaires sociales du Land

[\(Landesamt für Gesundheit und Soziales\)](#)

[Section II](#)

[Integrationsamt und Hauptfürsorgestelle](#)

[Sächsische Straße 28](#)

[10707 Berlin](#)

[Tél. : 9012-6695](#)

Les personnes handicapées y sont enregistrées comme chercheur d'un logement. Il y faut remplir un formulaire de constatation de besoin.

Pour signer le contrat de location, il faut avoir un certificat justificatif qui atteste l'appartenance au groupe de personnes « utilisateur de fauteuil roulant ». Les formulaires de demande sont disponibles dans les papeteries et dans le service municipal des habitations à louer et sont à remettre au service municipaö des habitations à louer de votre marie de quartier.

### **13.2 Travail et handicap**

L'égalité de traitement des personnes handicapées doit être assurée et pratiquée dans tous les domaines de la vie publique, privée et quotidienne. Il s'agit aussi d'assurer que les personnes handicapées puissent prendre part à la vie professionnelle. Des aides financières peuvent être accordées personnellement à ce groupe de personnes ainsi qu'à l'employeur pour aider à assurer la place de travail d'une personne gravement handicapée.

Sur les pages « travail et handicap » du site Internet, vous pouvez entre autre vous informer sur la protection contre le licenciement, les allocations spéciales, les avantages ou aides dans la vie professionnelle, les ateliers pour les personnes handicapées ... De plus, vous pouvez télécharger ou commander un certain nombre de brochures destinées aux personnes handicapées et aux employeurs sur les thèmes travail et profession sur :

Internet : [www.berlin.de/sengessozv/lageso/arb.html](http://www.berlin.de/sengessozv/lageso/arb.html)

Adresse :

Service de la santé et des affaires sociales du Land

(Landesamt für Gesundheit und Soziales)

Hauptfürsorgestelle und Integrationsamt

Sächsische Str. 28

10707 Berlin

Tél. : 9012-0

Communications :

U3/ U7 jusqu'à Fehrbelliner Platz, Bus : 101 et 104, arrêt Fehrbelliner Platz et bus : 115, arrêt Emser Platz ou Fehrbelliner Platz. Il y a un ascenseur à l'entrée Württembergische Str. 6

### **13.3 Le délégué du Land Berlin au service des handicapés**

Le délégué du Land se mobilise pour une ville sans barrières ; il ne s'agit pourtant pas de barrières de chantier ou de circulation, mais de toutes sortes de barrières, surtout de barrières mentales qui se reflètent à travers des structures et mesures – qui excluent les handicapés – dans tous les domaines sociaux : à l'école et aux centres de formation ou sur le marché du travail, dans la vie culturelle ou les loisirs.

La loi instituant l'égalité du droit civil du Land (LGBG) interdit la discrimination des personnes handicapées. La loi décrète explicitement que chaque citoyen peut porter plainte s'il a remarqué qu'une personne handicapée était victime de discrimination.

**Senatsverwaltung für Integration, Arbeit und Soziales**

**Büro des Landesbeauftragten für Behinderte Berlin**

Oranienstraße 106, 10969 Berlin, (salles E 009 à E 011), Tél. 90 28 29 98

Il y a en plus un délégué à la discrimination dans chaque mairie de quartier qui serve d'interlocuteur pour le travail au service des handicapés.

Pour les adresses des mairies de quartier, voir I.3.

## 14. Divers

### 14.1 Protection des consommateurs

#### 1. Association de consommateurs (Verbraucherzentrale)

L'association de consommateurs est le plus important interlocuteur pour les questions des consommateurs.

Les représentants des intérêts des consommateurs ont pour mission essentielle de conseiller personnellement par téléphone ou par entretiens. Leur travail comprend :

*La protection du consommateur* : L'association de consommateurs sert d'intermédiaire en cas de réclamations de tout genre, de protection et d'assistance juridictionnelle en dehors de toute procédure judiciaire, de consultation juridique du droit de crédit, de consultation pour endettement et insolvabilité, de conseils aux clients, de droit d'investissement et de l'épargne, de financement de la construction, de mesures contre le rançonnement et de fraude ainsi que d'informations sur les loi et règlements.

*Consultations spéciales* : Conseils en matière d'investissement, d'énergie, de déduction des frais de chauffage, conseils pour locataires, en matière de réclamation de voyage, consultation des patients, consultation juridique relatif au crédit, à l'endettement et l'insolvabilité, aux questions relative aux assurances, financement de constructions.

Demande de consultation téléphone : 214 85-260

Vous recevrez d'autres informations sur les offres de consultation directement à la

[Verbraucherzentrale Berlin e.V.](#)

Bayreuther Str.40

10787 Berlin

Tél. : (030) 214 85 260, Fax : (030) 211 72 01

Mail : [mail@verbraucherzentrale-berlin.de](mailto:mail@verbraucherzentrale-berlin.de), Internet : [www.Verbraucherzentrale-Berlin.de](http://www.Verbraucherzentrale-Berlin.de)

Demande de consultation personnelle

Téléphone 030 - 214 85-260

Les consultations sont payantes. Les consultations juridique relatif au crédit et à l'insolvabilité sont gratuites. Les consultations téléphoniques coûtent 1,86 Euro/min.

#### 2. Fondation pour le contrôle des marchandises (Stiftung Warentest)

La fondation pour le contrôle des marchandises a été fondée en 1964 par le gouvernement fédéral afin de comparer et contrôler les marchandises et les prestations de services. Il s'agit d'une institution indépendante. C'est pourquoi elle est autonome dans la choix de ses objets et dans la méthode choisie.

La fondation est chargée d'améliorer la transparence sur les marchés. Elle informe les consommateurs sur les possibilités de bien gérer leur ménage, de gérer leur revenu de façon rationnelle et d'adapter un comportement réfléchi au niveau de la santé et de l'environnement. Elle contrôle les produits et les prestations de services avec des méthodes scientifiques. La fondation informe les lecteurs dans ses publications des résultats de ses examens.

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur le travail et les devoirs de la fondation directement à la

[Stiftung Warentest](#)

[Stiftung Bürgerlichen Rechts](#)

[Lützowplatz 11/13](#)

10785 Berlin

Tél. : 2631-0, Fax : 2631-2727

Mail : [formulaire de contact sur le site Internet : www.warentest.de](#)

## 14.2 Entraide : Engagement civique

Berlin avec ses milliers d'initiatives est la capitale de l'entraide. Les associations d'entraide s'occupent des affaires que – de leur perspective – l'administration publique n'accomplit pas suffisamment. Beaucoup de ces groupes ont de grandes connaissances professionnelles ; ils sont ainsi devenus des acteurs indispensables à l'assistance sociale et sanitaire. Les groupes d'entraide dans le secteur de la santé qui se consacrent à surmonter des situations de vie pouvant causer des maladies ou les ayant déjà déclenchées, se dédient aussi à la prévention maladie. Ils encouragent les citoyens et citoyennes à agir avec responsabilité : une nécessité de prévention !

L'engagement civique signifie agir activement et avec responsabilité pour notre société. Les citoyennes et citoyens parlent de leurs conceptions d'une bonne cohabitation dans cette ville ; ils assument la responsabilité de leurs actes. L'administration n'est plus le seul acteur qui prenne les décisions pour la communauté, mais tous les citoyens et citoyennes sont engagés.

L'engagement civique est en vogue. Presque 1 Berlinoise sur 4 exerce une activité bénévole ou volontaire. Des recherches représentatives actuelles démontrent que la prédisposition pour un engagement volontaire est en hausse. Une communauté vitale et solidaire a besoin de l'engagement civique!

L'engagement bénévole volontaire va de l'aide et du soutien entre voisins jusqu'aux activités dans les centres culturels, dans le domaine du développement urbain et de la protection de l'environnement, du sport, de la protection des civils et des victimes de catastrophes etc., en passant par les affaires sociales et sanitaires.

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur ces activités et consulter les groupes d'entraide auprès de SEKIS.

à l'adresse suivante:

**SEKIS**

Albrecht-Achilles-Str. 65

10709 Berlin

Tél : 892 66 02

Mail : [sekis@sekis-berlin.de](mailto:sekis@sekis-berlin.de), Internet : [www.sekis-berlin.de](http://www.sekis-berlin.de)

Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'engagement civique sur le site Internet

**BeePort** de « Landeshomepage » sur l'engagement civique sous :

[www.berlin.de/SenIntArbSozV/beeport/index.html](http://www.berlin.de/SenIntArbSozV/beeport/index.html) et le Portal Bürger aktiv in Berlin

Sous : [www.berlin.de/buergeraktiv/index.php](http://www.berlin.de/buergeraktiv/index.php)

### **14.3 Consultation pour les personnes endettées (Schuldnerberatungsstellen)**

Si vous vous retrouvez dans une situation financière difficile, vous pouvez trouver de l'aide auprès d'un service de consultation pour les personnes endettées. En Allemagne, environ 2,8 millions de foyers sont surendettés. Il y en a beaucoup qui sont tellement endettés qu'il leur paraît presque impossible de pouvoir mener un jour une vie sans dettes. Les services de consultation pour les personnes endettées aident et soutiennent les personnes concernées pour les aider à s'en sortir.

1100 offices de consultations pour personnes endettés soutiennent gratuitement les gens et les familles en situation de crise financière et personnelle sur le territoire fédéral. Ce sont des institutions telles que les associations Deutscher Caritasverband, Diakonisches Werk de l'église protestante, la croix rouge allemande, Arbeiterwohlfahrt (association comparable à une mutualité), Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband, les services de consultation pour les consommateurs et les bureau d'aides sociales.

Les spécialistes de différentes professions (travail social, juristes, etc.) et les experts qui apportent leurs expériences professionnelles sur des affaires bancaires, mais aussi des connaissances en économie domestique travaillent dans les services de consultation pour personnes endettées. Ils sont tous familiarisés avec les angoisses d'un surendettement et les problèmes qui en résultent. Ils aident et conseillent les personnes concernées si elles risquent par exemple de perdre leur logement. Ils aident avant tout les personnes endettées à reprendre en main leur situation financière. Ils contactent donc les instituts de crédit et les bureaux d'encaissement.

Renseignez-vous sur les adresses des services de consultation pour les personnes endettées en appelant la hot-line :

**0180 5 329 329** et sur le site Internet :

[www.forum-schuldnerberatung.de/](http://www.forum-schuldnerberatung.de/)

Le Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend a publié la brochure :

**« Que faire de mes dettes? »**

La brochure traite les sujets suivants : De l'endettement au surendettement : Ce qu'il faut faire en cas de dettes, comment régulariser ses dettes et comment se faire conseiller. Elle commente aussi les aspects juridiques.

Demandez la brochure auprès du Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend sous le numéro téléphone : 01805-329 329 (0,12EUR/par appel) ou par e-mail sous [broschuerenstelle@bmfsfj.bund.de](mailto:broschuerenstelle@bmfsfj.bund.de)

**Brochure à télécharger sous :**

[www.bmfsfj.de/Kategorien/Publikationen/Publikationen.did=3032.html](http://www.bmfsfj.de/Kategorien/Publikationen/Publikationen.did=3032.html)



### III. Transports, culture, religions et offres de loisirs à Berlin

#### 15. En route à Berlin

##### 15.1 Transports publics régionaux

Utilisez les transports publics régionaux! Vous pourrez vous rendre facilement dans la plupart des quartiers de la ville.

Alors que le métro (**U-Bahn**) et le **Bus** assurent les transports publics à l'Ouest de la capitale, ce sont le train de banlieue (**S-Bahn**), **tramway (Straßenbahn (Tram) ou Bus** qui s'en occupe prioritairement à l'Est. Après la chute du mur de Berlin en 1989, on a restauré beaucoup de voies de communication entre l'Est et Ouest qui ont été interrompues, entre autre les stations, fermées dans le passé, des lignes U6 et U8 ainsi que les lignes du train de banlieue.

##### **La société des transports en commun de Berlin-Brandebourg (VBB)**

Les grandes entreprises de transports – BVG, Deutsche Bahn, die S-Bahn, Verkehrsbetrieb et autres sociétés – se sont associées dans la société des transports en commun der Berlin-Brandebourg (VBB) Vous pouvez donc découvrir facilement les alentours de Berlin.

##### **Informations sur l'horaire :**

Tél. : 030/ 19 44 9

##### Berliner Verkehrsbetriebe (BVG)

10783 Berlin

Potsdamer Straße 188

Tél : 19 44 9

Fax : 256 49 256

<http://www.bvg.de/>

##### S-Bahn Berlin GmbH

Invalidenstraße 19

10115 Berlin

Tél : 29 74 33 33

Fax : 29 74 38 31

<http://www.s-bahn-berlin.de/>

##### VBB Verkehrsverbund Berlin-Brandenburg GmbH

Hardenbergplatz 2

10623 Berlin

Tél : 254 14 0

Fax : 254 14 112

<http://www.vbbonline.de/>

## 15. 2 Vélo, voiture, taxi

### En route à vélo

Utilisez le vélo à Berlin!

Le vélo est s'adapte bien aux promenades individuelles à travers la ville. La plupart des trajets peut être parcouru en vélo, ce qui permet d'apprécier le paysage. Il y a beaucoup de magasins de prêt ou de location de vélos. En ville et aussi aux alentours, beaucoup d'endroits sont dotés de pistes cyclables. Vous pouvez vous procurer des cartes routières spécialisées auprès du Club des cycliste Allgemeiner Deutscher Fahrradclub (ADFC) et dans les librairies. Le ADFC défend les intérêts des cyclistes et offre certains services d'informations.

En vélo, il faut aussi respecter les règles de la circulation. De même que la voiture, le vélo doit être dans un parfait état de marche (lumières, freins, etc.). Les enfants ont la possibilité d'apprendre les règles de la circulation de base dans leur école ou ave la police.

Informations : [www.adfc.de](http://www.adfc.de)

L'administration du Sénat pour l'urbanisation a édité une carte des pistes cyclables à Berlin.

Vous trouverez cette carte sur Internet a l'adresse :

[www.stadtentwicklung.berlin.de/verkehr/radverkehrsanlagen/de/karte.shtml](http://www.stadtentwicklung.berlin.de/verkehr/radverkehrsanlagen/de/karte.shtml)

Vous pouvez obtenir gratuitement la version imprimée « Fahr Rad – aber sicher, Ausbau des Fahrradrouennetzes in Berlin, 2004 » (« Fait du vélo, mais en sécurité, l'élargissement du réseau des pistes cyclables à Berlin, 2004 ») auprès du :

Senatsverwaltung für Stadtentwicklung, Info-Center

Behrenstr. 42-45, 10117 Berlin

Tél. : (030) 90 20 55 55, Fax : (030) 90 20 52 64, Mail : [SenStadt Info-Center](mailto:SenStadt Info-Center)

Port aux frais du destinataire. Veuillez bien vous renseigner auprès de l'administration du Sénat sur les fraix et joindrez ce montant en timbres à votre commande.

### Guides- vélo

Les guides-vélo de « Berlin on bike » montrent les endroits les plus intéressants de la métropole. Les confortables vélos de location vous offrent un aperçu exceptionnel des ruelles et des pistes cyclables. Il y par exemple régulièrement des excursions sur l'ancienne bande du mur, des visites guidées en ville, Nightseeing, Fun- & Club-Tour ... Les groupes, les entreprises et les familles qui organisent une sortie peuvent profiter des offres spéciales.

### Vélos de location

La Deutsche Bahn prend des vélos en location. Pous utiliser Call a Bike, vous devez vous inscrire par téléphone sous le numéro (07000) 522 55 22 avec le numéro de votre carte de crédit. Vous pouvez tout de suite partir en vélo. Vous devez ensuite payer 5 euros – en crédit de démarrage.

### Vélo-taxi

Les vélos-taxis vous offrent une possibilité très commode et intéressante d'apprécier Berlin en vélo. Des vélos-taxis modernes circulent sur quatre itinéraires de la ville : sur le Kurfürstendamm, à travers le Tiergarten, sur la Potsdamer Platz et Unter den Linden. Il y a la possibilité de convenir des tours individuels.

Prix du trajet : à partir de 2,50 euros par personne (petit tour), 7,50 euros par personne pour un grand tour (30 min. tour individuel ); réservations téléphoniques tous les jours de 13:00 à 20:00 heures : 0172/328 88 88.

## **En route en voiture**

### Permis de conduire

Votre permis de conduire étranger vous donne le droit de conduire un véhicule pendant six mois après votre arrivé. Après ce délai, vous avez besoin d'un permis de conduire allemand! Une demande de permis allemande doit être faite auprès du service des permis. On vous dira si votre permis peut être reconnu, si vous devez passer un examen ou si vous devez présenter une traduction de votre permis étranger. Votre permis étranger doit être encore valable au moment de votre demande de permis allemand. Les permis de conduire délivrés par les pays membres de l'UE (tous les pays membre de l'UE et l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein) sont valables en Allemagne. La demande de transcription du permis de conduire peut être faite dans un délai de trois ans au cas où vous n'auriez pas l'intention de conduire au début de votre séjour.

Si votre permis de conduire a été délivré par un autre pays (pays tiers), vous devez passer un examen théorique et pratique au service de contrôle technique des véhicules (Prüfstelle für Kraftfahrzeugverkehr). La participation d'une auto-école est obligatoire. Il n'est cependant pas nécessaire de suivre une formation à l'auto-école (leçons théoriques et pratiques) prescrite pour les débutants.

Pour transcrire votre permis de conduire vous devez vous présenter auprès du **Führerscheinbüro (Fahrerlaubnisbehörde / Personenbeförderung)**

**Landesamt für Bürger- und Ordnungsangelegenheiten**

Referat Fahrerlaubnisse, Personenbeförderung und Güterbeförderung, III C

Puttkamerstr.16 – 18, 10958 Berlin

**Tél. :** (030) 90269 0

Communications : U6 (Kochstr.), Bus 129

Une demande de permis allemand peut aussi être faite auprès du service communal administratif de votre domicile. Vous trouverez les adresses des mairies de quartier sous I.3.

### Les automobiles-clubs et les associations

Les prestations sont différentes selon les clubs. Les mieux organisés proposent une aide internationale aux automobilistes possédant leur carte de membre. Par exemple, ils mettent un véhicule à disposition en cas de panne ou d'accident au cours du voyage. Ils offrent aussi différentes polices d'assurance. Les clubs ADAC (Allgemeiner Deutscher Auto Club) et ACE (Auto Club Europa) sont les plus connus et les plus importants. Le CVD (Verkehrs-Club Deutschland) se consacre plus particulièrement aux utilisateurs du train et du vélo et donne des renseignements à ce groupe.

Les adresses Internet de ces trois clubs sont les suivantes :

[www.adac.de](http://www.adac.de)

[www.vcd.org](http://www.vcd.org)

[www.ace-online.de](http://www.ace-online.de)

L'administration compétente en matière d'homologation et d'immatriculation de véhicules qui se trouvent à deux endroits de la ville, s'occupe de tout ce qui concerne les voitures ou motocyclettes comme p.ex. la réception et homologation ou la déclaration en cas de vente de destruction ou d'immobilisation de véhicules.

### **Voici les adresses :**

**1. Kraftfahrzeugzulassungsbehörde Standort Hohenschönhausen**

**Landesamt für Bürger- und Ordnungsangelegenheiten**

Referat Kraftfahrzeugzulassung

Ferdinand-Schultze-Str. 55, 13055 Berlin

**Tél. :** (030) 90269 0, **Fax :** (030) 90269 3391

**Communications :** Bus 294, Tram M6, M 17, 16, 27

**Parkings gratuits**

## **2. Kraftfahrzeugzulassungsbehörde Standort Berlin Friedrichshain-Kreuzberg Landesamt für Bürger- und Ordnungsangelegenheiten**

Referat Kraftfahrzeugzulassung

Jüterbogener Str. 3

10965 Berlin

**Téléphone : centrale :** (030) 90269 0, **Fax :** (030) 90269 3091

**Communications :** Bus 104, 341

Heures d'ouvertures de l'administration compétente en matière d'homologation et d'immatriculation de véhicules

Lundi 07:30 h - 14:30 heures

Mardi 07:30 h - 14:30 heures

Mercredi 07:30 h - 14:30 heures

Jeudi 08:00 h - 18:00 heures

Vendredi 07:30 h - 12:00 heures

### **Service spécial pour les renseignements au téléphone est à votre disposition :**

Lundi à mercredi 07:00 h - 15:00 heures

Jeudi 07:30 h - 18:00 heures

Vendredi 07:00 h - 12:30 heures

**Consultation personnelle sur rendez-vous auprès de l'administration compétente en matière d'homologation et d'immatriculation de véhicules de Berlin-Lichtenberg.**

### **Le taxi**

Environ 6.000 taxis vous attendent à Berlin. Les stations sont souvent près des grands hôtels et des curiosités de la ville.

Vous pouvez directement joindre par téléphone les taxis garés aux stations de taxis pourvues d'une borne d'appel. Ou vous appelez une centrale de taxis dont vous trouverez le numéro dans les Gelbe Seiten (les Pages Jaunes).

### **Le tarif de taxi**

Tous les chauffeurs de taxi sont obligés à prendre le même tarif pour un trajet à parcourir. Dès que vous montez dans le taxi, le compteur de vitesse doit être allumé. Autrement, l'assurance ne paye pas en cas d'accident.

Tarif de base au moment de prendre le taxi : 3,00 euros

Tarif normal : 0 - 7 km : 1,58 euros le km, dès 7 km : 1,20 euros le km

Les trajets très courts (moins de 2 kilomètres et moins de 10 minutes) coûtent 3,50 euros si vous trouvez un taxi à l'improviste, en l'appelant d'un signe de la main.

Vous pouvez négocier les prix pour les trajets en taxi dans les environs de Berlin et à Schönefeld.

## 16. Religions à Berlin

Une diversité des religions animent Berlin, même si la majorité de la population n'est pas engagée religieusement. 23,4% des Berlinoises appartiennent à l'église protestante, 9,1% à l'église catholique-romaine. Environ 200.000 personnes sont de confession islamique, soit 5,9% de la population.

La communauté juive a doublé au cours des dix dernières années, surtout avec la venue des nouveaux immigrés des pays de l'ex-union soviétique; la communauté juive de Berlin compte actuellement au moins 11.000 membres. Des communautés religieuses hindouistes et bouddhistes sont aussi représentées dans la ville.

### 16.1 Communautés chrétiennes

Internationaler Konvent Christlicher Gemeinden  
in Berlin und Brandenburg e.V.

(Convent international de communautés chrétiennes à Berlin et Brandebourg, association enregistrée)

[www.christen-in-berlin.de](http://www.christen-in-berlin.de)

Vous y trouverez aussi une liste détaillée des églises chrétiennes où l'on parle une langue étrangère ainsi que des communautés orthodoxes à Berlin et Brandebourg.

#### 16.1.1 L'église protestante

Evangelische Kirche Berlin-Brandenburg-schlesische Oberlausitz

Bureau d'église du délégué aux étrangers

Georgenkirchstraße 69

10249 Berlin

Tél : (030) 24 34 45 33

Fax : (030) 24 34 42 579

Mail : [h.thomae@ekbo.de](mailto:h.thomae@ekbo.de)

Internet : [www.ekbo.de](http://www.ekbo.de)

#### 16.1.2 L'église catholique

Archevêché de Berlin

Ordinariat archiépiscopal de Berlin

Niederwallstraße 8-9

10117 Berlin

Tél. : (030) 326 84-0

Fax : (030) 326 84-276

Mail : [info@erzbistumberlin.de](mailto:info@erzbistumberlin.de)

Internet : [www.erzbistumberlin.de](http://www.erzbistumberlin.de)

Conseil du diocèse des catholiques auprès de l'ordinariat archiépiscopal Berlin  
Commission des affaires étrangères, de migration et de cohabitation des cultures

Französische Str. 34

10117 Berlin

Tél : (030) 40 00 46 0

Fax : (030) 40 00 46 10

Mail : [info@dioezesanrat-berlin.de](mailto:info@dioezesanrat-berlin.de)

Internet : [www.dioezesanrat-berlin.de](http://www.dioezesanrat-berlin.de)

#### 16.1.3 L'église orthodoxe grecque

Paroisse Himmelfahrt des Herrn

Mittelstraße 22

12167 Berlin

Tél. : (030) 792 02 36

#### **16.1.4 L'église orthodoxe russe**

Christi-Auferstehungs-Kathedrale  
Hohenzollerndamm 166  
10713 Berlin  
Tél. : (030) 873 16 14

#### **16.2 Communautés juives**

Jüdische Gemeinde zu Berlin (La communauté juive de Berlin)  
Fasanenstr. 79-80 – foyer socioculturel  
10623 Berlin  
Tél : (030) 880 28 201  
Fax : (030) 880 28 255  
Mail : [vorstand@jg-berlin.org](mailto:vorstand@jg-berlin.org)  
Internet : [www.jg-berlin.org](http://www.jg-berlin.org)

#### Service des affaires sociales

Consultation pour les affaires sociales et juridiques : renseignement juridique sur le droit de séjour, soutien pour la formation de requêtes, p. ex. pour demander une réparation pécuniaire

Joachimstaler Straße 13  
10719 Berlin  
Tél. : (030) 880 28 145  
Fax : (030) 880 28 115

Bureau d'intégration  
Fasanenstraße 79-80  
10623 Berlin  
Tél : (030) 880 28 246  
Fax : (030) 880 28 268

Université populaire juive à Berlin  
Fasanenstraße 79-80  
10623 Berlin  
Tél : (030) 88028 264  
Fax : (030) 88028 288  
Mail : [info@jvhs.de](mailto:info@jvhs.de)  
Internet : [www.jvhs.de](http://www.jvhs.de)

Jüdischer Kulturverein Berlin e.V. (Association culturelle juive Berlin)  
Oranienburger Straße 28/29  
10117 Berlin  
Tél : (030) 2 82 66 69  
Fax : (030) 28 59 80 53  
Mail : [jkv.berlin@t-online.de](mailto:jkv.berlin@t-online.de)

Communauté israélienne-synagogue – Adass Jisroel – de Berlin  
Collectivité de droit public, fondé en 1869  
Tucholskystraße 40  
10117 Berlin  
Tél : (030) 281 31 35  
Fax : (030) 281 31 22  
Mail : [adassjisroelberlin@web.de](mailto:adassjisroelberlin@web.de)

Women's International Zionist Organization for an Improved Israeli Society,  
WIZO Gruppe Berlin e. V.  
Fasanenstr. 79-80  
10623 Berlin  
Tél : (030) 882 55 89  
Fax : (030) 881 71 13  
Mail : [berlin@wizo-ev.org](mailto:berlin@wizo-ev.org)  
Internet : [www.wizo-ev.org](http://www.wizo-ev.org)

Zentralrat des jüdischen Volkes in Deutschland  
Leo-Baeck-Haus  
Postfach 04 02 07  
10061 Berlin  
Tél : (030) 28 44 56 0  
Fax : (030) 28 44 56 13  
Mail : [info@zentralratjuden.de](mailto:info@zentralratjuden.de)  
Internet : [www.zentralratjuden.de](http://www.zentralratjuden.de)

Bureau de bienfaisance des jüdischen Volkes in Deutschland  
Lieu de rencontre „Hatikva“  
Oranienburger Str. 31  
10117 Berlin  
Tél : (030) 282 68 26  
Fax : (030) 282 85 29  
Mail : [hatikwaberlin@web.de](mailto:hatikwaberlin@web.de)  
Internet : [www.hatikwa.de](http://www.hatikwa.de)

### **16.3 Communautés islamiques**

(Comité des musulmans de langue allemande à Berlin, association enregistrée – DMK)  
Der Deutschsprachige Muslimkreis Berlin e. V. – DMK  
Drontheimer Straße 16  
13359 Berlin  
Tél : (030) 499 15 634  
Fax : (030) 499 15 635  
Mail : [office@dmk-berlin.de](mailto:office@dmk-berlin.de)  
Internet : [www.dmk-berlin.de](http://www.dmk-berlin.de)

IBMUS – Initiative des musulmans de Berlin  
c/o Inssan e. V.  
Gitschiner Str. 17  
10969 Berlin  
Tél : (030) 20 61 96 39  
Fax : (030) 20 61 96 41  
Mail : [kontakt@ibmus.de](mailto:kontakt@ibmus.de)  
Internet : [www.ibmus.de](http://www.ibmus.de)

Inssan für kulturelle Interaktion e. V. (Actions interculturelles Inssan)  
Gitschiner Str. 17  
10969 Berlin  
Tél : (030) 20 61 96 39  
Fax : (030) 20 61 96 42  
Mail : [info@inssan.de](mailto:info@inssan.de)  
Internet : [www.inssan.de](http://www.inssan.de)

(Centre de dialogue et de formation interculturelles, association enregistrée)  
Interkulturelles Zentrum für Dialog und Bildung e. V.  
Drontheimer Straße 32 a  
13359 Berlin  
Tél : (030) 49 50 08 03  
Fax : (030) 49 50 08 04  
Mail : [info@izdb-berlin.de](mailto:info@izdb-berlin.de)  
Internet : [www.izdb-berlin.de](http://www.izdb-berlin.de)

Islamische Föderation in Berlin, e.V. (Fédération islamique)  
Boppstraße 41  
10967 Berlin  
Tél. : (030) 692 38 72  
Fax : (030) 695 08 218  
Mail : [info@if-berlin.de](mailto:info@if-berlin.de) ou [info@islamische-foederation.de](mailto:info@islamische-foederation.de)  
Internet : [www.if-berlin.de](http://www.if-berlin.de) ou [www.islamische-foederation.de](http://www.islamische-foederation.de)

Islamische Gemeinschaft deutschsprachiger Muslime Berlin und Freunde des Islam e. V.  
Gesslerstr. 11  
10829 Berlin  
Tél : (030) 788 48 83  
Fax : (030) 788 48 83  
Mail : [m.herzog@igdmb.de](mailto:m.herzog@igdmb.de)  
Internet : [www.igdmb.de](http://www.igdmb.de)

Islamisches Kulturzentrum der Bosniaken in Berlin e. V. (Centre culturel islamique des Bosniaques à Berlin, association enregistrée)  
Adalbertstr. 94  
10999 Berlin  
Tél : (030) 69 56 64 0  
Fax : (030) 69 56 64 44  
Mail : [kontakt@ikc-berlin.de](mailto:kontakt@ikc-berlin.de)  
Internet : [www.ikc-berlin.de](http://www.ikc-berlin.de)

(Fédération des centres culturels islamiques à Berlin, association enregistrée)  
Landesverband der Islamischen Kulturzentren Berlin e. V.  
Lindower Straße 18  
13347 Berlin  
Tél : (030) 461 70 26  
Fax : (030) 461 23 21  
Mail : [berlin@vikz.de](mailto:berlin@vikz.de)  
Internet : [www.vikz.de](http://www.vikz.de)

Académie musulmane en Allemagne  
Kaiserdamm 100  
14057 Berlin  
Tél : (030) 30 10 94 99  
Fax : (030) 30 10 95 31  
Mail : [sekretariat@muslimische-akademie.de](mailto:sekretariat@muslimische-akademie.de)  
Internet : [www.muslimische-akademie.de](http://www.muslimische-akademie.de)

(L'Union turque islamique de l'institut pour la religion – DITIB)  
Türkisch-Islamische Union der Anstalt für Religion – DITIB  
Wiener Straße 12  
10999 Berlin  
Tél. : (030) 612 41 56

Fax : (030) 611 23 12  
Mail : formulaire à remplir pour la prise de contact sur le site Internet  
Internet : [www.diyamet.org/de/startseite/index.php](http://www.diyamet.org/de/startseite/index.php)

Centre culturel des alawites d'Anatolie, association enregistrée  
Waldemarstraße 20  
10999 Berlin  
Tél : (030) 616 58 394  
Fax : (030) 616 58 395  
Mail : [info@aakm-cemevi.de](mailto:info@aakm-cemevi.de)  
Internet : [www.alevitishegemeinde.de](http://www.alevitishegemeinde.de)

Mission musulmane Ahmadiyya Anjuman Isha'at Islam Lahore  
Briener Str. 7-8  
10713 Berlin  
Tél : (030) 87 35 70 3  
Fax : (030) 87 30 78 3  
Mail : [diemoschee@aail.org](mailto:diemoschee@aail.org)  
Internet : [www.aail.org/german](http://www.aail.org/german)

Ahmadiyya – Communauté musulmane de Berlin  
Bait-ul-Malik (nom de la mosquée)  
Meteorstraße 52  
13405 Berlin  
Tél : (030) 41 38 54 6  
Fax : (030) 41 74 66 17  
Mail : [kontakt@ahmadiyya.de](mailto:kontakt@ahmadiyya.de)  
Internet : [www.ahmadiyya.de](http://www.ahmadiyya.de)

#### **16.4 Communautés bouddhistes**

Buddhistische Gesellschaft Berlin e. V. (Association bouddhiste de Berlin)  
Wulffstr. 6  
12165 Berlin  
Tél : (030) 792 85 50  
Fax : (030) 792 85 50  
Mail : [budd.ges@gmx.de](mailto:budd.ges@gmx.de)  
Internet : [www.buddhistische-gesellschaft-berlin.de](http://www.buddhistische-gesellschaft-berlin.de)

Centre bouddhiste de Berlin de la ligne Karma Kagyü  
Grunewaldstr.18 – bâtiment industriel  
10823 Berlin  
Tél : (030) 78 70 42 13  
Fax : (030) 78 70 42 14  
Mail : [Berlin@diamondway-center.org](mailto:Berlin@diamondway-center.org)  
Internet : [www.buddhismus-ost.de](http://www.buddhismus-ost.de)

Centre bouddhiste de Berlin-Mitte de la ligne Karma Kagyü Linie  
Milastr. 4, dans la tour 3 au 4<sup>me</sup> étage  
10437 Berlin  
Tél : (030) 2434 2544  
Fax : (030) 2434 2545  
Mail : [berlin-mitte@diamondway-center.org](mailto:berlin-mitte@diamondway-center.org)  
Internet : [www.buddhismus-ost.de/berlin-mitte](http://www.buddhismus-ost.de/berlin-mitte)

Das Buddhistische Haus-Frohnau  
Edelhofdamm 54

13465 Berlin  
Tél. : (030) 401 55 80, Fax : (030) 401 03 227  
Mail : [mail@buddhistisches-haus.de](mailto:mail@buddhistisches-haus.de)  
Internet : [www.buddhistisches-haus.de](http://www.buddhistisches-haus.de)

Tibetisch Buddhistisches Zentrum Berlin e.V. (Centre bouddhiste tibétain)  
Habsburger Straße 10  
10781 Berlin  
Tél : (030) 833 93 62  
Fax : (030) 833 93 62  
Mail : [info@tibetzentrum-berlin.de](mailto:info@tibetzentrum-berlin.de)  
Internet : [www.tibetzentrum-berlin.de](http://www.tibetzentrum-berlin.de)

#### **16.5. Communautés hindous**

Sri Ganesha Hindu Tempel e. V.  
Rollbergstraße 22  
12053 Berlin  
Tél : (030) 301 73 53, 712 65 55,70 09 53 16, 622 87 65  
Mail : [sght\\_berlin@yahoo.com](mailto:sght_berlin@yahoo.com)  
Internet : [www.hindutempelberlin.de](http://www.hindutempelberlin.de)

#### **16.6. La religion Sikh**

La communauté Sikh à Berlin  
Gurdwara Sri Guru Singh Sabha Berlin e.V.  
Kögelstrasse 6  
13403 Berlin  
Tél. : (030) 173 / 62 58 717  
Mail : [kontakt@gurdwara-berlin.de](mailto:kontakt@gurdwara-berlin.de)  
Internet : [www.gurdwara-berlin.de](http://www.gurdwara-berlin.de)

#### **16.7 Institutions d'idéologies indépendantes**

Deutscher Freidenker-Verband e.V.  
Landesverband Berlin  
Postfach 14 15 10  
10149 Berlin  
Mail : [dfv-berlin@freidenker.org](mailto:dfv-berlin@freidenker.org)  
Internet : [www.freidenker-berlin.de](http://www.freidenker-berlin.de)

Humanistischer Verband Deutschlands  
Landesverband Berlin e. V.  
Wallstraße 61-65  
10179 Berlin  
Tél. : (030) 613 904 0  
Fax : (030) 613 904 50  
Mail : [hvd-berlin@humanismus.de](mailto:hvd-berlin@humanismus.de)  
Internet : [www.hvd-berlin.de](http://www.hvd-berlin.de)

Internationaler Bund der Konfessionslosen und Atheisten e. V.  
Landesverband Berlin-Brandenburg  
Postfach 30 37 24  
10726 Berlin  
Mail : [Lvbb@ibka.org](mailto:Lvbb@ibka.org)  
Internet : [www.ibka.org](http://www.ibka.org)

**Vous trouverez plus d'information sur les communautés religieuses de Berlin sur le site Internet suivant : [www.meinestadt.de/berlin/home/kat/100-541-876-98404](http://www.meinestadt.de/berlin/home/kat/100-541-876-98404)**

## **17. Médias**

### **La presse**

La presse allemande compte au total 20 000 différentes publications de presses, entre autre les Magazines et les revues spécialisées.

Les buralistes situés dans les gares et les centres touristiques ont le meilleur choix de journaux nationaux et internationaux. Tous les kiosques et les supermarchés proposent un choix important de quotidiens et d'hebdomadaires.

### **La télévision et la radio**

Si vous possédez une télévision ou un poste de radio, vous êtes obligé de payer une redevance à la Gebühreneinzugszentrale (GEZ), la société des recouvrements des frais et dépens. Les formulaires correspondants sont disponibles dans les banques et les caisses d'épargne.

Il y a des émissions en langues étrangères à la radio et à la télévision. Nous nous contenons d'attirer votre attention sur les émissions offertes par la chaîne de droit public RBB et la chaîne Offener Kanal .

### **RBB – Radio multikulti**

Masurenallee 8 - 14 14046 Berlin

Tél. : 3031-1678, Fax : 3015-062

Mail : [multikulti@rbb-online.de](mailto:multikulti@rbb-online.de), Internet : [www.multikulti.de](http://www.multikulti.de)

Réception : sur Antenne 96,3 MHz, dans le réseau du canal berlinois 91,6 MHz

Radio multikulti – la radio de diversité culturelle informe sur la cohabitation des gens de différentes cultures que ce soit à Berlin ou ailleurs. C'est en allemand ou en 19 langues étrangères, que les émissions vous invitent à voyager à travers Berlin ou à faire le tour du monde par le rap du Sénégal, la musique carelique de Finlande, le flamenco, le klezmer ou la Meringue : on y retrouve les styles du monde entier.

### **Offener Kanal Berlin**

Voltastraße 5

13355 Berlin

Tél. : 4640 05-0, Fax : 4640 05-98

Mail : [info@okb.de](mailto:info@okb.de), Internet : [www.okb.de](http://www.okb.de)

Réception : sur antenne 97,2 MHz, dans le réseau du canal berlinois 96,2 MHz

### **Medienanstalt Berlin-Brandenburg**

Kleine Präsidentenstr. 1

10178 Berlin

Tél. : 26 49 67-0, Fax : 26 49 67-90

Mail : [mail@mabb.de](mailto:mail@mabb.de), Internet : [www.mabb.de](http://www.mabb.de)

La Medienanstalt Berlin-Brandenburg (station de médias Berlin-Brandebourg) est la station fédérale de médias du Land Berlin et de Brandebourg. La station de médias de Berlin-Brandebourg s'engage à améliorer la radiodiffusion ; en plus, elle accorde des autorisations et contrôle les programmes de la télévision privée à Berlin et Brandebourg.



## **18. Culture et loisirs**

### **18.1 La gastronomie**

Berlin est garant d'une gastronomie internationale de haut niveau. Divers restaurants de première classe séduisent par leurs délicatesses culinaires. Presque 9.500 établissements gastronomiques de différentes nationalités – restaurants, cafés, bars, bistros, trattorias et pubs – invitent à la dégustation... Dans toute la ville, les restaurants rapides et les snacks vous offrent diverses sortes de « Fast-Food » tel que par exemple des hamburger, « Döner » et notamment le fameux saucisson « Berliner Currywurst ».

### **18.2 Le shopping**

Les centres commerciaux et les marchés dans les rues commerciales à Berlin offrent tout ce qui'on peut désirer. Le boulevard des flâneurs Kurfürstendamm, le nouveau quartier urbain à la Potsdamer Platz et la Friedrichstraße, riche en traditions, ainsi que le faubourg Spandau sont particulièrement appréciés et célèbres.

Les fans des articles de design extraordinaires ou des vêtements d'occasion trendy feront des trouvailles dans les boutiques du Prenzlauer Berg ou autour du Hackescher Markt dans le quartier Mitte. Une promenade à travers les marchés hebdomadaires de Berlin ou au marché aux puces, au marché de l'art et à la foire à la brocante est toujours un événement impressionnant.

Pour obtenir des informations sur les marchés berlinois, les fêtes des rues et les foires veuillez consulter le site Internet : [www.berlin.de/SenWiTechFrau/markt/index.html](http://www.berlin.de/SenWiTechFrau/markt/index.html)

L'administration du Sénat pour l'économie, le travail et les femmes, située à la Martin-Luther-Straße 105, 10825 Berlin, tél : 9013-8446, fax : 9013-7274 publie, en collaboration avec les services économiques dans les mairies des quartiers, un aperçu des marchés. Après que vous ayez envoyé les frais pour l'affranchissement (0,56 euros) sous forme de timbres, la publication vous sera envoyée.

### **Guide des centres commerciaux à Berlin**

L'actuel guide des centres commerciaux, publié par la « Berlin Tourismus Marketing GmbH » et de la chambre de commerce et d'industrie (IHK) de Berlin, présente plusieurs centres commerciaux de la capitale. Il oriente et aide les visiteurs à Berlin à faire leurs courses en ville grâce aux informations mises à jour sur les heures d'ouverture des magasins, l'achat hors-taxe et beaucoup d'autres informations intéressantes. Le guide des centres commerciaux a pour devise : produits à la mode et hors du commun, livres, arts et antiquités, bijoux et accessoires, arts artisanaux et spécialités du monde entier : On trouve tout dans la métropole Berlin. Le guide des centres commerciaux est actuellement disponible en allemand et anglais, et peut être fourni par le BTM-Service d'expédition DVG :

Tél. : +49 30 491023-14

Fax : +49 30 491023-25

### **18.3 Manifestations culturelles : musées, théâtres, Berlin : une ville du cinéma**

#### **Manifestations à Berlin**

Berlin est un événement – chaque jour de l'année.

Des concerts, des fêtes et bals, des événements internationaux du cinéma et du théâtre figurent aussi bien au programme que la célèbre « longue nuit de la culture et des sciences » - une chose unique au monde.

#### **Paysage des musées et galeries à Berlin**

La culture de l'humanité entière est réunie dans les 174 musées de Berlin ; elle va de la Néfertiti jusqu'aux nounours, de la pierre taillée préhistorique à l'art moderne. Les grandes expositions révèlent la valeur de ce fonds.

#### **La longue nuit des musées**

En 2007, « la longue nuit des musées » fête son 11<sup>ème</sup> anniversaire à Berlin. Elle offre aux visiteurs l'occasion de découvrir de nouveaux musées – Berlin en a presque 170. Elle a encouragé d'autres villes à organiser aussi les nuits des musées.

Les musées, répartis sur plusieurs itinéraires et desservis par une soixantaine de bus de la BVG, ouvrent de 18.00 à 02.00 heures du matin deux fois par an pour informer les visiteurs des sujets différents en hiver et en été. Alors que seulement douze musées avaient participé à la première « longue nuit des musées », environ 80 musées, expositions et projets artistiques temporaires ont pris part à la 17<sup>ème</sup> « longue nuit des musées ». Les visiteurs ne peuvent pas seulement regarder les expositions dans ces institutions, mais aussi jouir de diverses manifestations culturelles telles que les concerts, les performances, les lectures, les conférences, les ateliers de peinture, les films, etc. Chaque visiteur trouvera sur le programme quelque chose à son goût. Une offre-catering phantastique s'occupe du bien-être physique des visiteurs. Le ticket combiné de 12 euros (tarif réduit : 8 euros) par personne vous permet d'utiliser les transports publics et les itinéraires des bus, d'entrer dans toutes les institutions et de participer à toutes les manifestations de « la longue nuit des musées » ainsi que de vous procurer la brochure d'information. Un personnel compétent est à votre disposition dans les bus qui font la navette.

Consultez le programme sur le site Internet, dans le programme spécial et dans le MuseumsTip-Newsletter « Ausstellungen » : [www.lange-nacht-der-museen.de](http://www.lange-nacht-der-museen.de)

#### **Théâtres et concerts à Berlin**

Berlin, connue par la grande quantité de salles de théâtres et de concerts, vous offre tous les jours une quantité exorbitante de possibilités de vous divertir ou de jouir des spectacles culturels. Il y en a pour tous les goûts : Berlin est la métropole du théâtre avec plus de 300 théâtres permanents: la gamme va du théâtre d'État « Staatsbühne » aux théâtres non conventionnels, professionnellement engagés, en passant par les 12 théâtres pour enfants et adolescents, un nouveau théâtre musical à la Potsdamer Platz et les troupes amateurs. Le Friedrichstadtpalast, le Theater des Westens, la Staatsoper unter den Linden, le Deutsche Oper, le variété Wintergarten, et le Theater am Kurfürstendamm ont beaucoup de succès auprès du public. Avec leurs programmes diversifiées, les théâtres attire à peu près 3,5 millions de spectateurs par an.

#### **Théâtres qui montent des pièces en langues étrangères**

Aperçu des groupes de théâtre qui montent des pièces en langues étrangères. Certains d'entre eux n'ont pas une salle à eux, ils jouent en tournée. Vous pouvez les contacter auprès de leur bureau.

Tiyatrom (dans leur propre théâtre) - en turc : Alte Jakobstr. 12  
10969 Berlin  
Tél. : 615 20 20

Friends of Italian Opera (dans leur propre théâtre) – pièces en anglais : Fidicinstr. 40  
10965 Berlin  
Tél. : 693 56 92

Russisches Theater Berlin (dans leur propre théâtre) – pièces en russe : Knaackstr. 97  
10435 Berlin  
Tél. : 441 39 01

Platypus Theater (sans propre théâtre) - pièces en anglais pour les jeunes  
Bureau : Markgrafenstr. 87, 10969 Berlin, Tél. : 614 01 920  
Out to lunch (sans propre théâtre)  
Simon Newby  
Potsdamer Str. 161  
10783 Berlin  
Tél. : 217 52 153

### **Points culminants musicaux**

Trois opéras, huit orchestres symphoniques – avec l'excellent Berliner Philharmonische Orchester – dix orchestres de chambre, environ 880 chœurs, quatre ensembles d'opéras et une grande quantité de groupes de musique de toutes les tendances et styles.

### **Campagne cultivée exceptionnelle**

« L'île des musées » dans le quartier Mitte, reconnue comme patrimoine culturelle mondiale par l'UNESCO, et le Musée Juif, construit selon le plan de l'architecte Daniel Libeskind, attire l'intérêt des visiteurs du monde entier.

### **Les galeries d'art**

Un nombre croissant de nouvelles galeries s'installe dans la ville : 200 galeries privées et 260 expositions vous inspire tous les jours et vous invite à la détente.

### **Berlin : ville du film et du cinéma**

Avec 97 cinémas, Berlin possède, par rapport à sa population, le plus grand nombre de cinémas sur le territoire fédéral. Douze millions de visiteurs démontrent chaque année leur fascination pour le médium film.

Avec 13 cinémas multiplex, Berlin montre des films d'une nouvelle génération. Tous les jours, 128 écrans et 32.231 places offrent un divertissement cinématographique unique à des milliers de spectateurs.

### **Festival international du film à Berlin**

La Berlinale attire chaque année les réalisateurs ainsi que les cinéastes du monde entier. Lorsque la Berlinale alla s'installer à la Potsdamer Platz, les visiteurs se montrèrent tout de suite enthousiasmés par l'ultra moderne « Quartier » avec ses 1.800 places dans le style classique de deux rangées, le théâtre musical de Renzo Piano à la Potsdamer Platz – sous les yeux du monde entier – le palais de la Berlinale.

[www.berlinale.de/](http://www.berlinale.de/)

### **Foires et congrès**

La ville est l'hôte de Global Business, des consommateurs et des personnes du monde entier avec ses foires remarquables, l'organisation de manifestations internationales et des forums de l'avenir.

Les plus importantes manifestations de foires à Berlin sont les suivantes : l'exposition internationale de la radio/ télévision – IFA, la bourse internationale du tourisme ITB Berlin, la semaine verte internationale Grüne Woche Berlin, la bautech – la foire internationale spécialisée de construction Berlin et la ILA – l'exposition internationale aéronautique-spatiale Berlin-Brandebourg – et la HomeTech Berlin.

La InnoTrans – foire spécialisée pour la technique du trafic et la FRUIT LOGISTICA – foire internationale pour la commercialisation de fruits et légumes – offrent en outre les possibilités de communication et de contact.

Le Centre international de congrès Berlin (ICC Berlin) est une institution de congrès à multifonctions.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site Internet : [www.messe-berlin.de](http://www.messe-berlin.de), [www.berlin.de](http://www.berlin.de) [www.berlin-partner.de](http://www.berlin-partner.de)

Les magazines de quartiers et les journaux annoncent toute sorte de manifestations actuelles.

#### **18.4 Le sport**

Dans une ville multiculturelle comme Berlin, le Sport a une fonction importante comme instrument d'intégration. Cela appartient au quotidien vécu que des nationalités différentes s'entraînent ensemble. L'enthousiasme des Berlinoises et Berlinois pour le sport est grand. Il existe environ 2000 associations sportives à Berlin qui comptent environ 550000 membres. Cinq cent mille autres Berlinoises et Berlinois font par ailleurs régulièrement du sport en dehors d'une association. La ville et ses environs séduisent avec leurs possibilités de sport de loisir, comme p. ex. les sports aquatiques, les sports hippiques, le parachutisme, le golf, la voile et l'aviation à moteur. Plus de 2000 installations sportives sont à disposition.

Berlin accueille tous les ans des manifestations sportives comme p. ex. la coupe de football de la DFB, la fête sportive internationale d'athlétisme (ISTAF), le marathon de Berlin, la coupe du monde de natation FINA et la course cycliste de six jours du vélodrome de Berlin. Berlin a été choisi pour les championnats du monde de patinage de vitesse de 2008 et sera en 2009 pour la première fois le théâtre du championnat du monde d'athlétisme.

##### **Le stade olympique**

Le stade olympique de Berlin est entre autres le lieu de rencontre du championnat du monde d'athlétisme IAAF 2009, de la coupe du monde de football 2006 de la FIFA, des matchs à domicile de la ligue fédérale de Hertha BSC, des jeux de la coupe de finale du DFB et de la fête internationale d'athlétisme (ISTAF)

Des manifestations religieuses et culturelles importantes ont par ailleurs lieu ici.

##### **Le vélodrome**

Le vélodrome est l'un des plus grandes salles d'exposition à Berlin. Les événements les plus importants dans les domaines du sport, des concerts et des shows ont lieu ici. Une piste de course de 250 mètres de long se trouve dans le vélodrome. Elle passe pour être la plus rapide du monde à l'heure actuelle.

##### **Le hall Max-Schmeling**

Le hall Max-Schmeling est le lieu de rencontre des matchs à domicile du club de la ligue fédérale de basket-ball Alba Berlin, la ligue fédérale de handball Reinickendorfer Füchse, des tournois de l'association de danse du club de sport du Land, de la Boxe et de grands événements musicaux.

##### **Les piscines berlinoises**

Berlin offre des conditions idéales pour les passionnés de sports aquatiques et les sportifs occasionnels. Avec 39 piscines en plein air et bains d'été ainsi que 62 piscines couvertes il y a suffisamment de moyens à disposition.

##### **Golf- et terrains de sport à parcourir à Berlin et aux alentours**

Dans une métropole comme Berlin, les passionnés du « sport vert » peuvent rentrer dans leurs frais. Avec des nombreux parcours aux alentours et des terrains de jeux plus petits dans la ville, le golf s'est entièrement établi comme sport à Berlin.

##### **Les patinoires berlinoises**

La capitale offre pendant le semestre d'hiver de nombreuses possibilités pour faire du patin à glace, indépendamment du temps. L'entraînement des professionnels berlinois de hockey sur glace se déroule en partie en public et les spectateurs

peuvent le vivre en direct. Les patinoires ouvrent 24 heures sur 24, beaucoup plus que des rondes rapides.

### **Course des chevaux**

#### **Trabrennbahn Mariendorf**

Adresse : Berliner Trabrenn-Verein e.V., Mariendorfer Damm 222 – 298, 12107 Berlin

Tél. : +49 (030) 7401 - 212

Fax. : +49 (030) 7401 - 211, Mail : [btv@berlintrab.de](mailto:btv@berlintrab.de), Internet : [www.berlintrab.de](http://www.berlintrab.de)

#### **Galopprennbahn Hoppegarten**

Adresse : Union Klub von 1867, Goetheallee 1, 15366 Dahlewitz-Hoppegarten,

Tél. : 03342 38 93 – 0, Fax : 03342 300 691, [mail@galopprennbahn-hoppegarten.com](mailto:mail@galopprennbahn-hoppegarten.com)

### **Jogging et Walking**

Berlin offre aussi de beaux parcours pour faire du jogging et du walking, l'administration du Sénat pour l'urbanisation a publié là-dessus une brochure gratuite « **Berlin in Bewegung**, Die schönsten Jogging- und Walkingrouten durch die Berliner Innenstadt, 2004 » (« **Berlin en mouvement**, Les plus beaux parcours de jogging et walking à travers la cité berlinoise, 2004 »).

Vous pouvez vous procurer cette brochure en vous adressant à

Senatsverwaltung für Stadtentwicklung

Info-Center, Behrenstr. 42-45, 10117 Berlin

Tél. : (030) 90 20 55 55, Fax : (030) 90 20 52 64

Mail : [SenStadt Info-Center](mailto:SenStadt-Info-Center)

Heures d'ouvertures : Lundi – jeudi 10.00 - 16.00 heures

Vendredi 10.00 - 14.00 heures

Vous trouverez d'autres informations et d'autres brochures sur les lieux sportifs, les associations et les manifestations sportives disponibles à Berlin au

[Infopunkt der Senatsverwaltung für Inneres und Sport](#)

[Klosterstraße 47](#)

[D-10179 Berlin](#)

Tél. : +49 30 9027-2992

Fax : +49 30 9027-2934

Mail : [briefkasten@seninnsport.berlin.de](mailto:briefkasten@seninnsport.berlin.de)

Ainsi qu'au

[Landes Sportbund Berlin und der Sportjugend Berlin](#)

[Jesse-Owens-Allee 2](#)

[14053 Berlin](#)

Tél. : +49 30 300 02 – 0

Fax : +49 30 30 00 21 07

Internet : [www.lsb-berlin.net](http://www.lsb-berlin.net)

### 18.5 Lieux de détente aux alentours

Vous serez surpris par le nombre de parcs, bois et lacs dont Berlin regorge. Presque aucune autre grande ville n'a tant d'espaces verts à montrer que Berlin. Parcs, jardins publics, et bosquets de belles tailles et d'époques différentes imprègnent l'image de la ville. Plus de 2.500 espaces verts, buissons et jardins publics de taille et de forme différentes offrent divers moyens de se détendre dans la ville.

Les forêts, parcs, jardins et plus de 400.000 arbres des rues font de Berlin une ville verte. Celui qui se promène dans la fraîcheur d'un soir d'été à travers le Grunewald, et flâne dans le jardin du Schloss Charlottenburg où caresse au Domaine Dahlem le ventre d'un cochon vietnamien, peut vite oublier qu'il vit dans une métropole de près de 3,4 millions d'habitants.

Dans le centre de Berlin se trouve le grand parc de la cité « Tiergarten ». On ne trouve aujourd'hui que peu d'animaux, seulement – quand il fait beau – de grandes familles de toutes nationalités, dégustant des grillades, un lac romantique et le Café am Neuen See, avec son grand jardin et sa brasserie. Beaucoup de parcs dans les quartiers invitent à s'y arrêter, comme le parc public de Friedrichshain, les jardins du monde à Marzahn, japonais et chinois, ou encore le Britzer Garten ([www.gruen-berlin.de/home/index.php](http://www.gruen-berlin.de/home/index.php)).

Berlin est traversé par la Havel et la Spree. Les canaux les plus importants sont le Teltowkanal et le Landwehrkanal. 6,6 pour cent du territoire sont des étendues d'eau, presque 18 pour cent sont couverts par la forêt, 11,5 pour cent sont des lieux de repos et plus de cinq pour cent sont utilisés pour l'agriculture.

A chaque saison, Berlin offre diverses possibilités de ballades à pied, à vélo ou en bateau le long du Müggelsee [www.berlin.de/berlin-im-ueberblick/linkfoto/mueggelsee.html](http://www.berlin.de/berlin-im-ueberblick/linkfoto/mueggelsee.html), sur les berges du Müggelsee, à l'île au paon et Schwanenwerder, le long de la chaussée de Havel ou au pavillon de chasse du Grunewald. Et pendant l'hiver, alors que des patineurs glissent sur le Schlachtensee et la Krummen Lanke, on peut faire de la luge dans les forêts et les espaces verts, et s'il y a assez de neige, il est même possible de faire du ski.

De l'autre côté du pont de Glienicke Brücke se trouve Potsdam, où le château et le parc de Sanssouci ne sont qu'à un saut. On peut ajouter à la liste des excursions sur les traces de Fontane dans les contrées de Berlin les endroits comme le Spreewald tout proche ou le château de Rheinsberg.

L'administration du Sénat pour l'urbanisation vous propose sur sa page Internet beaucoup d'informations sur les aménagements verts et les espaces de repos. Des espaces verts et places sélectionnées sont présentés en mots et en images, en particulier en ce qui concerne les loisirs et l'accessibilité. Vous obtiendrez par ailleurs des indications concernant les espaces verts classés (monuments et jardins) ainsi que des informations sur les « Espaces verts particuliers », tels que le jardin botanique, le jardin du zoo ou le parc animalier de Friedrichsfelde. De plus l'administration du Sénat pour l'urbanisation publie beaucoup de brochures dont certaines sont gratuites. Certaines publications ne peuvent être obtenues qu'en librairie ou chez l'éditeur. Des informations sur les publications sont sur Internet :

[www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/stadtgruen/gruenanlagen/index.shtml](http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/stadtgruen/gruenanlagen/index.shtml) ou au

Senatsverwaltung für Stadtentwicklung

Info-Center, Behrenstr. 42-45, 10117 Berlin

Tél. : (030) 90 20 55 55, Fax : (030) 90 20 52 64

Mail : [SenStadt Info-Center](mailto:SenStadt-Info-Center@senat.berlin.de)

Heures d'ouvertures :

Lundi-jeudi 10.00-16.00 heures

Vendredi 10.00-14.00 heures

## 18.6 Parc animalier, Zoo, Aquarium

### Une ville – deux zoos

Depuis la réunification de l'Allemagne, Berlin a deux jardins zoologiques. Tous les responsables politiques étaient d'accord sur le fait qu'il fallait garder tous les deux pour qu'ils se complètent. Un contrat de coopération a été conclu et jette jusqu'aujourd'hui les bases d'une étroite collaboration. On veille tout particulièrement à ce que chaque zoo conserve son caractère particulier et soit agrandi : d'une part le zoo de la cité avec ses nombreux bâtiments d'animaux et le grand aquarium, d'autre part un spacieux parc paysagé avec de grands enclos. Les deux zoos possèdent ensemble actuellement un cheptel d'animaux d'une diversité et d'une rareté inégalées par aucune autre ville au monde.

[www.zoo-berlin.de/willkommen.html](http://www.zoo-berlin.de/willkommen.html)

[www.tierpark-berlin.de/start.html](http://www.tierpark-berlin.de/start.html)

### Le parc d'animaux Berlin-Friedrichsfelde

#### Le plus grand et le plus beau paysage animalier d'Europe

Le parc d'animaux Berlin-Friedrichsfelde est ouvert 365 jours par an, pour ses visiteurs venus de loin comme de près – même pour le réveillon et la Ste. Sylvestre.

Vous trouverez un paysage animalier sans égal sur une surface de 150 ha. Des aménagements libres et généreux pour les troupeaux d'animaux à sabots, de grandes étendues d'eaux pour les oiseaux, oies et flamants roses ainsi que des bâtiments imposants abritant les animaux (le bâtiment Alfred-Brehm pour les chats fauves et oiseaux tropicaux, la maison des pachydermes pour les éléphants, rhinocéros et lions de mer, celle des colibris et crocodiles et enfin le bâtiment pour les primates africains) vous attendent. Une visite à la ferme aux serpents vous montre une des plus grandes variétés européennes de serpents venimeux présentés dans un vivarium spectaculaire. Nouveau : aménagements pour les animaux montagnards d'Asie et d'Europe ainsi que pour les macaques du Japon.

Vous pouvez également visiter le centre historique du parc animalier est le château Friedrichsfelde transformé en musée avec leurs parterres historiques nord et sud.

#### Adresse :

Tierpark Berlin-Friedrichsfelde

Am Tierpark 125, 10307 Berlin

#### Transports publics

Direct jusqu'à la station « Tierpark » en métro ligne U5, Tram lignes 26, 27, 28; Bus lignes 296, 396

#### Prix d'entrée carte de jour

**Adultes :** 11, - euros

#### Réduits :

**Étudiants** (carte de semestre valide)

**Élèves en formation professionnelle**

(carte d'écoparc valide avec photo)

8,00 euros

**Sans emplois** (carte ou attestation de l'agence de travail)

**Service civil- ou militaire** (carte d'identité)

**Enfants** de 3 à 15 ans accomplis

**Élèves** dès 16 ans (carte scolaire valide)

**Situation sociale particulière** (justificatif)

**Aveugles / grands handicapés** (100%)

Et accompagnateurs / par personne

5, 50 euros

**Heures d'ouvertures :****Ouvertures des caisses :** tous les jours dès 9.00 heures**Fermeture des caisses :**

Janvier – février 16.00 heures

Mars 17.00 heures

Avril – septembre 18.00 heures

Octobre 17.00 heures

Novembre – décembre 16.00 heures

24. décembre 13.00 heures

**Temps de visite :** jusqu'à 1 heure après fermeture des caisses**Zoologischer Garten Berlin – Le zoo avec les plus nombreuses espèces d'animaux au monde**

Le zoo berlinois se dresse comme oasis verte au cœur de la cité ouest. Aujourd'hui, le zoo berlinois est le plus riche en espèces au monde. Le zoo a été inauguré en 1844 sous le roi de Prusse Friedrich Wilhelm IV ; il était le premier jardin zoologique d'Allemagne. Sur une superficie de 35 ha, entre des arbres anciens et des cours d'eaux pittoresques, les bâtiments animaliers historiques aux allures exotiques côtoient des installations high-tech modernes comme le bâtiment des hippopotames et l'installation pour les pingouins et les phoques avec ses fenêtres sous-marines. Au zoo de Berlin il y a même de quoi voir sous la terre : L'une des rares maisons d'animaux nocturnes en Europe.

**Adresse :** [Hardenbergplatz 8, 10787 Berlin, Tél. 030. 25 40 10](#)**Heures d'ouvertures :**

Du Lundi au dimanche

Printemps : 01.03. - 27.03. 09.00 - 17.30 heures

Été : 28.03. - 03.10. 09.00 - 18.30 heures

Hivers : 04.10. - 28.02. 09.00 - 17.00 heures

**Aquarium de Berlin**

L'aquarium est un monde à part. Des poissons et aussi des reptiles, des amphibiens, des insectes et des invertébrés vivent sur 3 étages.

On y trouve aussi le premier bassin à crocodiles au monde que l'on peut parcourir à pied!

[www.aquarium-berlin.de/](http://www.aquarium-berlin.de/)

Budapester Straße 32

10781 Berlin

Heures d'ouvertures : Lundi à dimanche, toute l'année 09.00 - 18.00 h.

## Prix de l'entrée :

## Carte du jour ZOO

Adultes 12,00 euros

Étudiants, élèves en formation, sans emplois,

Service social- ou militaire 9 euros

Enfants - 3 à 15 ans accomplis

Élèves dès 16 ans (carte scolaire)

Situation sociale particulière 6,00 euros

## Carte du jour Aquarium

Adultes 12,00 euros

Étudiants, élèves en formation, sans emplois

Service social ou militaire 9 euros

Enfants de 3 à 15 accomplis Élèves dès 16 ans accomplis (carte scolaire), Situation sociale particulière	6,00 euros
Ticket combiné ZOO/Aquarium	
Adultes	18,00 euros
Étudiants, élèves en formation, sans emplois, Service social- ou militaire	14,00 euros
Enfants de 3 à 15 ans accomplis Élèves dès 16 ans (carte scolaire), Situation sociale particulière	9 euros
Ticket entrée zoo petite famille	
Ticket petite famille Zoo + Aquarium (1 adulte et 3 enfants jusqu'à 15 ans)	20,00 euros 30,00 euros
Ticket entrée zoo grande famille	
Ticket grande famille Zoo + Aquarium (2 adultes et 3 enfants jusqu'à 15 ans)	32,00 euros 45,00 euros

## IV. Intégration à long terme

### 19. Informations juridiques pour un séjour prolongé à Berlin

#### 19.1 Droit de séjour

Dans cette brochure, nous pouvons vous donner seulement des informations générales à ce sujet. Le délégué à l'intégration et la migration vous informe du droit de séjour sur son site Internet [www.integrationsbeauftragter.de](http://www.integrationsbeauftragter.de).

En outre le ministère fédéral offre des informations plus détaillées au sujet du droit de séjour sur son site Internet [www.bmi.bund.de](http://www.bmi.bund.de), consultez le mot de repère « Questions souvent posées » (FAQ) [www.zuwanderung.de/2\\_faq.html](http://www.zuwanderung.de/2_faq.html).

Vous trouverez plus d'informations importantes sur le site Internet de l'office pour les étrangers [www.berlin.de/labo/auslaender/dienststelle](http://www.berlin.de/labo/auslaender/dienststelle)

**La réglementation du droit de séjour pour les citoyens de l'UE, les citoyens de la EFTA, les Suisses et les membres de leurs familles est différente de celle des autres étrangers.**

#### 1 a) Droit de séjour pour les ressortissants de pays tiers

##### Objet du séjour

Un titre de séjour peut être accordé pour des objets suivants :

- a) pour une formation, p. ex. pour les études ou les cours de langue,
- b) pour effectuer un travail – en tant que travailleur non salarié ou salarié,
- c) pour des raisons de droit international public, humanitaires ou politiques, p. ex. des réfugiés reconnus
- d) pour des raisons familiales, p.ex. regroupement des époux et enfants, ou
- e) conformément à une aurasation légale de séjourner, p. ex. dans les cas des étrangers revenus ayant vécu leur jeunesse en Allemagne

##### Titre de séjour

**Le permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis)** est limité dans le temps et accordé pour des objets de séjour précisés. La durée du séjour dépend de l'objet du séjour. Chaque permis de séjour mentionne si le titulaire a le droit de travailler.

**Le permis d'établissement (Niederlassungserlaubnis) et l'autorisation de séjour permanent-CE** sont illimités et incluent le droit de travailler. Ils ne sont ni limités dans le temps ni restreint à un lieu ; il n'y a pas de mentions supplémentaires restrictives ; dans certaines conditions bien déterminées, l'activité politique peut cependant être interdite et la choix du domicile peut être restreinte.

##### Conditions générales pour un titre de séjour

Pour qu'un titre de séjour vous soit accordé, vous devez en général remplir les conditions suivantes :

- a) Vous devez être en possession d'un passeport valable ou d'un titre tenant- lieu de passeport.
- b) Votre subsistance doit être assuré : Cela veut dire que vous devez subvenir seul à vos besoins et que vous devez avoir une assurance maladie pour ne pas dépendre des aides publiques;
- c) Votre identité et nationalité doivent être clarifiées,
- d) Il ne doit pas avoir un motif d'expulsion contre vous,
- e) Votre séjour ne doit ni porter atteinte ni mettre en danger les intérêts de la République Fédéral Allemande,
- f) Vous devez être entré avec un visa valable, et vous devez avoir avancé les raisons d'autorité lors de la demande du titre de séjour qui vous a été accordé,

- g) Il ne doit pas avoir une interdiction d'entrée ou de séjour contre vous.
- h) Vous ne devez pas être impliqué dans une procédure d'asile, à moins que vous n'ayez droit à un permis de séjour.

### **1 b) Séjour des citoyens de l'Union et autres privilégiés**

Les citoyens de l'Union bénéficient du droit de **la liberté circulation/ Freizügigkeitsrecht** dans tous les autres pays de l'UE pour s'y installer à leur gré, **ainsi qu'un droit de libre établissement (Niederlassungsfreiheit)** pour quelque raison que ce soit. Les ressortissants des pays de la **C.E.E.**, qui ne sont pourtant pas citoyens de l'Union, ont les mêmes droits que les citoyens de l'UE en ce qui concerne le libre choix du domicile. Les dispositions sur la libre circulation sont, le plus souvent, également valides pour les ressortissants **Suisses**.

Le droit de la liberté de circulation énumère les citoyens de l'Union concernés. Cela vaut pour les **employés non-salariés et non-salariés, les prestataires ou bénéficiaires de prestations de services, les étudiants, les sans emploi.**

Il y a pourtant certaines restrictions pour les citoyens de l'Union, dont les pays ont adhéré à l'UE le 01/ 05/2004, en ce qui concerne le droit de la liberté de circulation et d'établissement, s'ils veulent travailler ici. Les employés ont besoin d'un permis de travail- UE accordé par l'agence pour l'emploi compétente pour qu'ils puissent jouir de leur droit de liberté de circulation.

Les citoyens de l'union qui veulent rester trois mois en Allemagne pour **chercher du travail** ou pour **une formation professionnelle** ont aussi droit à la libre circulation.

**Les citoyens de l'Union sans emploi, retraités et étudiants** ont seulement le droit d'entrer et de séjourner s'ils ont une assurance maladie et peuvent subvenir de manière indépendante au coût de leur vie.

Les membres de familles des citoyens de l'Union européenne jouissent aussi du droit de la liberté de circulation des personnes/UE

Les bénéficiaires de la liberté de circulation et les membres de leur famille appartenant à l'un des Etats membres de l'Union européenne obtiennent immédiatement et gratuitement une attestation illimitée de leur droit de séjour. Le bureau municipal de proximité vous fournira cette attestation lors de votre déclaration de domicile.

Le bureau municipal de proximité délivre également une carte de séjour aux membres de la famille des personnes qui ne sont pas citoyens de l'Union européenne, mais qui ont le droit de la liberté de circulation

## **19.2 Naturalisation**

Les citoyens de l'Union bénéficiant du droit de la liberté de circulation, les ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E. ainsi que les personnes possédant un permis de séjours particulier bénéficient du droit à la naturalisation. Sont exclus les possesseurs de permis de séjour accordés pour des raisons de formations ou raisons humanitaires.

Votre domicile légal et usuel doit être en Allemagne depuis 8 ans pour avoir droit à la nationalisation. Si vous suivez un cours d'intégration avec succès, il suffit d'avoir votre domicile légal et usuel en Allemagne depuis 7 ans. En cas d'activités particulières favorables à l'intégration (p. ex. une parfaite maîtrise de la langue allemande) le délai peut se réduire à 6 ans.

## V. Aide en cas d'urgence

### 20. Service d'intervention

#### 20.1 Violences conjugales

Les violences en famille et entre partenaires existent dans toutes les classes sociales et toutes les cultures. Elles touchent femmes et enfants, indépendamment de l'âge, l'éducation, la religion et l'identité nationale. Ce sont des pères de famille tout à fait « normaux », des maris et partenaires, qui les menacent, les frappent ou les abusent sexuellement, leur interdisent le contact avec leur amis et leur connaissances, et les gardent en situation de dépendance financière. La honte et la peur rendent difficile la recherche d'aide et de soutien. Les possibilités pour les femmes étrangères de se libérer d'une situation de maltraitance sont toujours difficiles, car le statut pendant le séjour lie le couple, entretenant l'insécurité, car les soucis financiers résultant de la perte du permis de travail ne feraient que renforcer les difficultés. Les soucis des femmes de pouvoir développer une perspective de vie indépendante pour elles et leurs enfants sont très grands. Des aides psychosociales et juridiques adéquates pour les immigrantes sont donc particulièrement importantes. C'est justement en situation de crise qu'il est important de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle.

#### Hotline Et établissements de refuge

BIG-Hotline chaque jour 9.00 – 24.00 heures Tél. 611 03 00

La BIG-Hotline (projet berlinois d'intervention contre la violence au foyer familiale) offre des consultations téléphoniques pour les femmes qui subissent des violences physiques et psychiques. Vous pouvez garder l'anonymat. Les collaboratrices offrent des informations et peuvent trouver des établissements de refuges. S'il y a besoin, des interprètes pourront assister à la consultation individuelle. La Hotline s'adresse aussi aux proches et à l'entourage social des femmes ainsi qu'aux autorités, institutions et centres sociaux.

#### 20.2 Maisons pour les femmes (Frauenhäuser) et aménagements semblables

Les six maisons pour femmes de Berlin offrent jour et nuit des places pour les femmes et leurs enfants cherchant protection. Le recours à une maison de femmes les rend capables de se délivrer de leurs relations de violence, de réfléchir sur leur situation et trouver de nouvelles perspectives. Les collaboratrices conseillent et soutiennent chaque femme individuellement pour trouver une solution à leur situation.

Dans les maisons pour femmes travaillent des femmes de différentes nationalités et avec des connaissances linguistiques différentes. Dans tous les cas les collaboratrices s'efforcent de collaborer avec des interprètes, afin que toute femme cherchant refuge ait la possibilité de s'exprimer dans sa propre langue.

Le séjour à la maison des femmes est anonyme et gratuit.

**Maison de femmes autonomes** Tél. 374 90 622

**Maison de femmes autonomes** Tél. 559 35 31

**Maison de femmes autonomes** Tél. 9161 18 36

**Maison de femmes Bora** Tél. 986 43 32

**Maison de femmes de la Caritas** Tél. 851 10 18

**Maison de femmes interculturelle** Tél. 80108050

#### Fascicule pour les immigrantes victimes de violences conjugales

L'association d'immigrantes BIG (projet berlinois d'intervention contre la violence au foyer familiale) a rédigé, en coopération avec l'administration du Sénat berlinois pour l'économie, le travail et les femmes, un fascicule pour les immigrantes qui subissent des violences conjugales.

Des traductions des parties du fascicule sont disponibles en arabe, anglais, français, polonais, russe, serbo-croate, espagnol, thaï, turc et vietnamien.

Vous pouvez obtenir le fascicule entre autres auprès du délégué du Sénat de Berlin à l'intégration et à l'immigration, Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin, téléphone : 9017-2351 (heures d'ouvertures voir sous 5.). Téléchargez-le sur Internet en format pdf à l'adresse : [www.big-hotline.de](http://www.big-hotline.de)

### **20.3 Service d'intervention pour les enfants et les adolescents**

Le service d'urgence pour les enfants, les jeunes filles et les adolescents se tient 24 heures sur 24 à la disposition des enfants et des adolescents en situation de crise. La consultation et l'hébergement sont de principe bénévoles. Les possibilités d'hébergement sont limitées dans un service de crise, aussi faut-il déterminer le plus vite possible quelles sont les perspectives qui s'offrent aux enfants et aux adolescents concernés.

#### **Service d'urgence pour les enfants :**

Les enfants jusqu'à 14 ans peuvent sans formalité administrative être admis dans le service d'urgence pour enfants. La famille est tenue informée de l'endroit où réside l'enfant. Les conseillers tiennent des discussions de crise et de consultation avec les enfants. Les enfants peuvent s'adresser de leur propre chef au service d'urgence pour les enfants.

Adresse : Gitschiner Str. 48/49, 10969 Berlin, Tél. : 61 00 61

#### **Service d'urgence pour les jeunes filles :**

Le service d'urgence pour les filles propose aux jeunes filles et aux jeunes femmes de 14 à 21 ans un service de consultation en cas de violence sexuelle et une possibilité d'hébergement provisoire.

Adresse : Mindener Straße 14, 10589 Berlin, Téléphone : 61 00 63

#### **Service d'urgence pour les jeunes :**

Le service d'urgence pour les jeunes s'adresse à toutes les filles et tous les garçons en situation d'urgence ou de crise. Il propose un service de consultation ambulatoire et un hébergement à court terme.

Adresse : Mindener Straße 14, 10589 Berlin, Téléphone : 61 00 62

#### **Assistance téléphonique – Protection de l'enfance**

L'assistance téléphonique de protection de l'enfance, joignable au numéro 61 00 66, est un point de contact pour les citoyennes et les citoyens qui ont perçu des signes de négligence ou de violence à l'encontre d'enfants. L'assistance téléphonique est disponible 24 heures sur 24. A chaque communication, le conseiller/la conseillère procède à une évaluation du danger et prend le cas échéant les mesures de protection nécessaires.

## 20.4 Numéros des téléphones d'urgence et services d'interventions

### Appel général d'urgence

Police	110
Pompiers	112
Transport- ambulance	112
Police judiciaire	
Consultation	4664-973466

### Appel urgence routier

ACE-dépannage	0180-234 35 36
ADAC- dépannage	0180-2 22 22 22 Portable : 22 22 22
ADAC- appel voyage	86 86-0
ADAC- Hélicoptère de secours	110 ou 112

### Urgence médecin

Centre de consultation symptôme d'empoisonnement	
Centre d'urgence poison	192 40
Centre d'urgence poison (adultes)	45 05-5 35 55
Médecin caisse publique, permanence	310 03-1
Dentiste caisse publique appel d'urgence	89 00 43 33
Dentiste service d'urgence de nuit	42 21-14 37

### Service pour clients prestataires de service

Gaz : GASAG service de dépannage	78 72-72
Eaux : service de dépannage	0800-292 59 59
Téléphone : Telekom registre de perturbation	0800-3 30 20 00
Perturbation radio	0180-3 23 23 23

### Service pour clients circulation

BVG- service pour clients (6-23 heures)	1 94 49
Deutsche Bahn :	
Horaires des trains	0800-150 70 90
Terminus d'omnibus Funkturm	3 02 53 61
Appel urgence carte de crédit (perte de carte)	069-79 33 19 10
Appel urgence chèques (perte de carte)	069-79 33 19 10, 01805-02 10 21

### Aménagement d'appel d'urgence social

Hotline pour vacanciers en danger	0188 81 70
Service d'intervention de crise berlinois	390 63-00
Cellule de crises pour femmes :	
Lun. + jeu. 10-12, ma, mer, vend 19-21 heures	615 42 43
Sa, dim, 17-19 heures	615 75 96
LARA crises et centre d'écoute	
Pour les femmes violées	216 88 88
Hotline (BIG)	6 11 03 00
Téléphone agression contre les homosexuels, Berlin (Mann-O-Meter)	216 33 36
service d'urgence pour enfants	6 10 06-1
service d'urgence pour les jeunes	3 49 99 34
service d'urgence pour les jeunes filles	61 00 63
assistance téléphonique protection de l'enfance	61 00 66
Centre de protection d'enfants Berlin	0800 111 0 111
Assistance spirituelle des églises	0800 111 0 222
Aide aux victimes Berlin, consultation	
pour les victimes de délits	395 28 67
Weißer Ring (cercle blanc)	833 70 60
Appel d'urgence pour les victimes	01803- 34 34 34

### Perdus / trouvés

BVG- bureau des objets trouvés	
Potsdamer Str. 182	25 62 30 40
Fundbüro Deutsche Bahn AG	01805 99 05 99
Bureau central des objets trouvés Platz der Luftbrücke, 6	75 60-0



**Willkommen in Berlin**  
**Bienvenue à Berlin**

**Herausgeber:**

Der Beauftragte des Berliner Senats für Integration und Migration  
[www.integrationsbeauftragter-berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter-berlin.de)

**Übersetzung ins Französische:**

ABC-Global GmbH  
Masha Watchitta

Copyright © 2008 Der Beauftragte des Senats von Berlin für Integration und Migration

**ISBN: 978-3-938352-31-1**